



Le ministre des Finances, M. Michael Wilson

Le déficit atteindra \$ 32 milliards

■ WILSON N'ENTEND PAS HAUSSER LES IMPÔTS POUR COMBLER LE MANQUE À GAGNER DE \$ 2.5 MILLIARDS DU TRÉSOR FÉDÉRAL

PIERRE APRIL

TORONTO (PC) — Le déficit de l'année financière en cours sera de \$32 milliards et les recettes anticipées du gouvernement seront moindres de \$2,5 milliards, a annoncé, hier, le ministre des Finances Michael Wilson, dans un exposé sur la situation économique du Canada devant quelque 700 membres du Canadian Club de Toronto.

Cette déclaration économique souligne en quelque sorte l'incapacité du gouvernement conservateur de faire davantage pour assainir

les finances publiques dans une année troublée par des événements inattendus, comme par exemple, la chute des prix du pétrole.

Toutes ces déceptions budgétaires n'inciteront pas, cependant, le ministre Wilson à prendre des mesures pour combler ce manque à gagner puisqu'il a accompagné son exposé d'une promesse formelle de ne pas augmenter les impôts cette année et de ne pas couper davantage dans les dépenses discrétionnaires et dans les programmes.

« Par suite de la baisse des prix du pétrole et d'une croissance économique légèrement plus faible que prévu, déclarait le ministre

dans le texte remis aux journalistes, les recettes seront cette année de \$2,5 milliards inférieures aux prévisions. »

« Dans ces circonstances économiques, a-t-il poursuivi, compte tenu des difficultés régionales auxquelles nous sommes confrontés, je ne crois pas que cette baisse des recettes devrait être compensée par des hausses d'impôt. »

« De même, il n'y a pas lieu de compenser le manque à gagner en procédant à d'autres coupes importantes dans les dépenses du présent exercice. Étant donné les compressions de de-

Voir page 12: Déficit



Le colonel Christian Goutierre

L'attaché militaire français abattu à Beyrouth

BEYROUTH (AFP) — L'attaché militaire français à Beyrouth, le colonel Christian Goutierre, a été assassiné hier matin de trois balles dans la tête par un homme qui l'attendait devant le siège de l'ambassade de France à Beyrouth-Est (secteur chrétien), a indiqué la chancellerie.

L'homme, armé d'un pistolet, s'est précipité sur le colonel Goutierre, habillé en civil, qui venait de garer sa voiture derrière l'ambassade à 08h30 locales, l'a saisi par les épaules et lui a tiré trois balles dans la tête à bout portant.

Le meurtrier a pris la fuite au volant d'une voiture suivi d'un complice qui l'attendait à bord d'un autre véhicule pendant l'exécution du colonel Goutierre. L'officier français est mort sur le coup et son corps a été transporté à l'Hôtel Dieu de France dans le quartier chrétien d'Achrafieh.

Un membre de l'ambassade, qui a voulu garder l'anonymat, a indiqué à l'AFP avoir vu les deux hommes, âgés d'une vingtaine d'années. Le premier était appuyé sur la voiture au volant de laquelle se trouvait l'autre. Ils n'ont prêté aucune attention aux fonctionnaires entrés dans l'ambassade avant le colonel, qui était leur cible.

Le meurtrier et son complice connaissaient visiblement les habitudes du colonel et le dispositif de sécurité de l'ambassade. En effet, seule l'entrée principale de

Voir page 12: Attaché

Autres informations — Page 5

AU SOMMAIRE

L'URSS RIPOSTERA

L'Union Soviétique a annoncé hier qu'elle prendra des mesures de rétorsion à la suite de la décision des États-Unis d'exiger le départ de 27 diplomates russes travaillant à l'ONU. Aucune précision n'a cependant été apportée sur la nature de cette riposte. Page 5.

BACON ET MACDONALD

Sur le statut des créateurs et le financement des arts, deux dossiers chauds, Mmes Lise Bacon et Flora MacDonald, ministres de la culture à Québec et à Ottawa, ont réalisé un habile pas de deux à la conférence fédérale-provinciale sur la culture qui a eu lieu à Calgary. Page 8

COUP DUR À L'ÉCONOMIE US

L'aggravation du déficit commercial des États-Unis a porté un sérieux coup à la croissance économique au deuxième trimestre. La progression du PNB d'avril à juin derniers se chiffre par le plus faible taux depuis la récession de 1982. Page 13

TAUX DIRECTEUR À LA HAUSSE

La hausse de 0,05 % hier du taux d'escompte canadien s'explique par le mauvais comportement du dollar. La pression à la baisse sur la devise canadienne s'est atténuée dès que la banque centrale a puisé dans ses réserves pour acheter des dollars sur le marché. Page 13

MISES À PIED À QUEBÉCAIR

Un groupe d'employés de Québecair a soutenu en conférence de presse que le nombre de mises à pied se révélait plus important que prévu par suite de la privatisation de la société aérienne publique. Et les employés mutés se voient offrir de nouveaux postes à de moins bonnes conditions. Page 13

LIBRE-ÉCHANGE

Mulroney n'a plus qu'une année pour régler avec les É-U

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Le premier ministre Brian Mulroney n'a plus qu'un an, en fait 380 jours pour être précis, pour conclure avec le président Ronald Reagan un traité de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Telle est l'échéance à laquelle fait face aujourd'hui le chef du gouvernement canadien qui est tenu de se conformer au calendrier serré que dictent les règles de procédure du Congrès américain.

Une échéance qui n'est sûrement pas étrangère au pessimisme manifesté par M. Mulroney ces jours derniers sur les chances de succès de ces négociations.

Selon ces règles, le président américain devra en effet aviser officiellement le Congrès au plus tard le 5 octobre 1987 de son intention de conclure un accord avec le Canada. Cet avis devra faire état des éléments principaux de l'accord envisagé et si possible le texte final de l'entente.

Une telle exigence signifie que les négociations devront être terminées au plus tard le 5 octobre, sauf pour des questions de détails. Mais de façon réaliste, le délai imparti aux deux gouvernements pour conclure une entente est encore plus court que ces 380 jours qui les séparent de cette date du 5 octobre. Avant de donner son avis au Congrès, le président Reagan devra avoir eu le temps d'évaluer le contenu proposé de l'entente et les chances que le Congrès accepte ou rejete cette entente. Si bien qu'il faudra que tout soit complété en fait pas trop tard en septembre 1987.

C'est donc un véritable marathon de négociations qui se déroulera au cours des prochains mois. Selon l'échéancier prévu par le négociateur

en chef du Canada, M. Simon Riesman, on terminera le 26 septembre la phase exploratoire de négociations qui aura donné lieu à cinq rencontres au total. Le mois d'octobre servira à faire le bilan de cette première étape et à obtenir des gouvernements fédéral et provinciaux les mandats de négociation pour entreprendre les pourparlers sur des thèmes précis.

D'ores et déjà, il est acquis que des tables sectorielles de négociation seront mises sur pied, seul moyen de faire avancer rapidement les pourparlers sur plusieurs fronts à la fois. La coordination de ces tables se fera par M. Riesman et, au niveau politique, par la ministre du Commerce international Mme Pat Carney. Celle-ci préside un comité ministériel qui se réunit chaque semaine, le lundi soir généralement, pour évaluer l'évolution des négociations et donner à M. Riesman les mandats nécessaires.

L'adoption d'un échéancier aussi serré a été imposé aux deux gouvernements par le climat protectionniste qui prévaut aux États-Unis. Ils étaient devant l'alternative suivante:

■ on négociait une entente selon la méthode traditionnelle, sans échéancier précis, et le président américain la soumettait pour approbation au Congrès américain selon les règles habituelles. Cela signifiait que le Congrès pouvait amender à son gré l'entente qui risquait ainsi de rester lettre morte comme l'entente négociée à la fin des années 70 sur les pêcheries de la côte est qui n'est pas encore ratifiée;

■ on se prévalait (et ce fut leur choix) d'une nouvelle procédure dite de la voie expresse (fast track). Celle-ci prévoit que le Congrès auto-

Voir page 12: Mulroney

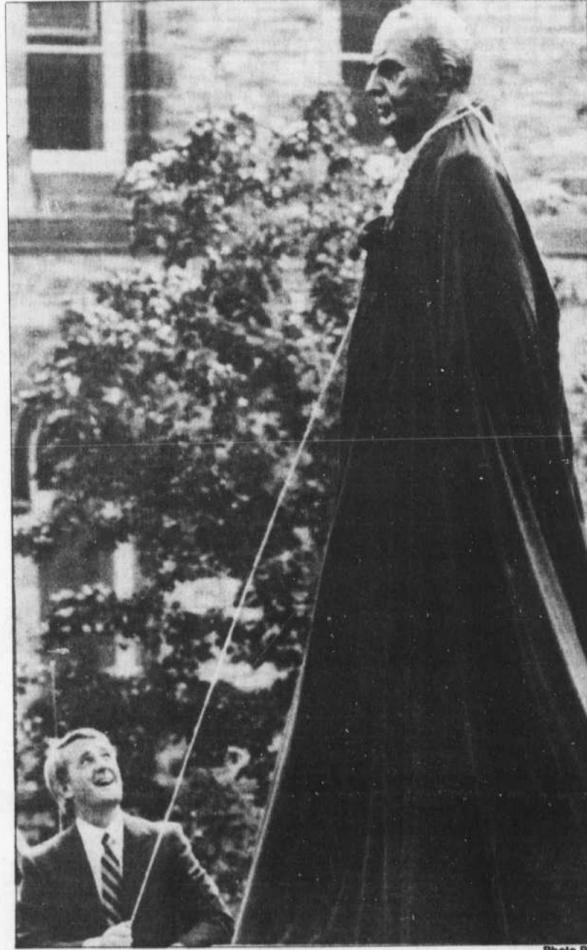


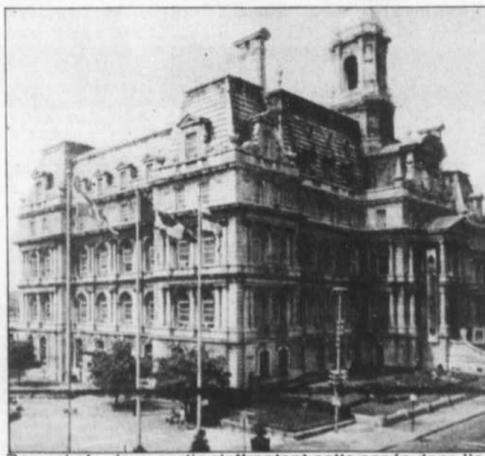
Photo PC

RETOUR DU VIEUX LION À OTTAWA

(PC) — John Diefenbaker a effectué un retour remarqué sur la colline parlementaire, hier. Sous les regards de quelques milliers de spectateurs, le premier ministre Brian Mulroney a dévoilé l'imposante statue de près de trois mètres de l'ancien premier ministre. Le retour de M. Diefenbaker, chef du Parti conservateur et premier ministre du Canada entre 1957 et 1963, a été salué par des cornemuses, une fanfare, une chorale, une salve de 19 coups de canon et une pointe de soleil.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À MONTRÉAL

1. Qui gouvernera à l'hôtel de ville ?



Deux chefs, deux partis s'affrontent cette année dans l'arène électorale montréalaise afin d'obtenir le privilège d'imposer son leadership à l'hôtel de ville.

JEAN-FRANÇOIS LÉONARD ET JACQUES LÉVEILLÉE
COLLABORATION SPÉCIALE

À ENTENDRE les premiers échos de la campagne électorale, Montréal est l'objet, une fois n'est pas coutume, d'une lutte entre deux partis et deux chefs. Dans le sillon des élections tenues à Montréal depuis 1970, un choix véritable est proposé aux électrices et électeurs montréalais.

Au coeur du débat se pose la question complexe de savoir qui va gouverner Montréal. Aurons-nous droit à un nouveau monarque ou à un régent ? À un prince ou à un bureaucrate ? À une simple relève de garde ou à un changement de régime ? À l'élargissement de l'espace démocratique ou à une gestion cloisonnée, corporatiste et cachottière ? Toutes questions dont les réponses auront des incidences sur l'efficacité administrative de la Ville, sur son développement économique, sur sa qualité de vie, sur son mode d'intervention, sur sa configuration urbaine, et *tutti quanti* !

Mais pour aller plus avant, il est bon de



J.-F. Léonard

Jean-François Léonard est professeur au Département de Science politique de l'Université du Québec à Montréal. Détenteur d'un doctorat d'État de l'Institut d'Études politiques de l'Université de Grenoble, il est spécialisé dans l'analyse des forces politiques d'opposition et des politiques de planification. Jacques Léveillé est professeur au Département de Science politique de l'Université du Québec à Montréal. Détenteur d'un Ph. D. en Science politique de l'Université de Montréal, il est spécialisé en analyse des structures et des institutions municipales.



J. Léveillé

se rappeler quelques réalités élémentaires sur les forces en présence et sur les caractéristiques de la dynamique électorale montréalaise. Premier élément : le Parti civique est devenu une nouvelle formation politique sur la scène municipale, ses compteurs sont remis à zéro. Non seulement parce que son nouveau chef est étranger à la scène municipale, non seulement parce que la moitié de ses candi-

dats sont eux aussi de nouveaux venus dans cette arène, mais aussi et surtout parce que le départ de Jean Drapeau, de Pierre Lorange, et dans une moindre mesure celui d'Yvon Lamarre, forcent l'ensemble des membres du parti à intervenir selon des règles de combat qui lui sont pratiquement inconnues. Auparavant, la locomotive du maire suffisait

Voir page 12: Montréal

Le silencieux

ON PEUT faire confiance au politicien quand vient le temps pour lui de ne pas tenir ses promesses.

Le principal bienfait que nous procure le sommeil, c'est qu'il nous repose de nous-même.

Une seule langue suffit pour engendrer la confusion des langues.

Ressuscité. — Se dit d'une personne condamnée à mourir deux fois.

— ALBERT BRIE

La différence qui plaît ...



La différence entre la musicalité et une sonorité quelconque, réside plus dans l'attention apportée au choix des composants qu'en l'importance du montant investi.

Nous avons réuni pour vous:
Table tournante Dual: CS-514
Ampli-récepteur Denon: DRA-355 (70 watts total)
Enceintes Mirage 300

895\$

DENON Dual mirage

Votre conseiller en audio

Dumoulin

8390 ST-HUBERT (SUD DE MÉTROPOLITAIN) 388-4636 - 388-1122

5916 BÉLANGER (MÉTROPOLITAIN SORTIE LACORDAIRE SUD) 256-7571

* Nous vous invitons à comparer.

Les profs d'université s'opposent à la hausse de la charge d'enseignement

GILLES LESAGE

QUEBEC — Les professeurs d'université s'opposent à toute augmentation de leur charge d'enseignement et estiment que l'administration de leurs établissements souffre de «bureaupathologie».

Tels sont deux des points que la Fédération des associations des professeurs des universités du Québec (FAPUQ) et l'Intersyndicale des professeurs des universités québécoises ont fait valoir, hier, devant la commission parlementaire qui étudie les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire.

Sans y faire référence, le président de la FAPUQ, M. Marcel Fournier, et ses collègues ont pris, devant le ministre de l'Éducation et les députés, le contrepied du rapport Gobeil, lequel recommande d'augmenter de 50% la charge d'enseignement des professeurs d'université. Ces derniers expliquent que leur tâche comporte quatre éléments principaux: l'enseignement, la recherche, l'administration pédagogique et le service à la collectivité. Ils qualifient de vieux mythe tenace l'assertion selon laquelle l'enseignement se limite aux six heures par semaine de présence en classe.

«Cela est aussi absurde que de vouloir réduire le travail d'un ministre ou d'un député à ses seules heures de présence dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, lit-on dans le mémoire. Les heures de préparation (qui consistent essentiellement en recherche et en lecture, pour maintenir l'enseignement à la fine pointe des connaissances), l'encadrement des étudiants, les corrections de travaux et d'exams multiplient plusieurs fois le temps d'enseignement.» Par la suite, les députés ont bien tenté d'obtenir des précisions sur les heures de travail universitaire. Mais les professeurs estiment qu'il est bien difficile de mettre des chiffres, la situation variant considérablement selon les fonctions et les établissements. Mais ils tenteront de cerner de plus près cette question, qui préoccupe bien des gens.

Les profs d'université soutiennent que leurs horaires sont extrêmement chargés et que leur semaine de travail se compare aisément avec celle de tout autre professionnel. Dans l'enseignement, où la tâche n'est pas toujours quantifiable, c'est une fiction que de penser que tout abaissement des coûts est synonyme de meilleure gestion. A leurs yeux, il en est de même des projets de modulation des tâches, visant à spécialiser l'universitaire dans la partie de la tâche où il excelle. «C'est la vision de l'esprit ignore les rapports nécessaires entre enseignement et recherche, le premier stimulant la seconde. De plus, la modulation ne peut se réaliser qu'au détriment des activités autres que l'enseignement. Ainsi, une augmentation de la charge d'enseignement aurait non seulement une répercussion sur la recherche et sa qualité, mais aussi sur l'ensemble de la tâche professorale, et donc sur la qualité de la vie universitaire en général», conclut le mémoire sur ce point névralgique.

Comme ils l'avaient fait il y a deux ans, les profs soutiennent que les universités sont devenues depuis huit ans, en raison des contraintes et compressions budgétaires, le tiers-monde de l'éducation au Québec. La situation s'est aggravée depuis et, comme le ministre Claude Ryan, ils clament que

les universités vivent actuellement une situation de crise. Le sous-financement empêche les universités de s'adapter au changement et rend utopiques les préoccupations d'excellence, notamment dans les régions périphériques et en ce qui concerne le service à la collectivité.

Leur mémoire fait valoir que l'autonomie, l'accessibilité et la fonction critique sont les principes qui doivent sous-tendre le financement universitaire, considéré non comme une dépense mais comme un investissement. En passant, les professeurs s'en prennent aux «déficiences administratives au plan local ou central, notamment le gonflement des effectifs chargés de l'administration proprement dite, selon un processus de plus en plus fréquent, qualifié parfois de «bureaupathologie» universitaire.

La FAPUQ insiste sur l'urgence de favoriser l'accès des moins nantis, de soutenir la persévérance dans les études et l'obtention des diplômes de niveaux supérieurs. Tout en admettant que la gratuité n'assure pas à elle seule l'égalité d'accès à l'université, le mémoire estime que les frais de scolarité, même minimes, constituent un obstacle réel pour les plus démunis. Il faut donc non seulement maintenir ces frais à leur niveau le plus bas mais, au premier cycle surtout, subventionner les étudiants démunis.

Concernant l'évaluation des professeurs, réclamée par des groupes d'étudiants et de jeunes, la Fédération souligne que le professeur d'université est l'une des personnes dont le travail est le plus constamment soumis à l'évaluation, et à des évaluations exigeantes, tout au long de sa carrière.

Dans un autre mémoire, le Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) estime aussi que le Québec vit une véritable crise de développement de la recherche universitaire, et non de simples difficultés passagères. Le Fonds insiste sur l'importance que tous les intervenants posent les gestes nécessaires et agissent en concertation, pour que la recherche universitaire ne fasse pas simplement un saut qualitatif mais soit structurée de manière à demeurer compétitive.

D'un autre côté, l'une des recommandations centrales du rapport Gobeil le bon d'enseignement - a reçu un appui devant les députés. En effet, le Mouvement pour l'enseignement privé propose le bon d'éducation en faveur de l'usager. Il souhaite une libéralisation radicale des frais de scolarité, pour stimuler la concurrence parmi les institutions et le souci d'excellence. Il suggère aussi le crédit d'impôt pour alléger le fardeau financier des usagers. Le MEP estime que la centralisation progressive, là comme ailleurs, porte atteinte à la liberté d'enseignement et à la responsabilité universitaire devant ses clients.

Signalons par ailleurs que les députés libéraux membres de la commission ont voté contre une motion péquiste visant à faire témoigner le président du Trésor, M. Paul Gobeil. M. Ryan a soumis qu'il est le porte-parole du gouvernement et que M. Gobeil n'a pas signé le rapport auquel son nom est accroché. Mme Jeanne Blackburn, députée de Chicoutimi, estime au contraire que, le rapport Gobeil traitant largement du financement universitaire et M. Ryan s'en démarquant nettement, il serait opportun d'entendre publiquement le président du Trésor.

Contrôle total de l'organisation du chef du PLC Choix des délégués: appui massif aux supporteurs de John Turner

PIERRE O'NEILL

Tout indique que John Turner passera facilement le test de son leadership, au congrès national du Parti libéral du Canada, qui aura lieu en novembre prochain à Ottawa.

Autant en Ontario qu'au Québec, les assemblées pour le choix des délégués du congrès ont accordé un appui massif aux supporteurs de John Turner.

Au Québec, notamment, l'organisation Turner exerce un contrôle total du déroulement des assemblées et du processus électoral. A ce jour, la très grande majorité des quelque trois cents délégués choisis sont des partisans déclarés du chef actuel. Dans la plupart des 31 comités qui ont élu leur délégué, les «slates» pro-Turner sont passées sans la moindre opposition. Il y a eu une élection seulement dans une dizaine de comités et presque partout, les partisans de Jean Chrétien ont mordu la poussière.

A travers le pays, les 282 associations libérales de comités ont jusqu'au 22 octobre pour compléter la formation de leur délégué. Les 75 comités du Québec ont droit à un total de 816 délégués et l'opération devrait être terminée dès la première semaine d'octobre.

Non seulement l'organisation Turner ne rencontre pas d'opposition, mais les assemblées n'attirent que très peu de militants. C'est souvent de justesse que l'on parvient à respecter le quorum de 25 personnes et dans deux comités au moins, il a fallu annuler la réunion et reporter à plus tard le choix des délégués. Le faible taux de participation est un indice qui ne trompe pas et qui démontre bien que l'affrontement appréhendé entre les clans Turner-Chrétien n'a pas eu lieu et n'aura pas lieu.

L'évaluation de la situation sur le terrain, est facile à faire sur la base



Le leader du PLC, John Turner et le «faux aspirant» Jean Chrétien, en janvier dernier, avant que ce dernier ne quitte la politique.

du point de référence que représente le congrès conservateur de 1983, au terme duquel le chef, Joe Clark fut tenu de démissionner et de déclencher une course au leadership. Au Québec, les organisations Clark et Mulroney étaient alors de forces égales. Elles se sont affrontées sur le terrain et dans tous les comités. Les journalistes qui ont suivi l'opération du choix des délégués conservateurs, à l'époque, n'ont vu que des salles comblées. Aujourd'hui, chez les libéraux, les salles sont vides, parce qu'on n'y trouve qu'une organisation, celle de John Turner.

En Ontario, le taux de participation est plus élevé, notamment dans les comités du Toronto métropolitain. L'ex-président de l'aile ontarienne du parti, George Young, farouche supporteur de Jean Chrétien, y est très actif. C'est ce qui explique que la déléguation ontarienne comptera pro-

bablement plus de délégués pro-Chrétien que celle du Québec. Dans le nord de l'Ontario, c'est l'ancien député de Sault-Sainte-Marie, Ron Irving, qui tente d'envoyer au congrès d'Ottawa des délégués favorables à une révision du leadership. Mais dans son propre comité, il n'a pas réussi à empêcher l'élection de la «slate» pro-Turner. Les analystes politiques de Toronto estiment d'ailleurs que l'intervention publique du premier ministre David Peterson en faveur de M. Turner a eu une influence certaine sur le comportement des libéraux.

L'appui des délégués n'est pas le seul élément indispensable à la réussite d'un mouvement de contestation. Il importe aussi de s'assurer l'adhésion d'un nombre raisonnable des cadres élus du parti. Or, les informations recueillies cette semaine par Le DEVOIR auprès des diverses instances du parti, présentent Jac-

ques Corriveau, l'ancien organisateur de Jean Chrétien, comme un franc-tireur de plus en plus isolé. Sur l'exécutif du PLC-Québec, M. Corriveau est le seul cadre à promouvoir la révision du leadership. Le même sentiment prévaut dans les régions. Des treize présidents régionaux, un seul n'appuie pas le leadership de John Turner, et c'est celui de la Mauricie. Dans le contexte de l'élection partielle qui se déroule dans Saint-Maurice, en vue d'être le successeur de Jean Chrétien, il a opté pour la neutralité. Enfin, il importe de rappeler que le caucus de l'aile québécoise, réuni à Grand-Mère au début du mois, s'est rallié en bloc derrière le leadership de John Turner.

De la déclaration de Jean Chrétien à l'effet qu'il n'a pas l'intention d'effectuer un retour en politique, John Turner en a conclu que son leadership n'est pas sérieusement contesté et qu'il s'agit là d'un faux problème. Mais les choses ne sont peut-être pas aussi simples que le voudrait le chef du PLC. L'indiscutable popularité de Jean Chrétien constitue en soi une source de tensions, un élément de déstabilisation de son leadership. Un récent sondage Gallup indique que la cote de popularité de M. Chrétien auprès des militants libéraux se situe à 42%, alors que seulement 19% préfèrent M. Turner. Un autre indice de la popularité de M. Chrétien ressort du succès spectaculaire remporté par la publication de ses mémoires politiques: 130,000 copies de la version anglaise et 40,000 de l'édition française de l'ouvrage.

Ce n'est pas un faux problème dans la mesure où le leadership de M. Turner sera soumis au verdict des délégués du congrès d'Ottawa et fera l'objet d'un vote automatique. M. Turner prétend que son leadership aurait la vie sauve s'il parvenait à recueillir 50% des voix, plus une. Mais c'est là une position légaliste qui ne résiste pas à l'analyse du climat de tensions qui perturbe l'action du parti. Encore là, le congrès conservateur de 1983 est riche d'enseignements: même avec l'appui de 66% de la déléguation, M. Clark avait bien compris qu'il ne pourrait assumer convenablement la direction du parti.

Même si John Turner passe le test de novembre avec succès, il lui restera à refaire l'unité du parti. Faute d'organisation, les supporteurs de Jean Chrétien ont choisi la voie des journaux pour étaler leur mécontentement sur la place publique. Une tactique qui rappelle singulièrement les procédés utilisés par le clan Mulroney en 1983, et qui avaient finalement eu raison de Joe Clark. Les échanges acrimonieux entre les Joyal, Garneau, Corriveau, Keith Davie et Iona Campagnolo vont sûrement laisser des marques. Quand la présidente du parti invite un libéral aussi influent que Keith Davie à prendre la porte du caucus, on peut dire que le degré d'animosité n'est pas loin de l'état de crise. Même assurée que le congrès votera non à une révision du leadership, l'organisation Turner entend poursuivre avec autant d'intensité son offensive dans les assemblées pour le choix des délégués. Le chef du parti sait que l'autorité morale indispensable à l'épuration de la contestation passe par un appui massif des congressistes d'Ottawa.

Même s'ils ne forment que 14% de la population

Le West-Island fournit 31 % des fonds de la caisse du PLQ

Norman DELISLE

QUÉBEC (PC) — Même s'ils ne constituent que 14% de la population, les électeurs du West-Island fournissent 31% des fonds de la caisse électorale du Parti libéral.

C'est ce que révèle des compilations sur le financement du Parti libéral rendues publiques hier par le député péquiste du Lac-Saint-Jean, M. Jacques Brassard, whip de l'opposition à l'Assemblée nationale.

Les services de recherche du Parti québécois ont, au cours de l'été, démêlé la liste des 10,954 donateurs qui ont souscrit chacun plus de \$100 en 1985 au Parti libéral. Le parti de M. Bourassa refusait depuis deux ans de fournir une liste en ordre alphabétique de ses contributeurs.

À partir de ces chiffres on apprend que c'est surtout les Anglo-Québécois du West-Island qui sont les plus généreux dans le financement du Parti libéral.

Les 17 comités de l'ouest de l'île de Montréal regroupent 13,9% de la population du Québec, soit 635,000 des 4,6 millions d'électeurs québécois.

Mais en 1985, ces gens ont fourni \$1,541,631 à la caisse électorale du PLQ, soit 30,9% de tous les dons de

\$100 et plus.

Dans le comté de Saint-Louis, où on retrouve plusieurs sièges sociaux de multinationales et de grosses entreprises oeuvrant au Québec, on relève une liste de 618 donateurs de \$100 et plus au Parti libéral, lesquels ont versé \$296,751 au PLQ.

Plusieurs contributeurs donnent comme adresse l'édifice de Place-Ville-Marie, où sont situés leur bureau d'affaires.

Le deuxième comté le plus généreux pour la cause libérale est celui de Westmount, où 570 contributeurs ont versé \$270,000 au parti.

Les comités ouvriers francophones de l'est de la ville sont nettement moins généreux pour la cause libérale: la liste des donateurs du comté de Sainte-Marie ne comprend que huit noms pour \$5,150 et celle de Maisonneuve est riche de 18 noms mais seulement de \$4,500.

En rendant public le fruit de ce travail, le député Brassard a sommé le chef libéral Robert Bourassa de manifester plus de transparence au chapitre du financement de sa caisse électorale.

Présenter une liste des souscripteurs en ordre pour qu'elle soit facilement consultable coûte peu, a signalé le député. Le PQ a pu mettre

de l'ordre dans la liste libérale pour seulement \$600.

«On se demande le pourquoi du comportement des libéraux dans ce dossier, pourquoi la recherche de l'opacité», a dit le député du Lac-Saint-Jean.

Il a comparé le premier ministre à «un pouille, qui jette de l'encre autour de lui pour cacher des choses».

M. Brassard s'est demandé si ceux qui collectent des fonds pour les libéraux promettent aux contributeurs «un genre de confidentialité» en les assurant que la liste des noms, dont la publication est obligatoire en vertu de la loi, sera rédigée de façon à être inutilisable.

Le Parti québécois n'a pas l'intention de mettre de l'ordre dans la liste libérale à chaque année. «C'est à eux de le faire», a dit le député.

Signalons qu'en vertu de la Loi sur le financement des partis politiques promulguée par le gouvernement du PQ en 1978, un parti politique doit publier le nom et l'adresse de tous ceux qui ont versé \$100 ou plus à sa caisse électorale.

Le maximum permis pour une contribution est de \$3,000 par année et les dons de «personnes morales» (compagnies, associations, etc.) sont interdits.

1001 vidéofilms pour les vidéophiles de 5 à 105 ans.

VIDEOSPHERE
5043, avenue du Parc, Montréal, Qc.
H2V 4E9. Tél. 277-0025
Qui ont commandes postales
VISA • MASTERCARD • RIMEX

\$6,300,000 (Approximatif)

TIRAGE SAMEDI

649

Ca change pas le monde. Sauf que...

lotto

loto-québec

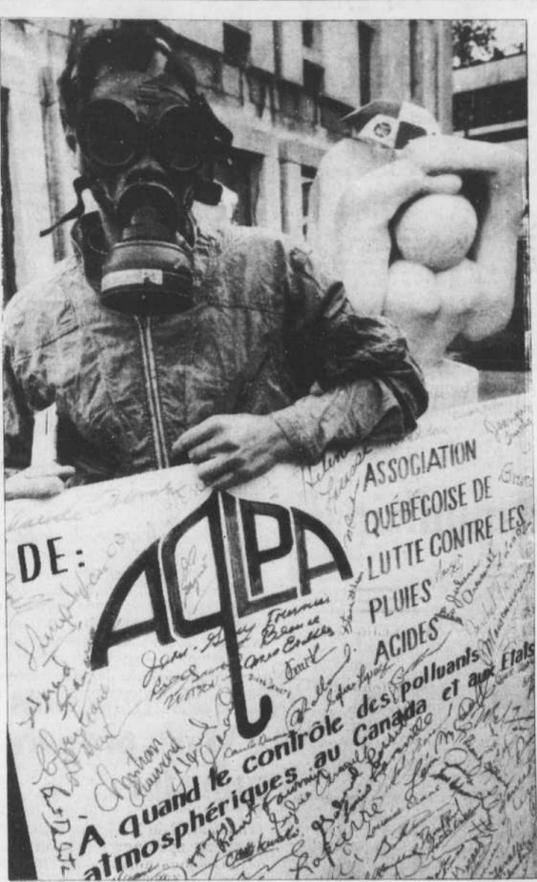


Photo Jacques Grenier

Des écologistes ont stoppé hier la circulation sur la rue Sherbrooke, à Montréal, à l'angle de la rue Saint-Denis, pour inciter les automobilistes à signer leurs cartes postales géantes invitant les autorités gouvernementales américaines et canadiennes à passer à l'action dans le dossier des pluies acides. Une part importante des émissions acides provient de la combustion de l'essence dans les moteurs des véhicules.

L'Ontario parmi les requérants

Défaite juridique des États victimes des pluies acides

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Plusieurs États américains du Nord-Ouest ainsi que le gouvernement ont subi hier une importante défaite devant la Cour d'appel du district de Columbia (D.C.), aux États-Unis, qui a refusé d'obliger l'Environmental Protection Agency (EPA) à faire cesser la pollution acide des États industriels du Midwest.

C'était la première fois qu'une province canadienne s'inscrivait comme partie demanderesse contre l'EPA en s'alliant à des États américains comme New York et ceux de la Nouvelle-Angleterre ainsi qu'avec un organisme environnemental des États-Unis, le Sierra Club Legal Defense Fund. L'Ontario et les États américains victimes des pluies acides demandaient à la Cour d'appel du district fédéral de Columbia de forcer l'EPA à appliquer un article du Clean Air Act portant sur la pollution transfrontière. Cet article stipule que si les autorités fédérales américaines reconnaissent officiellement l'existence d'un problème de pollution transfrontière au détriment d'un pays voisin, elles doivent dès lors prendre les mesures pour y mettre fin en obligeant les États pollueurs à modifier leurs normes sur les émissions acides.

Les demandeurs ont mis en preuve des lettres signées par un Secrétaire d'Etat américain sous l'administration Carter, que ce dernier avait écrites au sénateur Edmund Muskie, du Maine, et à un autre de ses collègues. Ces lettres reconnaissaient explicitement les dommages causés du côté canadien par les émissions acides de plusieurs États du Midwest américain, comme l'Ohio et l'Indiana.

La US District Court of Columbia avait donné raison aux demandeurs en juillet 85. Mais l'EPA et les États pollueurs ont immédiatement interjeté appel de cette décision. La Cour d'appel du même district devait renverser hier le verdict du tribunal de première instance en statuant que les « lettres » adressées à des sénateurs — même par un Secrétaire d'Etat en poste — ne constituent pas des documents publics au sens du Clean Air Act. Le tribunal a précisé qu'il

aurait fallu que l'« opinion » émise par le représentant de l'administration américaine ait été publiée pour avis et discussion publique dans le Federal Register, l'équivalent de notre Gazette officielle, avant d'avoir l'effet recherché par la loi fédérale.

Rejoint hier au téléphone, le procureur du Sierra Club Legal Defense Fund, Me Howard Fox, a déclaré au DEVOIR « qu'il était trop tôt à quelques heures du jugement pour dire si les demandeurs iront en appel devant la Cour suprême » des États-Unis.

« Nous avons 90 jours pour examiner cet aspect de la question », a précisé Me Fox.

Ce dernier ajoute que le Canada et les provinces canadiennes doivent, à son avis, « intensifier leurs pressions sur l'administration Reagan et tout particulièrement au niveau diplomatique si les Canadiens veulent voir évoluer ce dossier plus rapidement ».

« La défaite d'hier ne constitue qu'une bataille dans la guerre contre les pluies acides, poursuit le juriste américain. Le public est de plus en plus sensibilisé au problème des pluies acides des deux côtés de la frontière. Et les preuves sont de plus en plus évidentes en dépit des dénégations de l'administration Reagan. Le jour n'est donc pas loin où ce dossier débouchera sur des actions concrètes », prédit-il.

Le Sierra Club Legal Defense Fund a réussi l'an dernier à forcer à forcer l'EPA à réécriter son règlement qui permet aux industriels américains de respecter les normes sur les émissions acides au niveau local en construisant de hautes cheminées capables de les exporter chez leurs voisins. La Cour d'appel du district de Columbia avait statué dans ce cas que le Clean Air Act exige de l'EPA une réglementation sur les émissions acides qui attaque le problème à sa source, ce que ne faisait pas le règlement sur les hautes cheminées.

Le nouveau règlement finalement publié par l'EPA n'a pas satisfait les exigences du Sierra Club, qui a intenté une nouvelle poursuite contre l'administration fédérale. La cause devrait être entendue l'été prochain, a précisé Me Fox.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1992
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514) 934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

Rejet des offres chez Classic

(LE DEVOIR) Les employés des librairies Classic, en grève depuis dix mois, viennent de rejeter unanimement les offres « finales » que leur a fait leur employeur, le groupe d'affaire britannique W.H. Smith, a indiqué hier la CSN.

La compagnie, affirme la CSN, offrait une convention d'une durée de trente mois, un gel des salaires et le statu quo sur les clauses normatives. De plus, on proposait de distinguer entre les nouveaux employés et les anciens en offrant des salaires moindres aux premiers.

Une requête pour modifier son programme d'aide

Le déficit de la STCUM sera accru de \$4 millions si Québec n'augmente pas son aide

ALAIN DUHAMEL

À moins que le gouvernement québécois ne modifie son programme d'aide au transport en commun, la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) terminera l'année avec un déficit supplémentaire d'au moins \$4 millions, à la charge des administrations municipales.

La règle de plafonnement des contributions québécoises au même niveau que celles des administrations municipales constitue « un manque à recevoir » qui s'aggrave à mesure que la STCUM accroît le nombre de ses abonnés à la carte mensuelle autobus métro.

Le conseil d'administration de la STCUM a étudié hier une résolution dans laquelle il demande au gouvernement québécois de surseoir à la règle de plafonnement de sa contribution à l'exploitation et à la carte mensuelle. Il reprend donc cette année, auprès d'un nouveau gouvernement peu disposé à des largesses

financières, une démarche qui avait, l'an dernier, échoué auprès de l'ancien gouvernement.

Le conseil d'administration justifie en affirmant que les règles de financement de la carte mensuelle établies à son inauguration, en 1980, ne correspondent plus à la réalité.

Les passagers l'utilisent plus que prévu (67 déplacements au lieu de 50). La contribution québécoise ne couvre plus le manque à gagner et réduit l'escompte consenti à la carte de 30% à 24%.

Le conseil d'administration note de plus que les usagers habitant à l'extérieur de l'île de Montréal pèsent de plus en plus lourd. « Les laissez-passer mensuels achetés par des résidents hors CUM correspondent à 10% de la CAM-adulte et à 5% de la CAM à tarif réduit provoquant à eux seuls le plafonnement de la subvention aux laissez-passer » note le Service de la trésorerie et du contrôle dans son rapport mensuel.

Dans son budget, la STCUM a prévu une contribution municipale

de \$97,2 millions, ce qui représente un cinquième de ses entrées d'argent. Pour l'année 1985, la STCUM a réclamé aux villes une contribution supplémentaire de \$6,2 millions.

Malgré une hausse de l'achalandage de 3,5 millions de personnes de plus que prévu, entre janvier et avril, la STCUM a touché des revenus inférieurs de \$2,4 millions à ses prévisions.

« Dans l'éventualité où la tendance actuelle se maintienne, lit-on dans le rapport de la trésorerie pour les sept premiers mois de l'exercice, la STCUM devra s'attendre à subir une perte de revenus de voyageurs, par rapport au budget, de l'ordre de \$11,6 millions. »

La compression des dépenses décidée dans un plan de redressement adopté en juin a permis de diminuer l'impact de l'insuffisance des revenus.

À la fin de juillet, la STCUM avait transporté 221,6 millions de passagers. Le nombre des voyageurs à tarif adulte demeure inférieur aux pré-

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec
Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.
Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
INVESTOTAL LTEE Restaurant Jolie Pâtisserie 3993, boul. St-Laurent Montréal	1 Restaurant	3993, boul. St-Laurent Montréal
MARCHE N. GIRARD Inc. Marché N. Girard Inc. 1768, boul. des Laurentides (Vimont) Laval	1 Epicerie	1768, boul. des Laurentides (Vimont) Laval
JACQUIN Bernard Le Vrai Chablis 52 rue Aberdeen St-Lambert	1 Restaurant	52, rue Aberdeen St-Lambert
GESTIONS SERGE BUREAU INC. Brasserie Place Cremazie 8629, boul. St-Laurent Montréal	Autorisation de danse et spectacles Permis additionnel 1 Taverne	8629, boul. St-Laurent Montréal
CHOIX SZECHUAN INC. Choix Szechuan Inc. 3745, boul. St-Laurent Montréal	Permis additionnel 1 Restaurant	3745, boul. St-Laurent Montréal
JAMIL BOUSTANI WADIHA BOUSTANI Dépanneur Jolisor 7 jours 407, rue Notre-Dame Est Repentigny	1 Epicerie	407, rue Notre-Dame Est Repentigny
TASSO Francis Café Blaze 308, rue St-Eustache St-Eustache	2 Restaurants	308, rue St-Eustache St-Eustache
PAJU LE ROI DU SOUSMARIN INC. Paju Le Roi du Soussmarin Inc. 166-D, boul. de l'Industrie Candiac	1 Restaurant	166-D, boul. de l'Industrie Candiac
CLUB PRIVÉ ST-MICHEL LTEE Club Privé St-Michel Ltee 3575, Jean-Talon est Montréal	Autorisation d'exploiter le permis de Club sur une Terrasse	3575, Jean-Talon est Montréal
CEFALI Raffaele Les Centres de la Fromage Enr. 8990, boul. Langelier St-Leonard	1 Epicerie	8990, boul. Langelier, St-Leonard
2437-2658 QUÉBEC INC. Le Port du Fromage 1986 Emg 6741, route Trans-Canada Local C-21 Pointe-Claire	1 Epicerie	6741, route Trans-Canada Local C-21 Pointe-Claire
133263 CANADA INC. Restaurant Pizzeria Chez Johnny 984, rue Ste-Elisabeth Laprairie	1 Restaurant	984, rue Ste-Elisabeth Laprairie
2437-5040 QUÉBEC INC. Café McGill 414, rue McGill Montréal	1 Bar	414, rue McGill Montréal
FRANCO BOMBA & RINALDO BOMBA & DANNY PYTON Café Amador 1361, rue Mont-Royal Est Montréal	1 Restaurant	1361, rue Mont-Royal Est Montréal
RESTAURANTS STEMPA INC. Restaurant Aidas 2020, rue Crescent Montréal	1 Restaurant 1 Restaurant sur terrasse	2020, rue Crescent Montréal
POIRIER Denis L'Entrée du Manoir Enr. 2, rue Carvin Kirkland	1 Restaurant	2, rue Carvin Kirkland
RESTAURANT VILLA GRECQUE INC. Restaurant Villa Grecque 640, rue Jarry ouest Montréal	1 Restaurant	640, rue Jarry ouest Montréal
CHARCUTERIE DU MARCHÉ INC. Charcuterie du Marché Inc. 7500, boul. Les Galeries d'Anjou Magasin No. 8 Anjou	1 Epicerie	7500, boul. Les Galeries d'Anjou Magasin No. 8 Anjou
DUNYA FOOD CENTER INC. Dunya Food Center Inc. 1370, rue Ste-Catherine ouest Montréal	1 Restaurant	1370, rue Ste-Catherine ouest Montréal
PAULETTO Gertrude Restaurant Chez Trudi 445, rue Lakeshore Dorval	1 Restaurant 1 Restaurant sur terrasse	445, rue Lakeshore Dorval
CARDINAL Jocelyne Dépanneur Cardinal Enr. 3401, rue Workman Montréal	1 Epicerie	3401, rue Workman Montréal
LE GROUPE RESTO INC. Pacini 245, rue Soumande Bureau 210 Ville Vanier	1 Restaurant	1451, chemin Chamby Longueuil
R.T. MARKETING INC. Provi-Sor 10640, boul. Pie-IX Montréal-Nord	1 Epicerie	10640, boul. Pie-IX Montréal-Nord
150246 CANADA LTEE L'Excuse 9160, N & P, rue Arlie Lasalle	1 Bar danse	9160, N & P, rue Arlie Lasalle

Le président et directeur général
Gislain K. Lafamme, avocat
Québec

La promotion de la ville

Doré veut redéfinir l'image projetée par Montréal autant ici qu'à l'étranger

ALAIN DUHAMEL

Avec le concours des créateurs et des innovateurs en communication, M. Jean Doré souhaiterait redéfinir l'image que projette Montréal auprès des publics étrangers et de ses propres citoyens.

« Une ville où la fierté se vit et s'exprime tous les jours », a dit M. Doré, invité hier du Publicité Club où on a rappelé à son bon souvenir quelques images de la série *La publicité au Québec*, diffusée en 1977 et en 1978 à Radio-Québec.

« Je suis conscient que, pour arriver à collaborer pleinement, il nous faudra définir ensemble de nouvelles règles du jeu dans les relations entre le monde des communications et l'administration municipale ».

Les nouvelles règles de jeu auxquelles songe le président du Rassemblement des citoyens et citoyens de Montréal (RCM) se rapportent en premier lieu à l'attribution des budgets de publicité et de promotion. M. Doré se propose de constituer un fichier des fournisseurs afin de permettre à toutes les maisons de publicité et de relations publiques d'offrir leurs services et en se sou-



M. Jean Doré

mettant un processus de sélection convenu avec le concours du milieu.

« Le processus de sélection, ajoute M. Doré, doit servir de tremplin à la création et non pas la freiner! »

Le budget annuel de publicité et de promotion de la Ville de Montréal a dépassé, en 1985, les \$2,6 millions en incluant les sommes que l'adminis-

tration dépense directement et celles qu'elle confie à l'Office des congrès et du tourisme pour les mêmes fins auprès des mêmes agences. Depuis plusieurs années, l'administration municipale fait affaire avec les mêmes agences, renouvelant chaque année les contrats de service.

La constitution d'un fichier des fournisseurs, l'organisation de concours et des appels publics d'offre de services représenteraient donc un changement de régime.

Le RCM se propose de réhabiliter dans le paysage urbain l'affiche comme une manière de la ville se parler à elle-même. M. Doré a lancé un appel à son auditoire pour revoir la réglementation municipale, jugée très restrictive, à ce sujet.

« C'est un geste de confiance à l'égard des créateurs et des artisans montréalais de la publicité et des communications que nous entendons poser au cours des prochaines années, si la population le veut bien. »

Tout comme le maire Jean Drapeau, M. Doré a l'esprit l'échéance de 1992, année anniversaire de la fondation de Ville-Marie et du premier voyage d'exploration de Christophe Colomb en Amérique.

Pour cette année-là, M. Doré souhaiterait que le milieu de la création puisse compter sur un Musée des Beaux-Arts agrandi, sur un Musée d'art contemporain ramené en ville et sur une Maison des sciences et des techniques, tous des projets élaborés et annoncés par le gouvernement québécois et remis en cause par le ministre Bourassa.

M. Doré n'a fait aucune allusion au projet d'une nouvelle salle de concert pour l'Orchestre symphonique de Montréal qui a donné lieu à l'un des plus vifs débats publics au cours du dernier mandat de l'administration Drapeau-Lamarre.

Dans un autre domaine de préoccupations, M. Doré a indiqué que l'administration municipale devrait entreprendre, avec le concours du milieu d'affaires et les employés du Canadien national, des démarches auprès du gouvernement fédéral pour conserver à Pointe-Saint-Charles l'atelier de réparation des trains.

« Il faudrait faire comprendre au gouvernement fédéral qu'il n'y a pas lieu d'accroître le chômage à Montréal (12%) pour transférer des emplois dans une ville où le problème est moins aiguë ». Le CN a l'intention de concentrer à Winnipeg les opérations d'entretien de son matériel roulant et de ne conserver à Pointe-Saint-Charles que des installations utiles à la sous-traitance pour d'autres sociétés de chemins de fer.

«VOUS ENTREVOYEZ UNE CARRIÈRE AU SEIN DU SERVICE EXTÉRIEUR?»

Il n'est pas facile d'entrer dans le corps diplomatique canadien. Pour se distinguer et dévancer la concurrence, il faudra s'être préparé consciencieusement à l'examen du 25 octobre ainsi qu'à l'exercice de rédaction subséquent et aux entrevues. Passez prendre une brochure* et inscrivez-vous au seul séminaire offert par un ex-agent du Service extérieur et spécialement conçu pour vous permettre de mieux réussir à l'examen de 1986.

COURS D'INTRODUCTION GRATUITS

OTTAWA	Merc. 17 sept. — 12 h 15 à 13 h 15 U. d'Ottawa — Centre Univ., Odéon
MONTRÉAL	Jeudi 18 sept. — 12 h 30 à 13 h 30 U. de Mt. — Pav. Maximilien Caron, Local G2215
SÉMINAIRES PAYANTS	
OTTAWA	Vendr. 19 sept. — 12 h 30 à 18 h 30 U. Carleton — Ed. Herzberg, Local 356
MONTRÉAL	Sam. 20 sept. — 10 h à 16 h U. de Mt. — Pav. Maximilien Caron, Local 4315
QUÉBEC	Lundi 29 sept. — 17 h 30 à 23 h 30 U. Laval — (418) 656-7931 pour la salle
MONTRÉAL	Mardi 30 sept. — 17 h 30 à 23 h 30 U. Concordia — Hall Bldg., Local 762
OTTAWA	Merc. 1er oct. — 17 h 30 à 23 h 30 U. d'Ottawa — Centre Univ., Odéon

*Vous pouvez vous procurer des brochures auprès des organismes participants suivants: U. d'Ottawa: Fédération des Étudiants; U. de Mt.: Club des relations internationales; U. Laval: CAPEUL; U. de Sherbrooke: AFUS; McGill: Carleton, Concordia Students' Associations, Bishop's S.R.C.

Nous regrettons de ne pouvoir offrir les séminaires qu'en anglais. Toutefois, les trousseaux d'information sont publiés dans les deux langues.
SERVICE DE CONSULTATION POUR L'EXAMEN DU SERVICE EXTÉRIEUR, INC.
508-404, av. Laurier est, Ottawa K1N 6R2
(613) 232-3497

Résultats

Tirage du 17-09-86	
9 21 30 32 39 41	no complémentaire 27
6/6	0 4 321 646,90 \$
5/6+	3 249 119,20 \$
5/6	193 2 961,20 \$
4/6	11 593 94,80 \$
3/6	232 809 10,00 \$
Ventes totales: 14 942 915,00 \$	
Prochain tirage: 20-09-86	
Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.	
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros et la liste officielle, cette dernière a priorité.	

La désinstitutionnalisation

Hôpitaux psychiatriques : la qualité de la vie passe avant l'épargne d'argent

RENÉE ROWAN

« Si on parle de faire disparaître les hôpitaux psychiatriques pour économiser des sous, on est très mal parti », soutient Mme Ellen Corin.

Directrice de l'unité de recherche psychosociale du Centre de recherche de l'hôpital Douglas, le Dr Corin est co-auteur du dernier avis du Comité de la santé mentale du Québec intitulé *Sortir de l'asile?* rendu public cette semaine.

« L'objectif de la désinstitutionnalisation doit être une meilleure qualité de vie pour ces malades, pas une économie d'argent », renchérit le Dr Gaston Harnois, président de l'organisme et président du comité mandaté par la ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour élaborer une politique de santé mentale pour le Québec.

Assurer des services adéquats et de qualité ainsi que le support nécessaire au sein de la communauté ne coûtent pas forcément moins cher, constate le Dr Harnois.

L'avis, *Sortir de l'asile?*, ne propose pas de solutions ni n'élabore de recommandations. Il ne vise pas à tracer un portrait détaillé de la situation actuelle dans les quatre pays étudiés — France, Grande-Bretagne, Italie et États-Unis — mais suscite plutôt un questionnement par rapport aux aspects pratiques de la désinstitutionnalisation au Québec.

Les auteurs — le Dr Corin, Mme Lise Tessier du Centre de services sociaux du Montréal métropolitain, Mme Ghylaine Séguin-Tremblay, du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, M. Luciano Bozzini, de l'Université de Montréal et M. Frédéric Grunberg, du Centre hospitalier Louis-H. Lafontaine qui a agi à titre de consultant spécial — indiquent l'importance d'une articulation des réformes psychiatriques sur des réflexions et des expérimentations préalables réalisées « sur le terrain ».

Si tout le monde s'entend sur l'importance et la priorité de la désinstitutionnalisation, on arrive mal à s'entendre sur la définition du mot, a constaté en conférence de presse le Dr Corin.

Partout, les réformes se sont appuyées sur deux piliers principaux dont l'importance varie selon les pays : un mouvement qui vient

de l'intérieur des services psychiatriques et dans lequel les psychiatres ont un rôle clé en termes de leadership, tout en étant épaulés par les autres intervenants, et un ensemble de forces extérieures (groupes sociaux, associations) qui soutiennent et contribuent à orienter le mouvement par des mécanismes de pression et d'alliance.

Tout le monde le reconnaît : ce qu'il faut, ce n'est pas seulement de développer des structures extra-hospitalières, mais un changement d'attitudes de l'entourage, de la société, des intervenants. « Ce qui manque essentiellement, estime le Dr Corin, c'est de la créativité et de l'innovation pour changer les attitudes. On ne peut compter y arriver par une seule campagne d'information. Il faut se donner les outils nécessaires pour sécuriser la population. »

Soulevant la question d'un découpage territoriale qui favorise un décloisonnement et un processus de réintégration sociale, les auteurs de l'avis insistent sur l'importance de la flexibilité dans les applications concrètes. Un manque d'harmonisation entre les territoires découpés dans différents champs (psychiatrique, scolaire, juridique, social) paraît être partout source de problèmes. Il faut éviter les risques d'une trop grande rigidité, a indiqué le Dr Corin.

Généralement, une structure-pivot oriente ou anime le processus de la désinstitutionnalisation. Il faudra décider qui sera ce lien de rattachement : les hôpitaux, les différentes ressources de la communauté publiques et privées? Comment permettre une mise en acte réelle de la diversité et du pluralisme entre les expériences de terrains et les diverses politiques, entre le haut et le bas? Autant de questions sur lesquelles il faudra bien réfléchir, insiste le Dr Corin.

L'avis *Sortir de l'asile?* vient s'ajouter aux quatre autres publiés récemment sur la notion de santé mentale, l'efficacité des interventions en santé mentale, la protection et le développement de la santé mentale des jeunes et les ressources « alternatives » en santé mentale.

Cet ensemble doit constituer la pierre angulaire des travaux du comité Harnois qui s'appuiera aussi sur les consultations faites à travers le Québec par la commission Rochon,

Si le CRTC y consent

Une radio éducative verra le jour à Montréal

MICHEL ARSENAULT

Les Montréalais pourront syntonner l'année prochaine une radio éducative sur la bande FM si le CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) y consent.

Le CRTC doit annoncer la semaine prochaine la tenue d'audiences publiques, à partir du 24 novembre, sur de nouvelles stations FM montréalaises.

Le ministère des Communications a réservé trois fréquences dites « éducatives », et on s'attend qu'une de ces fréquences non commerciales

soit éducative au sens traditionnel du terme.

« Un canal sera vraiment éducatif », a confirmé Mme Lucie Audet, adjointe au directeur général pour le Québec du CRTC.

Si le CRTC donne son appui à l'initiative, il s'agira de la première radio éducative montréalaise. Il n'existe qu'une seule autre station du genre au Québec : CFCQ, à Trois-Rivières.

CANAL, un organisme regroupant 13 maisons d'enseignement, a présenté une demande visant à lui permettre de compléter à la radio ce qu'il fait déjà à la télévision.

« On est déjà sur le point d'être surchargé », nous a expliqué M. An-

dré Lafrance, secrétaire du conseil d'administration de CANAL. CANAL dispense, 24 heures par jour, un « télé-enseignement » au poste 29 (câble 23).

M. Lafrance a expliqué que la radio permettrait aux professeurs de CANAL de mieux encadrer leurs étudiants, qui pourraient enfin téléphoner pour poser des questions. La radio permettrait aussi aux établissements scolaires plus modestes, qui n'ont pas de studio de télévision, de diffuser leur enseignement.

Les deux autres fréquences éducatives, que le CRTC réserve à des organismes à but non lucratif, pour-

raient être accordées à des établissements d'enseignement sans nécessairement offrir une programmation éducative à proprement parler. Une d'entre elle pourrait également être confiée à une radio communautaire.

Une radio universitaire anglophone, Radio-McGill, cherche à obtenir une fréquence éducative, ce qui lui permettrait de diffuser sur l'ensemble de Montréal. « Nous ne présenterions pas du matériel éducatif en tant que tel », nous a expliqué M. Kerry Santie, directeur de la programmation.

CIBL, une radio communautaire de l'est de Montréal, cherche elle aussi à obtenir une fréquence. Le directeur général de CIBL, M. Yves Bernard, nous a expliqué que CIBL, si sa requête était retenue, mettrait l'accent notamment sur la programmation francophone et l'information locale.

À l'issue des audiences publiques, en novembre, le CRTC devra aussi se prononcer sur la création de deux stations communautaires de la région de Montréal (sur la Rive-Sud et dans le Nord), ainsi que sur la mise en onde d'une radio commerciale.

Le site des Saints-Anges à LaSalle

Site archéologique dans un parc municipal

ALAIN DUHAMEL

La Ville de LaSalle a inauguré cette semaine un parc archéologique municipal, le parc des Saints-Anges, classé en site archéologique depuis 1977.

Il s'agit d'une première dans l'agglomération montréalaise. Dans un parc de voisinage, situé au bout d'une rue qui s'est interrompue là, les vestiges d'une occupation française se mêlent à une occupation municipale de jeu pour enfants. Les panneaux d'interprétation et les vestiges visibles au sol informent les visiteurs du caractère historique du terrain.

En ces lieux, en 1701, Pierre Rémy, prêtre sulpicien, a fait construire dans l'enceinte fortifiée du village de Lachine une église de pierre, l'église des Saints-Anges, face au fleuve Saint-Laurent qui, à cet endroit, devient le « grand saut Saint-Louis », connu aujourd'hui sous le nom de rapides Lachine. Le parc occupe l'essentiel de l'espace entre le pont Mercier et le pont des chemins de fer.

L'établissement paroissial a subsisté à cet endroit jusqu'en 1866, an-



Photo Réjean Meloche

né où la communauté des Pères Oblats utilise l'église en séminaire jusqu'en 1869, puis la démolissent afin d'aménager leur cimetière. Un siècle plus tard, la communauté dé-

ménage le cimetière dans sa propriété du Richelieu et, en 1975, la vend à un promoteur immobilier.

Le classement puis l'accord de mise en valeur intervenu entre l'administration municipale et le ministère des Affaires culturelles, ont contribué à la préservation d'un des rares témoignages de cette partie de l'île qui ait été soustrait à l'urbanisation.

« C'est dans l'histoire que se trouve l'âme des peuples » affirme le maire de la ville, M. Michel Leduc. « Cette image peut paraître éculée mais la Ville de LaSalle, dans sa recherche d'un sentiment d'appartenance des résidents pour leur ville, a participé avec enthousiasme au programme conjoint que nous proposons le ministère des Affaires culturelles. »

L'administration municipale et le ministère ont investi \$180,000 dans l'aménagement de ce parc.

Frais funéraires Marx prépare une loi

QUEBEC (PC) — Les entreprises qui organisent des pré-arrangements funéraires devront déposer en fiducie les sommes versées par les consommateurs, selon un projet de loi qui sera déposé cet automne à l'Assemblée nationale.

Le projet de loi sera présenté en Chambre vers la mi-octobre par le ministre de la Justice Herbert Marx, qui est aussi responsable du dossier de la protection du consommateur.

Déjà, pour assurer la protection des consommateurs, certains types d'entreprises comme les agences de voyage sont obligées de déposer dans un compte en fiducie les avances qui leur sont payées par les clients.

Le ministre Marx procède actuellement à une consultation auprès des personnes intéressées par le dossier des pré-arrangements funéraires avant de présenter son projet de loi, a appris la Presse canadienne.

Les dispositions finales du futur projet de loi ne sont pas encore fixées mais on peut prévoir d'ores et déjà que cette obligation de confier les avances d'argent à un fiduciaire sera retenue dans le texte législatif, a indiqué un porte-parole autorisé.

RÉTRACTATION

Dans un article publié par LE DEVOIR en première page le 30 décembre 1982, le journal rapportait les propos d'un ancien client de Me Claude Dauphin, député libéral de Marquette à l'Assemblée nationale du Québec. Cette tierce personne mettait en cause la diligence professionnelle de Me Dauphin et prétendait lui reprocher de ne pas avoir fait le nécessaire pour empêcher la saisie et la vente aux enchères d'équipements et d'instruments appartenant à une compagnie de cet ancien client.

Me Dauphin a nié toute responsabilité pour l'incident et a toujours soutenu que, vu le refus de ce client de suivre ses conseils, il avait avisé cette personne de consulter un autre avocat, ce que cette personne fit d'ailleurs avant que ses biens ne soient vendus en justice. Au moment de cette vente, Me Dauphin ne le représentait plus quant à cette affaire.

LE DEVOIR regrette tout tort qu'il aurait pu causer à Me Dauphin en publiant ces propos et souligne que son reporter ne faisait que citer de bonne foi les paroles non vérifiées d'un tiers.

LA DIRECTION

Une journée internationale Manifestation des femmes contre la violence ce soir

RENÉE ROWAN

Pour la sixième année consécutive, des milliers de femmes du Québec, du Canada, des États-Unis et même d'Europe participeront ce soir à la journée d'action contre la violence faite aux femmes.

À Montréal, une grande marche silencieuse s'ébranlera à 19h30, au Carré Saint-Louis, pour se rendre au « Y » des femmes, boulevard Dorchester ouest.

Manifestations dans les rues, forums, présentations de films, actions collectives, interventions théâtrales, ateliers, occupations de lieux stratégiques, actions symboliques, pétitions marqueront cette journée dans plus de 30 villes au Québec.

La rue, la nuit, femmes sans peur, devenue depuis deux ans la journée d'action contre la violence faite aux femmes, a pris naissance en 1978 alors que des femmes américaines manifestaient contre la pornographie dans les rues de San Francisco et du même coup lançaient le mot d'ordre *Take Back the Night* (Reprenons la nuit).

Depuis, le troisième vendredi du mois de septembre est le rendez-vous annuel de milliers de femmes

protestant contre la violence qui leur est faite.

Coordonnée par le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) depuis 1980, cette journée appelle les femmes à la solidarité et vise, par une action « spectaculaire », à sensibiliser le public à la violence faite aux femmes.

Une canadienne sur dix est victime de violence conjugale; une canadienne sur cinq est agressée sexuellement au cours de sa vie, rappelle le Regroupement des CALACS.

L'âge des victimes d'agressions sexuelles varie entre trois mois et 90 ans. Dans 60 % des cas, la victime connaît son agresseur tandis que 70 % des agressions sexuelles sont préméditées. Plus de 50 % des agressions se produisent au domicile de la victime ou à celui de l'agresseur.

Ces chiffres sont la pointe de l'iceberg puisque les agressions sexuelles, les abus sexuels commis envers les enfants, le harcèlement sexuel en milieu du travail et partout ailleurs, la pornographie, la violence conjugale, la publicité sexiste font partie du quotidien des femmes, constate le Regroupement. « Notre silence est leur protection », concluent les porte-parole des CALACS.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR 842-9645

AUX ANNONCEURS



1986 ANNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

Dans le cadre de la IVe conférence internationale du droit constitutionnel, LE DEVOIR distribuera le 11 octobre prochain un important cahier spécial de 104 pages, format magazine, sur le thème de:

PAIX, RELATIONS INTERNATIONALES ET RESPECT DES DROITS HUMAINS

Ce cahier spécial constitue un véhicule publicitaire de choix pour les organismes et les entreprises oeuvrant tant au Québec que sur le plan international et qui veulent souligner l'année internationale de la paix.

Réservation et tarif: Pierre Lamothe Faculté de Droit Université Laval Québec (418) 656-5219

Date limite: 22 septembre

LA

...un événement COURSE ...un marathon 5,8 km non-compétitif LUMIERE

...le soir du dimanche 21 septembre, à la lueur de centaines de bâtons lumineux portés par autant de coureurs...

...ou lorsque la solidarité brille!

INSCRIPTION INFORMATION: 284-2040

ASSOCIATION SPORTIVE DES AVEUGLES DU QUÉBEC INC.

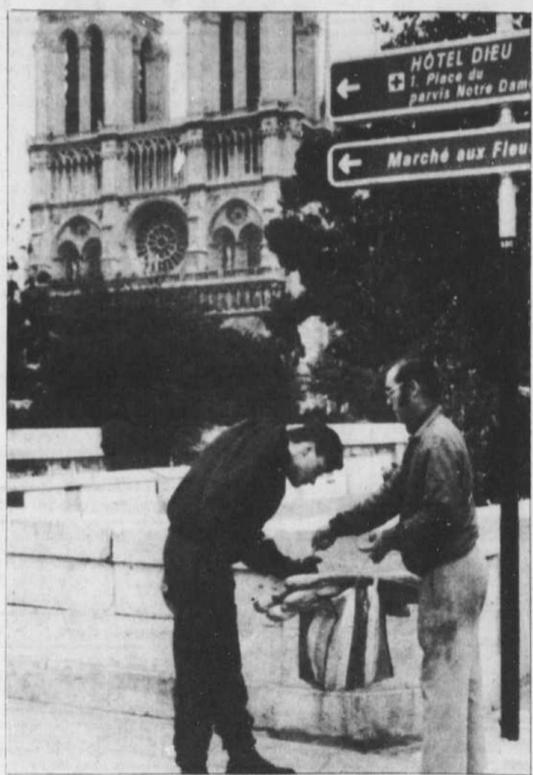
LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 844-3361
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
Publicité	
Générale	(514) 842-9645
Annonces classées	(514) 286-1200
Abonnements	
Montréal	(514) 844-3361 ou (514) 332-3890
Québec	(418) 687-2034
Extérieur — Indicatif 514	1-800-361-6059
Indicatif 418	1-800-463-4747
Indicatif 819	1-800-361-5699
Indicatif 613	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 A 16H30

LE DEVOIR ESSENTIEL!

INFORMATIONS INTERNATIONALES



Un policier français examine le contenu d'un sac à provision d'un piéton, aux abords de la cathédrale Notre-Dame.

Joseph Abdallah invite la France à envoyer une mission au Liban

KOUBEYAT, Liban. (AFP) — Emile Ibrahim Abdallah, que des témoins affirment avoir reconnu comme étant l'un des auteurs de l'attentat qui a fait cinq morts et plusieurs dizaines de blessés mercredi à Paris, a été interviewé jeudi par l'AFP dans son village de Koubeayat, au Liban-Nord.

Emile Ibrahim Abdallah, 26 ans, est l'un des quatre frères de Georges Ibrahim Abdallah. Il a déclaré qu'il ignorait qu'il était suspecté d'être l'un des auteurs de l'attentat de la rue de Rennes.

Lorsqu'Emile est arrivé, les journalistes de l'AFP se trouvaient depuis le matin dans la modeste maison de la famille Abdallah, dans le village de Koubeayat, à 136 km au nord-est de Beyrouth, pour interroger les trois autres frères de Georges: Joseph, 36 ans, Maurice, 23 ans, et Robert, 20 ans. Les deux derniers sont l'objet d'un mandat de recherche en France.

A 13h30 locales, Emile Abdallah est arrivé à bord de sa voiture, en tenant à la main un attaché-case. Selon sa famille, il revenait de Tripoli où il travaillait comme ingénieur électronique dans une compagnie privée. Il s'est assis avec ses autres frères, et les journalistes de l'AFP ne l'ont pas interrogé, car ils ignoraient à ce moment qu'il était accusé d'être l'un des auteurs de l'attentat contre le magasin Tati à Paris.

Les trois frères ont affirmé n'avoir pas quitté le Liban depuis près de deux ans. Le mokhtar (maire) du quartier où se trouve la maison des Abdallah, le curé de ce village de quelque 12.000 habitants tous maronites, le notaire, les voisins ont tous été catégoriques: aucun des frères n'a quitté le village depuis de nombreux mois.

Un de leurs voisins a affirmé: « Je suis d'extrême-droite, donc totalement opposé aux idées politiques des Abdallah. Mais je sais que depuis deux ans, je les vois

tous les jours. Leurs uniques déplacements consistent à se rendre à l'Université libanaise à Tripoli avec leur frère Joseph. Ce dernier, docteur en sciences sociales, enseigne dans cette université où Robert et Maurice poursuivent leurs études.

A côté d'eux se trouvait leur mère, une frêle femme d'une cinquantaine d'années qui a élevé ses neuf enfants (six garçons et trois filles) grâce à la pension perçue après la mort précoce de son mari, adjudant de l'armée libanaise, et des faibles ressources tirées de la mise en métayage de lopins appartenant à la famille.

L'offre par le gouvernement français d'une récompense à qui fournirait des renseignements sur Robert et Maurice a suscité d'abord la surprise, puis la solidarité du village. Jeudi matin, les habitants s'assuraient de l'identité de ceux qui demandaient l'adresse des Abdallah.

Les accusations des autorités françaises ont créé une mobilisation, du moins verbale, dans le village. « Nous sommes prêts à verser notre sang pour défendre la famille Abdallah », entend-on souvent chez les voisins, qui vantent la « gentillesse » des frères.

Joseph Abdallah a par ailleurs proposé que le gouvernement français envoie une mission au Liban en vue d'enquêter sur les activités de Maurice et Robert.

« Vous pouvez vous-même demander une expédition d'enquête (NDLR: l'envoi d'une commission d'enquête), française ou autre dans l'université pour voir comment les deux frères recherchés sont des étudiants qui fréquentent chaque jour, en principe », leurs collègues, a-t-il déclaré à l'AFP.

« Nous demandons également l'expédition d'une enquête au village (de Koubeayat) en vue de demander aux habitants du village si ces deux frères vivent bien ici », a-t-il ajouté.

Chirac rend hommage au courage des Français

PARIS, (AFP) — Le Premier ministre Jacques Chirac a solennellement appelé, hier soir à la télévision, tous les Français à l'union face à la vague d'attentats terroristes qui ont fait 10 morts et plus de 250 blessés depuis décembre dernier et se sont multipliés ces derniers jours à Paris.

Après avoir salué les victimes civiles, policières et militaires des attentats, M. Chirac a rendu hommage « au calme, au courage et à la détermination » dont la population fait preuve, estimant que c'était « la seule attitude pour surmonter tous ensemble cette épreuve ».

M. Chirac n'a pas caché que la situation actuelle pourrait se poursuivre, déclarant que « la lutte contre le terrorisme est un combat et que « ce combat peut durer ».

« Ce combat, nous le mènerons jusqu'à son terme avec le concours de tous et dans le respect des règles fondamentales de notre démocratie », a-t-il ajouté.

A l'adresse des poseurs de bombes qui exigent la libération de trois terroristes incarcérés en France, le Premier ministre a réaffirmé sa détermination de ne céder en aucun cas au chantage. Il s'est déclaré déterminé à tout



M. Jacques Chirac mettre en oeuvre pour chatier impitoyablement les assassins et ceux qui les manipulent. « Les assassins ne nous échapperont pas. La justice fera alors rapidement son oeuvre », a-t-il lancé avec force.

M. Chirac a souligné que « ces objectifs ont été arrêtés en plein accord avec le président de la République ».

C'est la première fois depuis la recrudescence des attentats terroristes à Paris il y a une quinzaine de jours que le Premier ministre s'adresse aux Français sur l'ensemble des chaînes de radio et de télévision.

Expulsion de 25 diplomates soviétiques travaillant à l'ONU

« La provocation américaine ne restera pas sans conséquences », assure le Kremlin

MOSCOU (AFP) — L'Union soviétique a annoncé hier qu'elle prendrait des mesures de rétorsion après la décision des Etats-Unis d'exiger le départ de 25 diplomates soviétiques travaillant à l'ONU, mais elle n'a pas précisé la nature de cette riposte.

Interrogé au cours d'une conférence de presse pour savoir si Moscou allait riposter, un porte-parole du ministère soviétique des Affaires étrangères, M. Boris Piadychev, a répondu: « Pour ce qui est des mesures de rétorsion, vous le saurez lorsque cela sera annoncé ».

La décision américaine est « scandaleuse », elle est « sans fondement juridique » et elle « ne peut pas rester sans conséquences », a-t-il ajouté. Il a toutefois laissé entendre que la riposte soviétique ne serait pas identique au geste des Etats-Unis. Comme on lui demandait si l'URSS pourrait expulser des ressortissants américains travaillant à Moscou, M. Piadychev a répondu: « Le principe du miroir n'est pas toujours le meilleur moyen d'action ».

Le porte-parole a toutefois souligné que le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, n'entendait pas annuler ses entretiens des 19 et 20 septembre à Washington avec le secrétaire d'Etat George Shultz. « Il a l'intention de tenir cette rencontre comme cela avait été convenu avec la partie américaine », a-t-il dit.

M. Piadychev a par ailleurs indiqué que l'instruction de l'affaire Nicholas Daniloff se poursuivait et qu'elle avait apporté de « nouvelles preuves » que le journaliste était impliqué dans des « activités d'espionnage ». « On étudie les faits et l'on procède à l'audition de témoins », a-t-il dit.

Les Etats-Unis se trouveront « dans une position inconfortable lorsque leur seront présentées toutes les preuves de l'activité d'espionnage » de Nicholas Daniloff, a affirmé le porte-parole. Il a accusé l'administration américaine d'avoir « provoqué aussi bien l'affaire Daniloff que celle du fonctionnaire soviétique de l'ONU Guennadi Zakharov, accusé d'espionnage à New York, en procédant d'un mode de pensée totalitaire ».



M. Eduard Shevardnadze



M. Georges Shultz

M. Piadychev a estimé que la décision américaine concernant le personnel soviétique de l'ONU est « un geste visant délibérément à détériorer les relations soviéto-américaines et à créer de nouvelles difficultés dans le travail de l'ONU ». Selon lui, « cette action nullement justifiée à un caractère d'hostilité (...) et vise à éluder la solution de problèmes vitaux qui préoccupent la communauté internationale ». « Les Etats-Unis, a-t-il ajouté, veulent manifestement utiliser l'ONU pour réaliser leurs intérêts égoïstes au préjudice de l'organisation elle-même ».

« Nous n'allons pas fermer les yeux devant cette action hostile et les Etats-Unis se trompent s'ils pensent que cette provocation restera sans conséquences », a conclu le porte-parole.

Pour sa part, l'ambassadeur de l'URSS à l'ONU, M. Alexander Belonogov a déclaré qu'il était encore « trop tôt pour spécifier les possibles actions que nous pourrions être amenés à prendre », fermant ainsi la porte à des mesures de rétorsion immédiates.

« Il est prématuré d'en parler, a-t-il dit. L'affaire n'est pas close. Elle sera évoquée au cours des conversations de Washington (vendredi et samedi) entre le chef de la diplomatie soviétique Edouard Chevardnadze et son homologue américain George Shultz ». Nous attendrons et déciderons ensuite de notre conduite ».

« Nous préférons voir les déve-

loppements à venir dans cette affaire qui est très sérieuse », a-t-il ajouté.

Le profil bas adopté par l'URSS dans cette nouvelle crise avec Washington contraste avec son attitude après l'arrestation le mois dernier par le FBI de l'employé soviétique de l'ONU, Guennadi Zakharov, sous l'accusation d'espionnage. Moscou avait réagi en arrêtant le journaliste américain Nicholas Daniloff pour le même motif.

M. Belonogov n'en a pas moins laissé prévoir qu'en cas d'impasse avec Washington dans cette affaire, l'URSS saurait réagir et « protéger ses intérêts d'une manière ou d'une autre ».

Sur la forme il s'est montré extrêmement virulent contre les Etats-Unis. Il a qualifié la mesure américaine de « hautement déplorable, totalement injustifiée, d'incompatible » avec les accords de siège passés par Washington avec l'ONU.

Il a indiqué que les milieux officiels soviétiques commencent à « penser que le côté américain ne veut plus tellement d'un sommet ».

Il a par ailleurs confirmé comme l'avaient laissé entendre la veille des sources officielles américaines qu'en fait le personnel de la mission soviétique à l'ONU était tombé, avant même la mesure d'expulsion annoncée par Washington, en-dessous du seuil imposé par les Etats-Unis à partir du 1er octobre.

« Il y a actuellement 205 personnes à la mission soviétique », a-t-il dit. En

mars dernier les Etats-Unis avaient annoncé à l'URSS qu'elle devrait réduire graduellement le personnel de ses trois missions (URSS, Biélorussie, Ukraine) de 275 à 170 personnes en avril 1988. Lors de la première étape, le 1er octobre, le personnel soviétique devait être ramené globalement à 244 personnes (218 pour la mission de l'URSS).

Vendredi dernier encore, M. Belonogov avait affirmé que l'URSS ne ferait rien pour respecter cette décision américaine totalement illégale.

Mais en fait elle avait procédé discrètement à des réductions connues des Etats-Unis. Mardi, un officiel américain avait indiqué que le personnel soviétique comptait 212 personnes à la fin de la semaine dernière.

Vivement critiquée sur sa droite pour son manque de fermeté dans l'affaire Daniloff, il semble que la Maison-Blanche ait voulu saisir cette apparente contradiction dans la position officielle soviétique, pour faire d'une pierre deux coups.

D'une part prouver, à la veille des entretiens Chevardnadze-Shultz, que Washington était déterminé à aller très loin, et se débarasser en outre de 25 diplomates soviétiques considérés par le FBI comme des agents du KGB.

M. Belonogov a confirmé qu'en recevant mercredi de son homologue américain M. Vernon Walters, notification de la mesure frappant sa mission, il lui avait été indiqué qu'au cas où la mission de l'URSS tombait au-dessous du seuil de 218 personnes, elle pourrait présenter de nouvelles demandes de visas diplomatiques qui seraient accordés.

M. Belonogov a d'autre part justifié la réduction du nombre de ses collaborateurs au cours de ces derniers mois par les directives visant à « l'accroissement de la productivité » dans tous les secteurs de l'Etat soviétique.

La position de l'URSS, a reçu jeudi un soutien de poids, celui du secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, qui a qualifié la décision américaine de « d'incompatible avec les accords de siège » entre Washington et l'ONU.

Aquino : la rébellion communiste ne menacera jamais la liberté des Philippines

WASHINGTON (AFP) — Au dernier jour de sa visite à Washington, la présidente des Philippines, Mme Corazon Aquino, a assuré jeudi les membres du Congrès américain qu'elle ne laisserait pas la rébellion communiste « menacer la nouvelle liberté » de son pays.

« Je suis venue au pouvoir par des voies pacifiques et y resterai par des voies pacifiques », a-t-elle déclaré aux membres des deux Chambres, réunis en session extraordinaire.

Néanmoins, a-t-elle ajouté, « je ne resterai pas inactive et ne permettrai pas aux responsables de la rébellion de rejeter notre offre de paix, de tuer nos jeunes soldats et de menacer notre nouvelle liberté ».

Dans un discours parfois chargé émotionnellement, Mme Aquino, vêtue de sa traditionnelle robe et très applaudie par les parlementaires, a réaffirmé que les Philippines honoreront leur dette extérieure de \$ 26 milliards qu'elle a toutefois qualifiée « d'autre forme d'esclavage ».

La lutte contre l'insurrection communiste de la Nouvelle armée du peuple (NAP) et le remboursement de la dette extérieure philippine sont les deux thèmes qui suscitent le plus d'inquiétude chez les responsables américains et ont dominé les entretiens qu'a eus Mme Aquino avec le président Reagan, à rassurer ses interlocuteurs sur ces deux points.

Jeudi, devant le Congrès, la présidente des Philippines a évoqué le souvenir de son mari, assassiné en 1983, et insisté sur la tâche accomplie depuis sa prise de pouvoir, en février dernier.

« Nous avons balayé le pouvoir absolu (de l'ex-président Ferdinand Marcos) grâce à une révolution limitée qui a respecté la vie et la liberté de chaque Philippin », a-t-elle dit.

Elle a affirmé que son prédécesseur, M. Marcos, avait « mis la démocratie entre parenthèses pour la sauver d'une insurrection communiste qui comptait moins de 500 personnes ». « Lorsqu'il a fui (les Philippines), cette insurrection comptait plus de 16.000 personnes », a-t-elle ajouté.

« Je crois qu'il y a là une leçon sur la tentation qu'il y a à étouffer un phénomène avec les moyens qu'il utilise pour se développer », a noté Mme Aquino.

La présidente des Philippines a toutefois souligné qu'elle fera « tout ce qui sera nécessaire pour défendre l'intégrité et la liberté » de son pays.

Sur le plan économique, Mme Aquino a indiqué que ses compatriotes avaient rempli « la première et la plus difficile condition des négociations sur la dette: la complète restauration de la démocratie et d'un gouvernement responsable ».

« Lorsque j'ai rencontré le président Reagan, a-t-elle dit, nous avons commencé un dialogue important sur la coopération et le renforcement de l'amitié entre nos deux pays. Il s'agissait, a poursuivi Mme Aquino, à la fois d'une confirmation et d'un nouveau démarrage pour les relations entre les Etats-Unis et les Philippines ».



La présidente des Philippines, Mme Corazon Aquino, a clôturé sa visite en sol américain, hier, en s'adressant au Congrès. On la voit ici en compagnie du président Reagan, quelques minutes avant son départ.

Les dirigeants de la mine accusés de négligence

Kinross : le gouvernement fera enquête

JOHANNESBOURG (AFP) — Le ministre sud-africain de l'Energie et des Mines, Danie Steyn, a annoncé l'ouverture prochaine d'une enquête judiciaire pour déterminer les responsabilités dans la catastrophe de la mine d'or de Kinross, qui a fait au moins 177 morts et 253 blessés.

Hier matin, des équipes de sauveteurs cherchaient encore dans les galeries de cette mine les quelques mineurs qui continuent de manquer à l'appel et pour lesquels tout espoir de survie paraît définitivement écarté.

L'annonce relative à l'ouverture d'une enquête judiciaire dans cette affaire qui défraie la chronique sud-africaine depuis trois jours — car il s'agit du plus grave accident jamais enregistré dans une mine d'or sud-africaine — fait suite à l'ouverture, dès mercredi matin, d'une enquête administrative décidée par Gencor, la compagnie propriétaire de Kinross.

En attendant, la mine demeurera fermée pendant une semaine environ.

Jeudi, la presse sud-africaine re-

gorgeait de récits faits par les acteurs et témoins de ce drame, tel celui d'un surveillant blanc qui raconte devoir la vie à un groupe de mineurs noirs qui l'ont sauvé d'une asphyxie certaine alors qu'il était déjà sans connaissance et que les hommes de la galerie où il se trouvait étaient la proie d'une panique indescriptible.

Dans l'affolement général, certains ont péri en tombant au fond des puits alors qu'ils essayaient de grimper sur les monte-charge déjà encombrés qui ramenaient les survivants à la surface.

Jeudi, 40 des 235 blessés — atteints d'asphyxie à divers degrés — étaient encore hospitalisés.

Le syndicat des mineurs noirs (NUM), qui accuse la direction de Gencor de négligence, a fait savoir qu'il exigerait une réévaluation des indemnités versées aux familles des mineurs décédés, indemnités qui oscillent autour de l'équivalent de deux années de salaire. Ce qui n'est pas grand-chose, a dit Cyril Ramaphosa, secrétaire général du NUM, quand on sait que le salaire mensuel moyen d'un mineur noir s'élève à 340 rands

(\$190 can.).

Entre-temps, la communauté noire du pays a été frappée par le décès de deux de ses idoles. Mercredi soir, l'un des boxeurs les plus populaires du pays, Arthur Maysela, est mort des suites d'un accident de la route. Agé de 33 ans, idole de Soweto, Maysela était un ancien champion welter junior d'Afrique du Sud et aspirant au titre mondial. Mercredi, enfin, on apprenait la mort — sur-

venue lundi dernier, dans un autre accident automobile — du chanteur noir numéro un au hit-parade de la musique pop d'Afrique du Sud, Paul Ndlovu.

Le Bureau pour l'information, organisme gouvernemental chargé de tout ce qui se rapporte à l'état d'urgence en vigueur depuis le 12 juin dernier, a annoncé de son côté jeudi la mort aux cours des dernières 24 heures de trois Noirs.

47 Tamouls massacrés

COLOMBO (AP) — L'armée sri-lankaise a massacré hier au moins 47 Tamouls en représailles d'un attentat à la voiture piégée qui avait fait au moins 10 morts, a annoncé une organisation tamoule. L'explosion et les représailles se sont produites, selon les informations, dans le port oriental de Batticaloa, où a lieu une importante offensive gouvernementale contre les séparatistes tamouls. Un responsable militaire a affirmé

que la voiture piégée avait explosé devant un arrêt de car de la ville avant midi, tuant 10 civils et blessant cinq policiers. Un communiqué gouvernemental n'a cependant fait état que de sept morts. Des responsables de Colombo, cités par l'agence indienne UNI, ont affirmé de leur côté que l'attentat — attribué aux mouvements séparatistes tamouls — avait fait 15 morts, dont 10 membres des forces de sécurité.

ARTS ET SPECTACLES

« Caméra 86 »

Journalisme de brousse en ville

RADIO-TELE

PAUL CAUCHON

Que le vrai Quatre Saisons se lève. Disons-le franchement, les premières images du service d'information à Quatre Saisons ont suscité la risée. Quoi, c'était ça, les « nouvelles nouvelles » de l'an 2000 ? Une telle pauvreté de moyens ?

Le service d'information de QS promet, évidemment, une amélioration dans les prochaines semaines. Mais, en attendant, c'est demain soir que prend l'affiche *Caméra 86*, l'autre gros morceau de l'information à QS, un « magazine musclé de type affaires publiques », selon la promotion interne. Surprise : *Caméra 86* nous donne une bonne idée de ce que QS veut faire dans le secteur.

Placée dans une case horaire audacieuse (le dimanche à 19 h), la première édition de ce magazine présente quatre reportages qui donnent le ton des prochaines émissions. D'abord, un versant hautement émotif, avec un reportage sur une petite fille atteinte de cancer et une mère qui a perdu son enfant pour la même raison. Ensuite, un versant ironique : l'histoire d'un brave pompier qui a décidé que l'important, dans la vie, c'est d'être millionnaire, et qui essaie de suivre les conseils d'un riche Québécois qui a écrit le livre *Comment faire de l'argent avec l'argent des autres* !

Puis, le versant dénonciateur : on apprend que le Québec est le paradis nord-américain pour les fournisseurs d'animaux de laboratoire. Selon la loi, vos animaux domestiques sont considérés comme errants s'ils ne sont ni dans votre maison ni tenus en laisse. De nombreuses entreprises en profiteraient pour organiser des razias au bénéfice des laboratoires américains.

Le dernier reportage, lui, privilégie le courage et le « fait vécu » : l'entraînement d'un paraplégique pour le marathon, et la touchante relation d'amour entre lui et sa jeune femme.

Déjà, Quatre Saisons se démarque : les mouvements de caméra, plutôt virevoltants, traquent l'émotion et le commentaire, et tous ces reportages s'attardent au fait vécu.



Madeleine Roy, de *Caméra 86*.

On ne s'embarasse pas de spécialités pour prolonger la discussion, et on ne cherche pas à donner les deux versions d'une même histoire. Dans le cas du rapt des animaux domestiques, par exemple, on a choisi de dramatiser le problème, et les auteurs n'ont pas cru bon d'obtenir le point de vue de scientifiques qui nous auraient expliqué en quoi de telles expériences peuvent se justifier.

D'après René Ferron, producteur délégué aux affaires publiques chez QS, *Caméra 86* fera des choix clairs; il parle de son équipe comme de « journalistes de brousse », les poussant à patauger sur le terrain. Ainsi, on pourra les voir bientôt dans les égouts de Montréal, ou traquant de nuit les remorqueurs de voitures.

Et, selon Madeleine Roy, la jeune animatrice qui partira en reportage à l'occasion, « il se passe plein de choses à Montréal, les sujets originaux ne manquent pas, il suffit de les trouver ». Qu'on en juge : on annonce des reportages sur une ancienne féministe de choc convertie à l'islam, qui a découvert sa voie en portant le voile, ou encore un reportage sur un couple de jeunes mariés brûlés vifs. Ça risque de pleurer fort dans les chaumières le dimanche soir !

Les équipes de *Caméra 86* sont formées de pigistes (n'importe qui peut tenter de convaincre le réalisateur qu'il possède l'idée du siècle) et tra-

vailent en couple, journaliste et caméraman.

Le fantôme de l'homme de la rue. La grande mode, ces temps-ci, est de donner la parole à l'homme ou la femme de la rue. Autant à Radio-Canada avec *Montréal, ce soir* qu'à Quatre Saisons avec *Le Grand Journal*, on présente de petits topos filmés sur le trottoir, de préférence au coin d'une rue animée pour qu'on comprenne bien que le journaliste est au cœur de l'action.

On lance une question. Faut-il choisir Dorval ou Mirabel ? Le Canadien a-t-il gagné la coupe Stanley par erreur ou par talent ? On recueille une dizaine de réponses rapides sans aucun autre commentaire et le tour est joué.

C'est ce que j'appellerais le fantôme de l'homme de la rue. Car voilà des quidams bien sympathiques à qui on demande de porter un jugement définitif en trois mots, prétendant ainsi prendre le pouls de l'opinion publique. Déjà que les son-

dages spécialisés peuvent être sujets à caution, alors vous imaginez la valeur d'un test aussi rapide !

Un tel procédé, qui prétend donner la parole à l'individu moyen, ne vise qu'à conforter le public dans l'illusion qu'il a accès aux ondes, que son opinion est valable et qu'il peut influencer le cours des événements. Sans parler des raisons plus terre à terre, comme le plaisir de « passer à la tivi ». Ou les raisons plus tortueuses, comme de sécuriser les responsables des secteurs d'information, qui croient ainsi être à l'écoute d'un public multiforme.

Mais je m'inquiète : par un effet pervers, le procédé n'implique-t-il pas l'échec de la brochette de spécialistes en tous genres qui sévit sur nos ondes ? N'importe qui pourrait-il prétendre maintenant avoir autant raison que le psychiatre ou le professeur de relations internationales invité pour éclairer notre lanterne ?

Si c'est le cas, je prends acte du changement majeur qui vient de se produire dans le monde des communications. Et j'annonce ma disponibilité : l'herpès me fait-il peur ? la SAQ se comporte-t-elle en voleuse ? doit-on hausser les bras de scolarité ? existe-t-il encore de vraies touristes ? Prière de fréquenter la rue Mont-Royal en fin d'après-midi...

DETMERS: «Je vais vous en faire voir...»
UNE BEAUTÉ DE TOUS LES DIABLES C'est un film d'horreur. Mais c'est aussi un film de science-fiction. Son génie. Et son fait de donner à la caméra ce qui se cache dans l'âme de l'homme. Quelque chose qui relève de l'inimaginable, du sublime.

Si vous ne savez pas ce que c'est un « film de science-fiction », l'ordinateur ne vous le dira pas, mais le film de Detmers vous l'apprendra.

ANNE DE GASPERI - Le Quotidien de Paris

MARCO BELLOCCHIO
LE DIABLE AU CORPS
MARSUSKA DETMERS



4e SEM
BERRI
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
CARREFOUR LAVAL
2300 AUT. DES LAURENTIDES 688-3084

SELECTION OFFICIELLE: FESTIVAL DE CANNES, FESTIVAL DE MONTREAL, TORONTO, QUEBEC, NEW YORK, RIO DE JANEIRO, HAVANA

«... un plaisir pour l'oeil et pour l'oreille...»

— Le Nouvel Observateur

OPERA MALANDRINO



Tous les jours: 12:30, 2:45, 5:00, 7:15, 9:30.
BERRI
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

UN TRIOMPHE PLUS DE 250,000 SPECTATEURS EN 12 SEMAINES À MONTRÉAL GRAND GAGNANT AU FESTIVAL DE TORONTO

PRIX DU MEILLEUR FILM CANADIEN FESTIVAL OF FESTIVALS TORONTO 1986

PRIX DU FILM LE PLUS POPULAIRE FESTIVAL OF FESTIVALS TORONTO 1986

PRIX DE LA CRITIQUE INTERNATIONALE FESTIVAL DE CANNES 1986

PRIX DE LA PRESSE ITALIENNE FESTIVAL DE TAORMINA

PRIX DU MEILLEUR FILM FESTIVAL DE SÈTE

«Le Déclin est tour à tour amusant, cruel, tendre, profond, drôle, cru, surprenant, exigeant... Le Déclin de l'empire américain est un film qui trouble l'âme... un chef-d'œuvre de finesse et d'esprit.»

— Bruce Kirkland, **TORONTO SUN**

«Un film franchement émoustillant... On pleure beaucoup puis on se mouche et on se couche la bouche en cœur.»

— L'Express.

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN

UN FILM DE DENYS ARCAND

AVEC DOMINIQUE MICHEL DOROTHÉE BERRYMAN LOUISE PORTAL PIERRE CURZI RÉMY GIRARD YVES JACQUES GENEVIEVE RIOUX DANIEL BRIÈRE ET GABRIEL ARCAND

PRODUIT PAR RENE MALO ET ROGER TRAPPEL

DISTRIBUTION: LES FILMS RENE MALO

Crémazie: 12:30, 2:30, 5:00, 9:35. Supplémentaire samedi à 11:45 p.m.
— Carrefour, ven.: 7:00, 9:10. Sam., dim.: 12:30, 2:40, 4:50, 7:00, 9:10.
— Longueuil, ven.: 7:30, 9:30. Sam., dim.: 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30.

CARREFOUR LAVAL. LONGUEUIL. CHATEAUGUAY

2300 AUT. DES LAURENTIDES 688-3084 PLACE LONGUEUIL 679-7451 Cinéma Châteauguay

ST-JEROME STE-ADELE ST-JEAN SOREL JOLIETTE VALLEYFIELD

Cinéma Rex Cinéma Pine Cinéma Capitol Cinéma Rio Cinéma Joliette Cinéma de Paris

LE MEILLEUR FILM DE L'ANNEE Association nationale de la critique Los Angeles, 1986

UN FILM DE STEVEN SPIELBERG

La Couleur Pourpre

D'après le roman d'Alice Walker (Prix Pulitzer)

Une victoire de l'homme, une élévation de l'âme.

EN EXCLUSIVITE AU: st-denis 2

12.10 - 15.10 - 19.10 - 22.10

PRIX SPÉCIAL DU JURY FESTIVAL DE MONTREAL '86

Emiliano Piedra présente

un film de Carlos Saura

l'Amour Sorcier

avec Antonio Gades Cristina Hoyos

de Manuel de Falla

Laura del Sol Juan Antonio Jimenez Emma Penella

VEN.: 7:15, 9:15. Sam., dim.: 12:00, 2:20, 4:40, 7:00, 9:20.

LE DAUPHIN

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

Après PERIL EN LA DEMEURE voici

La Pleiade du meilleur casting français possible. Moreau diaboliquement virtuose dans le rôle d'une Jeanne, Daniel gagnant à l'auteur. Fanny plus Ardante que nature. Philippe mieux Léopard que jamais. Piccoli grand. Claude-je-n'en-Piepu et Jean dans le retour de Yanne.

GERARD LEFORT Libération

LE PALTOQUET

de Michel Deville

FANNY ARDANT JEANNE MOREAU DANIEL AUTEUIL MICHEL PICCOLI RICHARD BOHRINGER CLAUDE PIEPU PHILIPPE LÉOPARD JEAN YANNE

Tous les jours: 1:15, 3:15, 5:15, 7:30, 9:30.

BERRI
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

visuellement le plus beau film du Festival... RICHARD GAY — Bon Dimanche

Une heure et demi de grand art, d'émotion, d'humour, de folie, d'admiration sans réserve. Un chef-d'œuvre de la première à la dernière image.

MICHEL BRAZEAU — Le Monde

Chérès

UN FILM DE ALAIN CAVALIER

Tous les jours: 12:00, 2:00, 4:00, 6:00, 8:00, 10:00.

BERRI
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

«Allez voir ce film! FAITES-VOUS UN GRAND PLAISIR! 9 SUR 10, TOUT PRÈS DE LA PERFECTION!»

45e SEM. — Richard Gay (BON DIMANCHE)

3 HOMMES et un couffin

CARTIER-LAVAL LE DAUPHIN

226 BOUL. DES LAURENTIDES 663-5124 BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

CKAC 97.3 présente

«LA MAGIE DU CINÉMA... L'ULTIME PERFECTION.» — Variety

«... UN FILM D'UNE GRANDE BEAUTÉ..» — The Hollywood Reporter

«... UN SPECTACLE GRANDIOSE..» — USA Today

PLACIDO DOMINGO

GIUSEPPE VERDI

un film de FRANCO ZEFFIRELLI

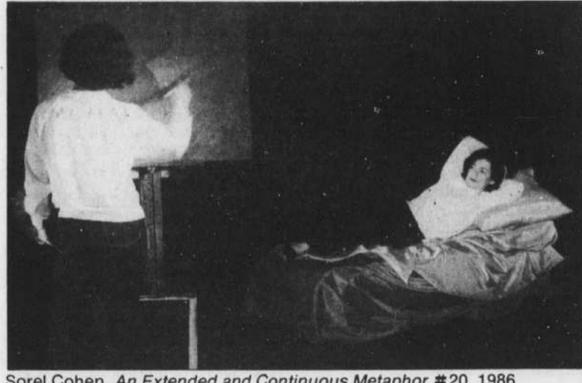
VERSION ORIGINALE SOUS-TITRES FRANÇAIS

Également à l'affiche, le court métrage **LA SYMPHONIE FANTASTIQUE** un film de Guy Simoneau avec l'Orchestre Symphonique de Montréal

Production de: Spectel Vidéo et l'Office National du Film du Canada

VEN.: 7:00, 9:30. Sam., dim.: 2:00, 4:30, 7:00, 9:30.

ST-DENIS - JARRY 388-5577



Sorel Cohen, *An Extended and Continuous Metaphor* #20, 1986.

LES CHOIX DU DEVOIR SUR LES CIMAISES

La rentrée au MAC. Au Musée d'art contemporain (Cité du Havre, jusqu'au 2 novembre), la rentrée est résolument québécoise puisque neuf créateurs d'ici — peintres, photographes et, surtout, sculpteurs — sont répartis en trois expositions qui occupent toutes les salles. C'est dire que la confrontation n'a pas lieu entre l'art québécois et étranger mais entre nos diverses générations d'artistes. Or les « jeunes » ont affaire à forte partie en face de Michel Goulet, Louise Robert et Serge Tosi-gnant... Quant à Sorel Cohen, qui a droit seule à une salle somptueuse, on la trouve presque trop choyée.

— GILLES DAIGNEAULT

12 DERNIERS JOURS pour acheter la CINÉ-CARTE du cinéma OUTREMONT et de L'AUTRE CINÉMA

15 FILMS POUR 25\$

RADIO-TELE

L'Histoire comme si vous y étiez. Il y a 200 ans, George Washington devenait le premier président de la nouvelle Union américaine. Le ré-

Le Groupe Genre présente

Belle Julie

du 17 au 28 septembre

un texte d'AUGUST STRINDBERG traduit par BORIS VIAN

mise en scène de H. Delfaut

centaur 453 ST-FRANÇOIS XAVIER VIEUX MONTRÉAL H2V 2T1

réservations 288-3161

L'AVENIR DES M.R.C.

LES MUNICIPALITÉS régionales de comté (M.R.C.) sont à la croisée des chemins. Après s'être acquittées efficacement du principal mandat qui leur avait été confié en 1979 — préparer un schéma d'aménagement qu'elles auront toutes terminé au début de l'an prochain — elles font face désormais à de nouveaux défis : assurer leur pérennité sur des bases plus larges et démocratiser leurs structures.

Leur développement est entravé surtout par le mode actuel de votation qui favorise les petites municipalités au détriment des plus peuplées, chaque maire représenté au Conseil de la M.R.C. ayant en principe le même droit de vote. Devant ce « déséquilibre », plusieurs villes souhaitent que les M.R.C. restent une simple « table régionale de concertation » chargée uniquement de l'application du schéma d'aménagement. Le problème n'est pas sans importance. D'apparence plutôt technique au premier abord, il remet en cause en réalité les rôles futurs des municipalités locales et régionales. Faut-il privilégier les structures locales et laisser vivre les M.R.C., ou miser sur le développement de nouvelles instances régionales ? Peut-on concilier les intérêts des milieux ruraux avec ceux des milieux urbains ?

La question préoccupe au plus haut point les deux grandes unions municipales du Québec, l'Union des municipalités (U.M.Q.) et l'Union des municipalités régionales de comté (U.M.R.C.Q.), qui ont formé l'automne dernier, chacune indépendamment de l'autre, un comité d'étude chargé d'arrêter des propositions sur les formes concrètes que devraient prendre les structures municipales. Celui de l'U.M.Q. est présidé par M. Jacques Parizeau, alors que M. Vincent Lemieux anime le comité de l'U.M.R.C.Q.. Pour l'observateur de l'extérieur ces deux démarches parallèles peuvent paraître étranges. Elles sont sans doute nécessaires pour donner l'occasion à chaque partie de préciser ses orientations et de dépasser les analyses purement émotives. Mais conduiront-elles à des consensus fondamentaux ?

Le comité Lemieux a déposé le premier ses recommandations en rendant public hier son rapport final (celui de l'ancien ministre des Finances est attendu dans les prochains jours). Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'a pas tourné autour du pot. Dans un document sobre et concis, dont la forme plaira sans doute aux édiles municipaux, le comité Lemieux expose tout d'abord trois grands principes qui devraient guider tout effort de décentralisation :

- la municipalité locale est la pierre d'assise du régime municipal ;
- considérer les M.R.C. non comme un nouveau palier de gouvernement doté de pouvoirs autonomes de taxation, mais comme un instance régionale de concertation et de planification, pou-

vant également offrir des services. Elles seraient financées, selon les fonctions spécifiques qui lui seraient attribuées, par les municipalités membres et le gouvernement ;

— le gouvernement ne devrait pas accorder de nouvelles responsabilités aux municipalités ou aux M.R.C. sans leur fournir les ressources financières requises pour les assumer.

Le dernier principe ne surprend guère dans la mesure où il reprend une des revendications les plus unanimes et les plus constantes qu'adressent depuis des années les municipalités au gouvernement du Québec. Le premier non plus, car il est clair dans l'esprit des élus que les M.R.C. ne peuvent se substituer aux pouvoirs locaux. Quant au second principe, il témoigne du réalisme des municipalités que les membres du comité ont pu constater lors de leur consultation dans le milieu. Il n'est pas question que les M.R.C. deviennent des gouvernements.

Mais sur la question très controversée du mode de votation au Conseil de la M.R.C., le comité Lemieux propose des orientations vraiment nouvelles qui susciteront sans doute de vifs débats au prochain congrès de l'U.M.R.C.Q. dans quelques semaines. Le comité part d'une observation dont les petites municipalités rurales devront peser toutes les implications : « Si les modes de votation actuels sont maintenus, un certain nombre de M.R.C. risquent d'éclater ». En réalité, c'est 45 % des M.R.C. — celles dominées par une ou deux municipalités qui comptent plus de la moitié de la population totale d'une M.R.C. — qui sont théoriquement menacées. Pour accroître le poids des villes à l'intérieur des M.R.C. le groupe Lemieux propose en conséquence d'appliquer le principe de la double majorité : celle des municipalités et celle de la population.

Cette réforme mérite d'être considérée avec le plus grand attention. Elle représente une ouverture substantielle qui peut servir de base à une entente éventuelle entre les deux unions.

Mais c'est le gouvernement qui aura le dernier mot. Nul n'ignore qu'il se prépare à faire son lit. Jusqu'où ira-t-il dans son projet, encore confus, de décentralisation dont le rapport Gobeil a tracé certains jalons ? Parions qu'il se laissera guider par la saine et élémentaire prudence.

L'U.M.Q. et l'U.M.R.C.Q. feront leurs recommandations et auront sans doute l'occasion de les confronter. Les résultats des consultations et des audiences publiques tenues par les deux comités portent à penser toutefois que les points de consensus sont finalement beaucoup plus nombreux que les points de désaccord. Si tel est le cas, il sera d'autant plus facile pour le ministère des Affaires municipales de définir sa politique.

— ALBERT JUNEAU

Un rêve évanoui ?

CES deux derniers jours, des messages apparemment contradictoires ont obscurci la compréhension de l'évolution des négociations avec les États-Unis en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange — ou de quelque chose qui s'y apparenterait plus ou moins.

M. Brian Mulroney a singulièrement noirci le tableau de ces négociations qui devaient propulser le Canada dans une nouvelle ère de prospérité et le mettre à l'abri des menaces et des menées protectionnistes. Si l'on s'en remet à la lettre et à l'esprit de ses propos devant des étudiants il y a quelques jours, la montée du protectionnisme chez nos voisins du Sud — et l'éminence des élections de mi-mandat, faut-il le préciser ? — hypothéquent déjà très sérieusement les chances de succès de ces pourparlers. Pas un mot ou si peu sur le scepticisme et les appréhensions dont le volume s'accroît de sondage en sondage lorsque les Canadiens sont invités à se prononcer sur le grand dessein conservateur.

Quel était l'objectif réel des propos de M. Mulroney ? Tentait-il de préparer l'opinion à ce qui selon toute vraisemblance ne sera pas l'accord du siècle ? La démarche se comprendrait si l'on tient compte du temps qui file et des échéances électorales qui se profilent. Mais pourquoi s'être engagé dans cette voie à la veille de la réunion avec les pre-

miers ministres ? C'est ici que tout se complique, du moins à première vue.

Deux hypothèses peuvent être retenues. Elles s'inspirent des conséquences du compromis intervenu lors de la conférence fédérale-provinciale de l'automne dernier : pleine participation des provinces au processus de négociation, selon la formule concoctée à ce moment.

Dans cette perspective, le tableau noirci par le chef du gouvernement fédéral répondrait à des exigences tactiques. En minimisant les chances de succès de l'entreprise, il réduit la pression dans les capitales provinciales où l'on redoute la conclusion d'un véritable accord de libre-échange. Pourquoi tancer le premier ministre et son chef négociateur, si l'entreprise paraît déjà mener nulle part ? Dans cette hypothèse, M. Reisman pourrait, plus facilement et sans entraves extérieures, mener ces rondes de négociations avec son homologue américain.

Hypothèse machiavélique sans doute, mais elle permet de comprendre l'extrême prudence manifestée notamment par le premier ministre ontarien, à la faveur de son intervention au réseau anglais de Radio-Canada. Pour M. Peterson, la patience est sans doute de rigueur à ce moment-ci, mais rien n'est pris pour acquis. Le chef de gouvernement ontarien ne paraît pas être convaincu

par les arguments ressassés par les dirigeants fédéraux.

Si l'on ne retient pas cette hypothèse tactique, le pessimisme de M. Mulroney traduirait, à l'opposé, un aveu d'échec prématuré. Le rêve d'hier se serait rapidement heurté au réalisme américain où les sentiments, de bon voisinage ou autre, n'ont guère leur place. Lors son intervention devant les étudiants, M. Mulroney aurait lancé un signal à l'intention de ses pairs : inutile de décrier un projet qui n'a aucune chance de voir le jour. Pourquoi ne pas se rallier derrière le compromis minimal qui pourra *in extremis* se dégarer de ces négociations au départ très ambitieuses ? Dans la perspective des prochaines élections fédérales, peu d'hommes politiques sont insensibles à cette entreprise.

Cet échec appréhendé, c'est le pari qu'avaient fait quelques premiers ministres à leur réunion précédente. On avait noté à cette occasion la disparition de l'agressivité qu'avait engendrée la mise en oeuvre très circonstanciée de l'accord sur la pleine participation des provinces à ces négociations.

Il faudra attendre d'autres déclarations, ou du premier ministre ou de Mme Pat Carney, pour savoir si « les négociations du siècle » ne sont pas bel et bien un rêve évanoui.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Enfin un rapport réaliste

LE CRIMINOLOGUE Pierre Landreville et le comité d'étude sur les solutions de rechange à l'incarcération viennent de remettre au solliciteur général un rapport qui devrait servir de modèle à ceux qui prétendent rationaliser les services et les dépenses de l'État.

M. Gérard Latulippe s'est fait remettre en effet un imposant document dont les recommandations, unanimes, reposent non sur le préjugé idéologique et la facilité politique, mais sur un examen attentif des prisons québécoises et de la pagaille qui leur vaut d'être inutilement remplies. Le Québec en est encore à garder en dedans des gens trop pauvres pour payer leurs amendes, et même des citoyens dont la cour a ordonné la libération, mais qu'une administration déficiente laisse en cellule.

Dans certains cas, l'incarcération abusive provient d'une mentalité inutilement répressive chez des juges et des procureurs, voire de la cupidité d'avocats plus intéressés aux chèques de l'Aide juridique qu'aux problèmes de leur client.

Le comité insiste donc sur une plus étroite coopération entre les divers ministères et services. Il ne propose pas une plus grande enveloppe budgétaire, mais un déplacement des priorités et des dépenses et le développement de certaines ressources. Quelques recommandations ne coûtent rien, si ce n'est un peu de courage, comme auprès de la Commission provinciale des libérations.

D'autres, ingénieuses, soulèvent certaines difficultés, dont la moindre n'est pas d'apporter des changements au code criminel, qui relève de l'autorité exclusive du Parlement fédéral. Ainsi le comité suggère de donner à la police plus de pouvoirs pour relâcher les suspects ! Malheureusement, le gouvernement Mulroney cultive plutôt l'opinion réactionnaire visant à réprimer plus de comportements encore et plus de délits nouveaux.

La philosophie saine et libérale qu'on trouve au rapport et qui rejoint à n'en point douter les vues de M. Latulippe et de son collègue de la Justice, M. Herbert Marx, voire d'une majorité au sein du gouvernement, n'a pas encore pendant dans l'administration fédérale, avec laquelle pourtant une plus étroite coopération s'impose.

Ainsi, l'opposition que dirige M. John Turner s'indigne que le premier ministre, M. Brian Mulroney,

ait fait déplacer dans sa circonscription électorale un pénitencier dont la construction avait été prévue à Drummondville. La décision, la plus scandaleuse fut pourtant prise par l'ancien gouvernement, plus enclin à financer des constructions, sinon sa caisse électorale, que la réforme des institutions carcérales.

Dans ce domaine arriéré où la « Révolution tranquille » n'a jamais démarré, le Québec et le gouvernement Bourassa peuvent jouer un rôle de pionnier à l'échelle du continent. Policiers, procureurs, juges et fonctionnaires du système carcéral, pour peu qu'ils analysent la situation des prisons provinciales, seront d'accord sur la nécessité d'une réforme.

L'incarcération doit devenir une peine de dernier recours, et Québec peut modifier à cette fin ses propres lois et la réglementation qui régit la pratique policière et judiciaire. Quand on aura ainsi démystifié les prisons provinciales, on pourra davantage compter sur l'exemple québécois et sur l'opinion publique pour exiger qu'on en fasse autant dans les pénitenciers fédéraux, ces gouffres où se perdent tant de ressources humaines et financières.

L'initiative de M. Gérard Latulippe mérite l'appui du public, du cabinet, et des partenaires du solliciteur général.

— JEAN-CLAUDE LECLERC



LETTRES AU DEVOIR

■ L'enjeu du débat

POUR LE bénéfice de vos lecteurs, permettez-moi de rappeler quelques données essentielles sur les relations entre le Conseil scolaire et les commissions scolaires de Montréal depuis la création du Conseil.

Tout d'abord, sait-on que la crise majeure que traverse le Conseil a comme cause principale le fait suivant ? Dès l'adoption de la loi 29, la CECM et la CÉPM soumettaient au CSIM un projet d'entente pour éviter la transformation du Conseil scolaire en une sorte « d'organisme volontaire » et conserver le statu quo le temps que les parties s'entendent sur un protocole permanent. L'entente a été acceptée, mais alors que cette entente évitait certains excès de la loi 29, le CSIM a continué à refuser au délégué de la CECM et de la CÉPM le droit de vote sur des sujets que couvrirait ladite entente.

Vos lecteurs savent-ils aussi que le Conseil scolaire et les commissions scolaires de l'île de Montréal ont uni leurs efforts pour lutter contre les divers projets de restructuration qui, croyez-le bien, ne confirmeraient pas le CSIM dans la mission originale, car le CSIM est intervenu dans la cause de la loi 3, en Cour d'appel, pour annuler des parties du jugement Brossard mettant en cause son existence. Sait-on aussi que loin de boycotter ou de chercher à détruire le CSIM, la CECM lui a, depuis les tout débuts fournis à peu près tous les instruments et tout le personnel qui lui a permis de démarrer ?

Sait-on que l'aide aux milieux défavorisés (Opération renouveau) et l'éducation à la saine alimentation ont été mises en place à la CECM bien avant la création du Conseil ? Il est vrai que ces projets ont été transportés au Conseil dans un effort de régionalisation, mais le problème c'est que près de 90 % des milieux défavorisés se retrouvent à la CECM et à la CÉPM, de même que les élèves ayant le plus besoin de subventions pour l'éducation à la saine alimentation.

Or l'enjeu du débat est là. À l'heure actuelle, les chiffres analysés par nos services des finances nous démontrent qu'il ne se fait aucune péréquation par le truchement du CSIM dont c'est le principal mandat. Ce qui fait que nos élèves de milieux défavorisés ne perdraient rien à ce que la CECM fasse partie ou non du CSIM, au contraire !

Enfin, il est vrai que le Conseil jouit d'une bonne cote auprès des milieux financiers, mais cette cote est à peu de choses près celle dont jouissaient la CECM et la CÉPM. Il est vrai cependant que le regroupement des emprunts diminue les frais. Cependant, les coûts de fonctionnement du Conseil absorbent une large part, sinon la totalité de ces économies.

Quant à l'argument de la taille de la CECM, sa seule valeur réside dans son âge. C'est un refrain

repris à période fixe. Pourquoi ne pas aussi vouloir morceler Montréal, Laval et Québec par souci d'équité ?

Mais l'argument le plus touchant est celui qui insiste sur les besoins de coordination : encore faut-il qu'il y ait un objectif à cette coordination et que ceux prévus à la Loi de l'instruction publique soient respectés. En plus des huit commissions scolaires et du Conseil scolaire, il y a aussi la Direction régionale de Montréal, rue Fullum. Comme vous le voyez, le monde scolaire de Montréal ne souffre pas du manque d'organismes de coordination.

En terminant, sachiez-vous qu'une entente était intervenue à la fin de la semaine dernière entre le Conseil, la CECM et la CÉPM, une entente qui accorde à la CECM et à la CÉPM moins d'autonomie qu'une petite commission scolaire de province mais qui leur permet néanmoins de continuer à collaborer à un organisme régional qui a surtout fonctionné jusqu'à ce jour par coercion plutôt que par coordination.

— MICHEL PALLASCIO
président
Montréal, le 8 septembre.

■ Pour l'ardeur de l'esprit

SI UN INTELLECTUEL québécois vivait pour le flamboiement et l'ardeur de l'esprit, c'est bien André Belleau. Cette forte passion vécue dans une société, qui méprise moins l'intellectuel qu'elle ne s'en méfie ou l'ignore, aura été ressentie par André d'une façon à la fois vivante, irrépressible et douloureuse comme si elle risquait à tout instant de s'assécher dans le désert faute de réaction de la part de son milieu. Bien qu'il eût des racines profondes dans la culture du Québec, peu de gens peuvent revendiquer un tel attachement aux siens, à sa « race » ; peu d'intellectuels d'ici, toutefois, peuvent également prétendre accéder aussi profondément, aussi magnifiquement à la culture universelle qui le nourrit et lui donnait sa raison de vivre. On peut souligner qu'il aimait Rabelais, les Romantiques allemands, le critique Bakhtine, la musique de Fauré, et surtout qu'il avait une dévotion profonde pour la langue française. C'est dire dans quels champs il pouvait circuler. Pour ceux qui l'interrogeaient, il était naturellement un maître dans sa façon d'accueillir et d'écouter. Il communiquait son feu sacré dans un respect entier, ouvert de l'intelligence et de la connaissance. Autant il était devenu vulnérable dans son corps, autant son esprit maintenait une ouverture immense sur tous les savoirs. Il est tragique qu'il n'ait pu s'unifier plus tôt dans ses oeuvres. Même si sa présence seule était exemplaire pour ceux qui l'approchaient, car il était un pédagogue d'une qualité exceptionnelle. Nous ne saurons jamais tout ce que nous lui devons. Il avait à peine commencé à exprimer les grandes idées, les grandes admirations qui l'illuminaient. Son départ prématuré est une catastrophe pour la vie intellectuelle du Québec, et non seulement parce qu'il avait participé à la création de deux institutions qui ont une importance majeure pour la vie, pour l'ouverture du Québec : la revue *Liberté* et la Rencontre québécoise internatio-

nale des écrivains.

Je garde de lui l'image d'un frère dans l'esprit, d'un compagnon très vif, très lucide dans notre quête de la Transcendance. Après 35 ans de vie où nous étions près l'un de l'autre, après tant de voyages ensemble, après tant d'écoutes de la musique, il demeure pour moi tragiquement irremplaçable. Une partie de ma vie vit en lui à jamais. Pouvoir encore penser à lui reste un don de la vie dans une solitude qui, avec l'âge, ne peut que s'étendre lorsque les témoins s'en vont.

— FERNAND OUELLETTE

■ À la sauce de la... natalité

Lettre adressée au Dr André Lafrance.

DANS VOTRE article du 10 septembre, vous dénoncez l'avortement comme une des causes de dénatalité au Québec et comme politique parallèle incohérente avec des mesures qui favoriseraient la natalité. S'attaquer à la controverse qui entoure l'avortement tue, dès le départ, la possibilité d'arriver à un consensus sur une politique de natalité. Aussi, je crois essentiel et cohérent qu'un éventuel programme de natalité ne soit pas entrepris au détriment ou en vue de critiquer, restreindre ou défendre l'accès à la contraception et à l'avortement.

Contrairement aux moyens contraceptifs actuels à haute efficacité, telle « la pilule », l'avortement existe depuis très longtemps. Et pourtant, ce n'est pas la contraception qui fait l'objet de votre article, mais l'avortement. Sûrement, les formes de contraception tuent davantage de vies potentielles que l'avortement. Ce que vous tenez réellement dans cet article, c'est de dénoncer l'avortement et d'utiliser la problématique de la dénatalité pour rationaliser la « délégalisation » de l'avortement — tout ça pour le plus grand bien d'un Québec jeune et tricoté avec un taux d'acrylique tolérable. Est-ce vraiment un traitement réaliste et significatif que vous recommandez au problème de la dénatalité ?

Quant à l'aspect moral de décider, et je vous cite, de « la mise à mort de milliers d'êtres humains avant leur naissance », que dire de la haute importance morale de se pencher sur la vie de milliers d'êtres humains après leur naissance ? Les couples sont moins responsables de produire des statistiques de natalité que de s'acquitter de leurs responsabilités envers l'enfant ou les enfants qu'ils auront choisis de mettre au monde. Et je ne parle même pas ici de responsabilités face à notre monde déjà surpeuplé.

Le rôle du gouvernement en cette matière consiste à faciliter, à favoriser le choix d'avoir des enfants chez les couples québécois en établissant des politiques économiques et sociales en ce sens. C'est-à-dire de « prioriser » l'emploi des jeunes adultes, de promouvoir le partage des rôles et responsabilités, d'améliorer le système de garderies, etc. Mais, de grâce ! ne pas charrier le discours sur l'avortement !

— JOHANNE FILION
23 ans et qui espère avoir des enfants, un jour.
Saint-Antoine, le 11 septembre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 9130, rue Boivin, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.
LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR :
= \$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00
Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021

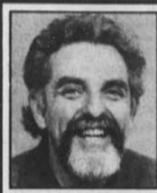
Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 139\$ par année
75\$ 6 mois
39\$ 3 mois

Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 145\$ par année
73\$ 6 mois
42\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Le Bain Laviolette : un bain culturel



ARCHITECTURE URBANISME

JEAN-CLAUDE MARSAN

IL N'Y A guère d'endroits plus déprimants et plus désolés à Montréal que le secteur situé aux abords des rampes d'accès du pont Jacques-Cartier. Encore qu'aujourd'hui, un demi-siècle après sa construction, on se soit habitué à sa présence et que l'on ait de ce fait plus de difficultés à évaluer à sa juste valeur son impact visuel et social. On lui trouve même des qualités à ce mastodonte : ses énormes piliers de béton ne manquent pas de majesté et certaines personnes les considèrent parmi les constructions les plus impressionnantes en ville.

Mais lorsque l'on s'arrête pour apprécier cette structure en regard du quartier qu'elle évalue et des rangées de duplex et de triplex qui l'environnent, des images des Lilliputiens reviennent à la mémoire. Elle apparaît monstrueusement hors d'échelle et témoigne bien du peu de souci que l'on se faisait à l'époque pour la qualité de l'environnement urbain. Le philosophe américain Lewis Mumford a forgé un mot pour traduire la brutalité du temps dans l'utilisation de la technologie : l'approche « paléotechnique ».

Rien d'étonnant que le corridor urbain situé sous les rampes d'accès du pont et à ses abords immédiats soit complètement dégradé et déserté. La rue Sainte-Catherine qui le traverse en perd littéralement son souffle et ne reprend vie

que plus à l'est. L'avenue De Lorimier qui le longe s'avère une suite de terrains vagues et de bâtiments désaffectés, à l'exemple du Bain Laviolette sis près du boulevard de Maisonneuve.

Mais le sort de ce bain public peut être tout autre. En effet, à deux reprises ces derniers temps, il a été approprié par les comédiens du Théâtre Acte 3 et transformé en un lieu magique. Ils y ont joué successivement *Les Enfants terribles* de Jean Cocteau et la pièce *Andromaque* de Jean Racine, pour laquelle le fond de la piscine a suggéré le palais luisant et décadent du roi Pyrrhus.

Le Théâtre Acte 3 est une compagnie à but non lucratif subventionnée par le ministère des Affaires culturelles et complétant ses budgets grâce à des subsides de l'entreprise privée. Il poursuit une démarche exigeante, fascinante, consistant à renouveler le théâtre par des recherches formelles, notamment en se produisant dans des lieux inhabituels susceptibles de contribuer par leur dynamique propre au message visuel et verbal. Ainsi, il a présenté *L'Événement Handke* à l'Édifice Cooper, *La Voix humaine* de Cocteau à l'hôtel Karukera, *La Chevauchée sur le lac Constance* de Peter Handke au Jardin intérieur du cégep Maisonneuve et *Les Gens déraisonnables* en voie de disparition du même auteur dans le hall de l'ancien immeuble du Barreau du Qué-

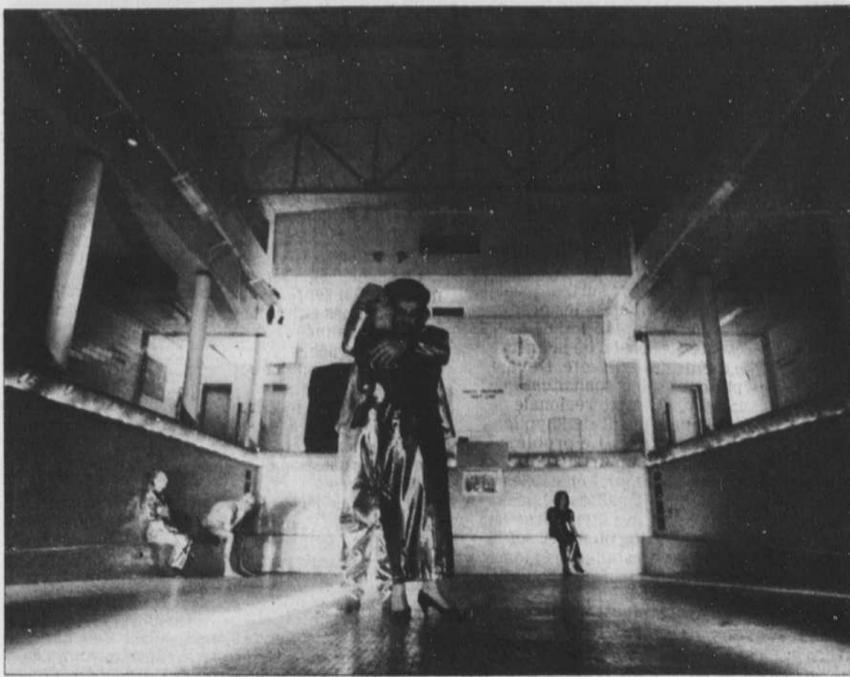
bec, situé au 70 de la rue Notre-Dame ouest.

Mais depuis qu'ils ont découvert le Bain Laviolette les comédiens du Théâtre Acte 3 veulent se l'approprier en permanence. Ce bâtiment ne présente en soi rien de particulier, ni valeur historique ni grande qualité architecturale. Comme équipement du genre, il apparaît même sommaire, avec son petit hall, sa piscine centrale et ses dégagements latéraux. Mais comme lieu de théâtre d'essai, il offre une présence et une polyvalence exceptionnelles permettant toutes les fantaisies.

Habituellement, pour être convenable dans son utilisation, un édifice doit répondre adéquatement sur le plan architectural aux fonctions qui lui sont dévolues. C'est le cas, par exemple, du théâtre du Nouveau Monde sur la rue Sainte-Catherine où, par la pertinence et la qualité des volumes et des formes, la relation qui s'établit entre les spectateurs et les comédiens s'avère remarquable et font de cette salle une des meilleures du genre à Montréal.

Il arrive cependant de rares fois où un bâtiment qui a été conçu pour des fins spécifiques se prête admirablement bien à d'autres fonctions grâce à certaines caractéristiques propres (dans le présent cas la piscine constitue une espèce de fosse se prêtant aux interprétations fantaisistes) et à une polyvalence des espaces. Voilà des occasions à ne pas rater dans le processus de recyclage des équipements publics et privés.

Le recyclage du Bain Laviolette en bain culturel apparaît d'autant plus souhaitable que, grâce à la magie du théâtre, ce lieu désaffecté à l'ombre poussiéreuse des rampes d'accès du pont Jacques-Cartier peut acquiescer une toute autre signification pour la population. Aller au théâtre consistait à se plon-



Scène d'Andromaque de Jean Racine, dans la piscine du Bain Laviolette

Photo : Théâtre Acte 3

ger dans une réalité imaginaire. Si cette dernière peut contribuer à métamorphoser la réalité brutale et dégradante de ce secteur de l'avenue De Lorimier, cela sera d'autant de gagné pour la qualité de la vie urbaine.

Toutes les villes dignes de ce nom ont besoin de lieux comme le Bain Laviolette. Pour permettre des utilisations, des essais, des expériences et des explorations qui ne seraient pas possibles autrement. Ce qui fait la grandeur d'une cité, ce n'est pas uniquement ses institutions bien nourries et bien logées. C'est aussi toutes ces activités marginales qui élargissent les frontières du réel et explorent les potentialités humaines. Par définition, ces types d'activités ne peuvent s'accommoder des lieux conventionnels, à la fois parce qu'ils sont trop coûteux d'accès et à la

fois parce qu'ils ne sont guère inspirants pour les fins poursuivies. Londres et New York seraient moins captivantes sans leur Soho respectif. Montréal aussi doit être capable de reconnaître le potentiel de symbole et d'utilité que recèlent certains lieux particuliers.

À plus forte raison que la métropole s'avère en son genre une Mecque du théâtre et qu'elle manque cruellement de places et de locaux pour les jeux scéniques. En effet, à Montréal la concentration de comédiens par mille carré est une des plus élevées en Occident. Cela mérite qu'on commence à se préoccuper des lieux pour actualiser ce potentiel présentant un intérêt indéfinissable sur le plan collectif comme sur celui de l'industrie touristique. Le recyclage du Bain Laviolette s'impose dans cette optique, d'autant plus que, selon le vœu même du Théâtre Acte 3, cet im-

meuble devrait devenir un bain « culture » non pour ses seuls ébats mais également pour ceux de troupes locales ou en tournée.

L'administration municipale a récemment mis le Bain Laviolette en vente. Qui peut bien être intéressé à acheter un bain public désaffecté, dans un environnement pareil ? Ce que l'on risque une fois de plus, c'est la création d'un terrain de stationnement ou l'établissement d'un poste d'essence. La municipalité serait mieux avisée de louer cet équipement avec un bail à long terme au Théâtre d'Acte 3. Elle contribuerait de cette façon à introduire un peu de fantaisie dans un milieu dantesque tout en stimulant la vocation culturelle de la métropole. La fameuse fantaisie montréalaise dont on se vante tant, elle doit se trouver ailleurs que sur les affiches dans les stations de métro.

L'enquête Lamontagne sur le suicide

Une méthode de recherche contestable

MICHEL TOUSIGNANT
DORIS HANIGAN

Les auteurs sont respectivement directeur au Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale de l'Université du Québec à Montréal et étudiante au doctorat en psychologie au Laboratoire de recherche de la même institution

L'UNION MÉDICALE du Canada publiait au mois d'août 1986 (volume 115, numéro 8), un article du Dr Yves Lamontagne et coll. décrivant une enquête sur les comportements suicidaires dans 13 cégeps de la province de Québec. Les auteurs disent avoir trouvé que 65 % des étudiants et 57 % des étudiantes rapportent avoir pensé sérieusement au suicide. D'autre part les tentatives de suicide rapportées sont de 10 % chez les garçons et de 14 % chez les filles.

Ces statistiques sont énormément plus élevées que les chiffres rapportés dans l'enquête que notre équipe a menée dans quatre collèges francophones du Québec il y a à peine trois ans (Tousignant, Hanigan et Bergeron, 1984). Nous arrivions à un taux de prévalence à vie de 21,2 % de pensées suicidaires sérieuses (24,1 % chez les filles contre 16,1 % chez les garçons). Force est de constater qu'il s'agit d'énormes différences sur une période aussi courte. Il y a donc lieu d'analyser les raisons de ces différences plus en profondeur car s'il y avait véritablement un taux d'idéations sérieuses de 57 %, il faudrait s'alarmer et tenter d'endiguer, pendant qu'il serait encore temps, un phénomène épidémique devenu presque incontrôlable.

Quand de telles différences sont notées en épidémiologie sur une population relativement semblable à l'intérieur d'une période aussi courte, on peut soit conclure à des différences réelles ou soit attribuer les différences à des méthodes non comparables. Nous croyons que dans le cas présent les écarts entre les deux méthodologies risquent d'être significatifs.

Une des différences serait-elle au niveau de la formulation des questions ? Dans notre enquête, nous demandions s'il y avait eu présence d'idéations suicidaires sérieuses (et non pas de ruminations comme le rapporte Lamontagne, page 526). Le texte de Lamontagne à cet égard est très ambigu sur l'objet de son enquête. On dit que le questionnaire portait sur les ruminations sans autre précision (page 522). L'entête de la page 523 parle encore de ruminations alors que le texte donne des sta-

tistiques portant sur des pensées suicidaires sérieuses.

Il faudrait être plus précis dans le choix des concepts. En effet, ruminier veut dire « réfléchir sans fin ». Or, on peut avoir des ruminations suicidaires qui ne sont pas très sérieuses et, à l'opposé, on peut avoir des pensées suicidaires soudaines et de courtes durées qui ne soient pas des ruminations. Le texte de Lamontagne emploie indistinctement les deux expressions comme si elles étaient synonymes. Un indice permet de croire que notre propre enquête identifiait des conditions plus sérieuses que celles de Lamontagne. En effet, seulement la moitié des répondants qui ont des « ruminations » dans son échantillon disent avoir aussi des plans alors qu'il y en avait 75 % dans notre groupe à idéations sérieuses. Il y a lieu de croire que les questions n'étaient pas formulées de la même façon.

Autre remarque importante, le répondant dans notre enquête devait nécessairement avouer que ses pensées avaient eu au moins quelques chances de se réaliser pour être considérées sérieuses dans notre codage. Lamontagne ne fournit aucune information sur ce point précis.

Nous avions par ailleurs demandé à l'ensemble de nos répondants de nous dire s'ils avaient eu des expériences où une envie ou une peur soudaine de se jeter devant le métro ou devant un automobile en marche, etc., les avaient assaillis, et les chiffres étaient dramatiquement élevés. La majorité avait en effet eu de telles expériences. Nous avons décidé de ne pas publier ces statistiques parce que nous croyions que de telles idées passagères n'avaient rien à voir avec de véritables états de détresse caractérisés par des idéations suicidaires. Or, si Lamontagne emploie de telles questions, ses statistiques ne sont alors pas différentes de celles que nous avons obtenues et que nous n'avons pas publiées.

L'autre explication sur les différences pourrait s'expliquer par les différences d'échantillons. L'échantillon de Lamontagne s'étend à une grande partie du Québec alors que le nôtre se restreint à Montréal. Mais cela importe peu car les chiffres en provenance de la province ne sont pas fondamentalement différents de ceux de Montréal. Lamontagne croit que la différence d'âge entre les deux échantillons pourrait être une raison importante pour rendre compte des écarts. Nous avions un échantillon pris au hasard à l'intérieur des cours de base en philosophie et en français et les étudiants de première année étaient légèrement plus nombreux que ceux de deuxième, alors que ceux de troisième étaient nettement sous-représentés. Lamontagne obtient une moyenne d'âge qui est tout de même de deux années plus élevée que la nôtre. Mais nous ne croyons pas que ce soit là un facteur décisif.

La principale différence entre les deux enquêtes se situe au niveau des échantillons. Nous avions un échantillon au hasard alors que Lamontagne



« La prudence exige que les conclusions ne s'appliquent strictement qu'à la population qui fréquente des cliniques sur le suicide et surtout pas à l'ensemble des cégepiens »

tagne distribuait ses questionnaires parmi les cégepiens qui fréquentaient une clinique itinérante sur le suicide. Nous n'avons malheureusement aucune information sur le type de clinique. S'agit-il d'une clinique d'information où à peu près tous les étudiants se sont arrêtés ou une clinique d'intervention où sont susceptibles de venir davantage ceux qui possèdent déjà des pensées suicidaires ou qui ont des personnes de leur entourage qui en ont. Dans ce dernier cas, les résultats seraient grandement faussés en constituant une sur-représentation.

Imaginons par exemple qu'il y a une clinique sur le tabagisme ou la fièvre des foies. Si 90 % des cégepiens qui viennent à la clinique et remplissent un questionnaire répondant qu'ils ont ce problème, nous aurions parfaitement tort de conclure que 90 % des cégepiens souffrent de tabagisme ou de fièvre des foies. Nous concluons que la majorité sont venus parce qu'ils avaient déjà ce problème.

Or, c'est là la grande faiblesse de l'étude de Lamontagne. Nous ne savons presque rien de la population de référence. Et il n'y a aucun droit de conclure à quoi que ce soit sur l'ensemble de la population cégepienne. Il se peut fort bien que le taux d'idéations suicidaires dans ces cégeps ne

soit que de 10 %. Il se peut également que ce taux varie beaucoup plus entre les diverses régions de la province que le laissent croire les chiffres publiés. La prudence exige que les conclusions ne s'appliquent strictement qu'à la population qui fréquente des cliniques sur le suicide et surtout pas à l'ensemble des cégepiens.

Lamontagne souligne de surcroît que ses chiffres pourraient représenter une sous-évaluation. Or aucun argument ne vient soutenir son avancé. Nous serions nous-mêmes plutôt portés à croire que les gens qui fréquentent une clinique sur le suicide présentent davantage de comportements suicidaires comme il serait logique que ceux qui fréquentent une clinique sur le tabagisme soient ceux qui fument davantage.

Il serait donc important que l'équipe de Lamontagne vienne étayer plus solidement ses avancés avant de semer la panique.

Il ne faut, par ailleurs, pas minimiser l'importance des idéations suicidaires et des comportements suicidaires chez les cégepiens et nous croyons qu'il y a lieu de se préoccuper sérieusement de la situation. Un taux à vie de 20 % est de toute évidence signe d'une situation inquiétante.

Le difficile triomphe de la désintoxication

NOTES DE LECTURE

MARIE LAURIER

* Léon Weinigel, *La Désintoxication progressive et brutale*, France-Amérique, Montréal, 1986, 143 pages

CE LIVRE intitulé *La Désintoxication progressive et brutale* ne peut être plus d'actualité au moment où les dirigeants de nos grands pays entreprennent une lutte sans merci contre la drogue. L'écrivain québécois Léon Weinigel y décrit de façon réaliste et sans complaisance aucune le cheminement d'un homme et d'une femme décidés à sortir de l'esclavage et de l'enfer de la toxicomanie. Une entreprise difficile et complexe qui nécessite une volonté de fer et une constante reprise en main des drogues.

La première partie de l'ouvrage, la plus longue puisqu'elle porte sur une désintoxication lente et progressive de cinquante-quatre jours, nous amène à partager avec Vincent ses échecs, ses angoisses et ses découragements mais surtout, ses petites victoires quotidiennes. Avant d'en arriver à renoncer, écrit-il, « à cette piqûre qui paraissait jadis aussi nécessaire pour m'enfoncer dans la nuit qu'un gilet de sauvetage ». Tout au long de cette démarche, le lecteur est tenu en haleine en se demandant si le narrateur n'abandonnera pas cette mission impossible.

Rassurez-vous, Vincent réussira... peut-être provisoirement puisque quand il s'agit de se débarrasser d'une accoutumance à l'héroïne et à la cocaïne, la partie n'est jamais gagnée définitivement, semble-t-il. Mais nous aurons partagé avec lui les difficultés de son combat, ses souffrances morales et physiques, ses malaises, sa solitude. Il a décidé de subir sa désintoxication seul, sans aide d'aucune sorte, sinon celle des médicaments pour dormir, se réveiller, compenser le vide laissé par les affres du sevrage.

Il ne s'agit pas ici de l'expérience personnelle de Léon Weinigel mais de celle de son père adoptif, héroïnomane invétéré qui décida un jour de se libérer de cette vie d'enfer. L'auteur fut le témoin attentif de cette démarche et il a fait servir son talent d'écrivain à nous la raconter de façon réaliste. Il émaille son récit de réflexions sur les contraintes de la drogue, le sens de la vie, le rêve de libertés, ce qui ajoute une dimension intéressante à un bien triste témoignage qui de prime abord ne saurait concerner que les toxicomanes mais qui saura aussi captiver les profanes.

Ce passage par exemple : « Ah ! être débarrassé de la drogue, avec ses précautions aseptiques, faire bouillir les bouteilles, les seringues, passer, pour chaque piqûre, l'aiguille de platine à la flamme d'une lampe à alcool, à défaut de l'éther qui empestait et avertit tous ceux qui m'entourent, le savon, les somnifères, les

LÉON WEINIGEL

LA DÉSINTOXICATION PROGRESSIVE ET BRUTALE



FRANCE-AMÉRIQUE

médicaments ; être libéré, pouvoir me déplacer, voyager sans tout cet attirail ; ne plus craindre que la réserve de drogue que j'étais nécessairement obligé d'emporter avec moi soit découverte...

La deuxième partie de l'ouvrage traite de la désintoxication brutale de Laure, une jeune femme de 35 ans, administratrice, toujours vêtue avec élégance, à qui l'héroïne est apparue comme « un correctif contre les agressions du monde extérieur et comme un fixatif contre les vertiges de la vie ». En cinq jours, avec l'aide de son cousin Michel, elle se débarrassa subitement et « brutalement » de son accoutumance, la seule façon pour elle de mettre fin elle aussi à une vie d'enfer.

Laure éprouve tout d'abord une crise d'agitation inconsciente « aussi agitée et douloureuse qu'un délirium tremens » avant de subir un sevrage pénible mais radical.

D'origine européenne, Léon Weinigel habite Montréal depuis 22 ans et il se décrit comme un « écrivain québécois social et réaliste », à la Zola. Évadé de La Lorraine en 1944, orphelin à 10 ans, il fut adopté à Paris par un intellectuel juif qui s'adonna aux drogues fortes dont il tenta seul de guérir, sous les yeux de son fils. Il mourut à 62 ans en 1958.

« J'ai vécu intensément cette lente désintoxication de mon père qui m'a inspiré cet ouvrage, raconte Léon Weinigel. Il a cessé complètement, puis recommencé, puis abandonné de nouveau. De tout temps les hommes ont cherché dans la drogue un contre-poison à la conscience. Tous les gens boiront ou se drogueront pour éliminer cette conscience qui les angoisse bien souvent. À mon avis, il n'y a que deux façons de se désintoxiquer : progressivement ou brutalement. Et il faut en parler de plus en plus, surtout avec la nouvelle vogue pour le crack qui provoque une accoutumance quasi immédiate. »

Il faut espérer alors que ce livre remplisse le rôle d'information sociale pour lequel il a été écrit, en attendant la sortie d'un film de l'auteur, qui s'intitule *L'aller-retour* et qui s'inspire de l'expérience de Laure.

Rectificatif

L'auteur de la recension du livre *Juifs et Québécois français, 200 ans d'histoire commune*, parue dans cette page lundi dernier, était M. Georges (et non Jacques) Dussault. Nos excuses à l'auteur

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Attaché

L'ambassade, située dans la banlieue chrétienne de Mar Takla, était gardée par des soldats libanais et des gendarmes français.

Les fonctionnaires de l'ambassade avaient l'habitude de garer leurs voitures derrière la chancellerie autour de laquelle un périmètre de sécurité est délimité par des obstacles en béton pour parer à une attaque à la voiture suicide.

Cette entrée de derrière n'est pas gardée. En outre, les gendarmes qui se trouvent sur le toit de la chancellerie portent leur attention sur l'entrée principale et n'ont pu tirer sur les agresseurs qui ont réussi rapidement à disparaître de leur champ de vision.

Le colonel Goutierre était en poste à Beyrouth depuis le 5 octobre 1984. Sa femme avait quitté dimanche la capitale libanaise. Il s'agit du premier assassinat d'un diplomate français dans le secteur chrétien de Beyrouth. L'ambassade de France y a installé ses bureaux en juillet 1984 après le départ du contingent français de la Force multinationale et à la suite des attaques contre les intérêts français dans le secteur à majorité musulmane.

◆ Montréal

pratiquement à elle seule à assurer la victoire du Parti civique. Du moins jusqu'à l'élection de 1982, Jean Drapeau a toujours obtenu dans une très forte proportion plus de vote à la mairie dans chacun des districts que le conseiller de son parti qui avait été élu. La personnalité du maire a donc été historiquement importante et efficace pour donner un coup de main à l'élection des candidats-conseillers du Parti civique. Est-ce que le nouveau chef Dupras rééditera cette performance ? Il est permis d'en douter. En effet, même si, à ce jour, la campagne du Parti civique porte uniquement sur son chef et tente de copier la stratégie des organisateurs de Mulrony en 1984, il apparaît de plus en plus évident que M. Dupras ne dispose pas des atouts nécessaires pour recréer la force d'attraction et le charisme dont disposait le maire Drapeau. Ce qui nous incite à penser que l'élection de 1986 reposera plus sur la force et l'enracinement des deux partis en présence que sur l'image projetée par les chefs. Au plan de l'enracinement le R.C.M. dispose incontestablement d'une longueur d'avance sur le P.C.M. si on considère le nombre de militants recensés (15,000 à 17,000 pour le R.C.M. contre un parti qui ne dénombre pas ses militants). Il s'agit bien sûr d'un enracinement quantitatif. Il faudrait, pour être complet, savoir évaluer l'importance de l'adhésion idéologique et affective à un parti, soit l'enracinement qualitatif.

Au plan de l'image, nous ferions volontiers l'hypothèse que s'il devait y avoir un retour vers le modèle « personnalisé » d'avant 1982, Jean Doré serait l'héritier plutôt que Maurice Dupras. Les fabricants d'image sont forts actifs par les temps qui courent à Montréal et ceux du R.C.M. disposent, semble-t-il, d'un très bon « produit ».

Deuxième élément, la répartition géographique du vote. Le Parti civique et le R.C.M. possèdent chacun leurs châteaux-forts. Du côté du premier cela englobe pratiquement tous les districts électoraux à l'est de la rue Papineau, le Montréal francophone qui a été longtemps identifié au bastion du Parti québécois. Cela concerne aussi le sud-ouest de la ville qui est le fief personnel de M. Lamarre. Tandis que le second se concentre dans l'ouest anglophone, particulièrement dans les districts Notre-Dame-de-Grâce et Côte-des-Neiges, et dans les districts du centre, soit les districts Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jacques et Saint-Louis. Cette répartition inégale du vote, cette « régionalisation » des résultats électoraux va nous permettre de mieux voir dans quelle mesure le R.C.M. aura réussi à augmenter son implantation dans les différents quartiers de la ville et à évaluer avec quelle facilité le Parti civique aura réussi sa transition et aura su conserver sa machine électorale.

Tout ceci ne doit pas faire oublier toutefois la montée constante des forces d'opposition. Depuis 1970, celles-ci ont toujours réussies à augmenter leur poids politique. Ceci s'explique de deux façons. D'une part, l'introduction du suffrage universel à l'élection de 1970 qui permet pratiquement de doubler le nombre d'électeurs et d'augmenter par le fait même l'expression de diverses sensibilités politiques. D'autre part, la lente percée de partis politiques structurés qui canalisent la majeure partie du vote d'opposition et force ceux et celles qu'on qualifie d'« indépendants » à se commettre sous une étiquette politique précise. Le résultat de cette dynamique s'est fait pleinement sentir à l'élection de 1982 : n'eût été de la division G.A.M.—R.C.M., le maire Drapeau et le Parti civique auraient vraisemblablement perdu le pouvoir.

Troisième élément de différenciation, les bases populaires des uns et des autres. S'il apparaît clair que le Parti civique et le maire Drapeau ont bénéficié jusqu'en 1982 d'un appui populaire plus large que le R.C.M., il faut toutefois examiner quels groupes sociaux se sont plus particulièrement identifiés à l'un et l'autre parti. Au point de départ le R.C.M., né dans la foulée de l'échec du FRAP, a été largement porté par les associations volontaires, les syndicats, les professionnels du militantisme social, et les sociaux-démocrates anglophones. De son côté, le Parti civique s'est plutôt appuyé sur les petits commerçants, les professionnels « traditionnels », les propriétaires fonciers et les administrateurs privés et publics. Si cette clientèle sociale du Parti civique a peu évolué, celle du R.C.M. s'est progressivement transformée. Les organismes syndicaux et socio-politiques se sont officiellement détournés du R.C.M. et même de la scène municipale, aux prises avec des questionnements d'une autre nature. Mais des nouveaux professionnels des secteurs publics et para-publics, sensibles à la qualité de vie et à la démocratie urbaine, les ont remplacés. De même des réseaux féministes, écologistes, pacifistes, patrimoniaux et homosexuels ont investis d'une façon ou d'une autre les rangs de l'opposition, porteurs d'une nouvelle urbanité et d'un convivialisme pratiquement absents du Parti civique. Celui-ci d'ailleurs s'appuie toujours sur les traditionnelles associations de propriétaires et de marchands, les clubs sociaux et les organisations paroissiales de loisirs, tandis que le R.C.M. s'est plutôt orienté vers les groupes populaires spécialisés (garderies, coopératives, groupes d'entraide, etc.) et vers certains groupes traditionnels rajeunis (comités de quartiers, comités de locataires, associations de consommateurs) pour assurer sa dynamique. Dernier élément, celui des thèmes électoraux ou plutôt des thèmes de chaque programme. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, le R.C.M. et le Parti civique ne sont pas si éloignés que ça l'un de l'autre. Ainsi depuis cinq ans, l'hôtel de ville publie annuellement un cahier d'information économique et budgétaire qui contient l'essentiel des priorités de l'Administration municipale. Sous une forme ou sous une autre, cinq thèmes reviennent : l'efficacité administrative, l'allègement fiscal, l'amélioration de la qualité de vie, le développement économique et le rajeunissement du stock immobilier. Ces thèmes sont aussi ceux du R.C.M. Ils montrent que le Parti civique, et plus particulièrement Yvon Lamarre, n'était pas insensible aux nouveaux courants urbains et aux aspirations de la nouvelle classe moyenne montréalaise, un peu plus sophistiquée que l'ancienne mais

toute aussi près de ses intérêts. Ils montrent aussi le pragmatisme du R.C.M. dont les dirigeants ont compris que c'était une ville qu'ils devaient éventuellement diriger et non un État-nation. Ceci dit, il y a quand même des démarcations évidentes. La plus importante se situe au niveau de la démocratie. Le R.C.M., et une bonne partie des militants qui le soutiennent, ont assez souffert de l'autoritarisme « drapiste » pour ne pas mettre au centre de leurs revendications et de leurs aspirations un élargissement de l'espace démocratique montréalais sous toutes ses formes : renforcement du caractère parlementaire du conseil municipal, ouverture du système électoral, accès à l'information, institutionnalisation de la participation, développement de la vie de quartiers et de leur prise en charge par les citoyens, décentralisation, etc. Bref, différentes mesures qui apparaissent étrangères à l'âme même du Parti civique. Et qui, vues de l'étranger, n'ont rien de révolutionnaire mais se situent plutôt dans la ligne médiane des nouveaux paradigmes administratifs.

— À suivre —

◆ Mulrony

rise le président à ouvrir des négociations. Cette autorisation fut accordée en mai dernier de justesse. Une fois l'entente conclue, elle est soumise au Congrès qui ne peut alors que l'approuver ou la rejeter en bloc.

Le problème qui se pose pour les deux gouvernements vient du fait que cette procédure a été adoptée sur une base expérimentale. Elle vient à échéance le 3 janvier 1988 et on préfère croire que le Congrès ne voudra pas la renouveler alors que le sentiment protectionniste semble prévaloir tant au Sénat qu'à la Chambre des représentants. Dans ce contexte, le gouvernement américain se doit de respecter les délais prévus par cette procédure. Il lui faut avant le 3 janvier 1988 donner un avis de 90 jours de son intention de signer un accord avec le Canada puis soumettre avant le 3 janvier un projet de loi qui reprendra le texte de l'accord. Une fois ce texte déposé, les membres du Congrès auront 60 jours (de session) pour étudier et voter sur ce projet de loi.

La procédure de ratification de l'entente par le Canada sera beaucoup moins complexe. En fait, le gouvernement fédéral a tout le pouvoir nécessaire pour conclure et signer des traités et accords internationaux. Aucune loi ne sera nécessaire, sinon que pour mettre en application certaines parties de l'accord, ce qui ne devrait poser aucun problème étant donné la forte majorité du gouvernement actuel.

Les problèmes qui pourraient survenir seront de nature politique. Cet accord devra en effet avoir été entériné d'une façon ou d'une autre par les provinces qui ont juridiction sur certains éléments de cet éventuel

traité. Ce sera le cas pour les politiques d'achat gouvernementales ou les politiques de gestion des ressources naturelles. Les États-Unis exigent que le gouvernement fédéral voit à obtenir des gouvernements provinciaux la pleine application de l'accord. La formule de ratification de cet accord n'est pas encore au point.

Pour passer outre à une possible opposition des provinces, le seul recours qu'aura le premier ministre Mulrony sera de s'adresser aux électeurs, recours qu'il a d'ailleurs évoqué cette semaine en parlant d'une consultation des Canadiens par le biais d'une élection ou autrement. Ce pourrait être alors par voie de référendum. En invitant les électeurs à se prononcer, il pourrait, s'il obtenait l'appui recherché, faire taire les critiques des groupes opposés au libre-échange.

◆ Déficit

penses que nous avons déjà effectuées, une réduction des dépenses de cette ampleur à ce moment-ci nuirait plus à l'économie qu'une légère baisse du niveau du déficit cette année, » a-t-il souligné.

Tout en promettant de tout mettre en oeuvre pour contrôler l'ampleur de la dette nationale, le ministre Wilson a quand même été forcé d'admettre que le déficit budgétaire sera maintenu sensiblement au-dessus du cap des \$30 milliards.

Il va sans dire que cet aveu n'a pas emballé les gens d'affaires torontois qui buvaient religieusement et silencieusement les paroles du ministre des Finances et qui n'ont salué l'arrivée de M. Wilson que d'applaudissements poils.

« Étant donné les perspectives économiques pour le reste de l'année, a précisé M. Wilson, si nous nous tenons à notre objectif de dépenses, le déficit s'établira à \$32 milliards ou en-deçà. »

Selon les chiffres divulgués hier soir, le déficit a baissé de \$3,8 milliards en 1985-86, « soit une baisse de 10 % par rapport au déficit de \$38,3 milliards enregistré un an plus tôt. »

« C'était, a indiqué le ministre, la première fois en six ans que le déficit baissait. Et la seconde fois seulement en 16 ans. Mais en plus, le niveau du déficit de l'an dernier, \$34,5 milliards, a pratiquement atteint l'objectif fixé. »

Le ministre des Finances a attribué ces difficultés à contrôler l'ampleur du déficit aux deux grands problèmes qui ont touché l'économie canadienne récemment : l'effondrement des prix internationaux du pétrole et la chute spectaculaire des prix des céréales sur le marché mondial, en grande partie à cause de la rivalité qui oppose les États-Unis et la Communauté économique européenne.

« Ces pressions économiques, a indiqué le ministre, ne se relâcheront pas du jour au lendemain et elles ont inévitablement des répercussions

FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS 77 % des Québécois opposés à une hausse des frais de scolarité

MICHEL ARSENEAULT

Quelque 77 % des Québécois s'opposent à toute augmentation des frais de scolarité à l'université, révèle un sondage de la maison Angus Reid Associates Inc. de Winnipeg. Seulement 18 % sont en faveur et 5 % n'ont pas d'opinion.

L'enquête indique que les Québécois ne sont guère différents de l'ensemble des Canadiens à cet égard puisque 76 % de ces derniers s'opposent aussi à une hausse des frais de scolarité.

Bien que le Regroupement des associations étudiantes universitaires s'y oppose, le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, n'a pas écarté une augmentation éventuelle des frais de scolarité.

Une faible majorité de Québécois (38 %) voudraient que le gouvernement du Québec augmente son financement des universités. Quelque 19 % considèrent toutefois que les universités devraient moins compter sur le financement public, en réduisant le gaspillage notamment.

À l'échelle du pays, 46 % des Canadiens sont favorables à un financement accru. Quelque 21 % estiment que les universités devraient se

débrouiller avec moins d'argent. Plus que tous les autres Canadiens, les Québécois considèrent comme raisonnable le salaire des professeurs d'université. Quelque 58 % des Québécois (comparativement à une moyenne canadienne de 43 %) se disent satisfaits de la rémunération versée aux professeurs.

Plus que partout ailleurs au pays, c'est au Québec qu'on encourage les jeunes à acquiescer une formation universitaire générale plutôt qu'une formation professionnelle de niveau collégial. Environ 48 % des Québécois favorisent l'université, 28 % préfèrent des programmes professionnels au cégep. Quelque 30 % n'ont pas d'opinion.

À l'échelle du pays, 39 % des répondants penchent pour l'université, 31 % pour des programmes de niveau collégial.

L'enquête a été réalisée du 25 au 30 août dernier auprès de 1,675 personnes à l'échelle du pays. La marge d'erreur est de plus ou moins 2,5 % dans 19 cas sur 20.

Les données qui concernent le Québec reposent sur un échantillon de 403 personnes. La marge d'erreur est de plus ou moins 4,9 % dans 19 cas sur 20.

chez nous, en particulier, elles ont des effets négatifs sur notre solde commercial en raison de la baisse des prix de nos exportations d'énergie et de céréales.

Ce qui explique le trou de \$2,5 milliards dans les recettes, selon M. Wilson, ce sont l'abolition de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, le rabais de taxe sur les carburants dans le secteur agricole et l'augmentation des paiements de stabilisation aux producteurs de céréales.

Le ministre a indiqué qu'il avait accepté de ne pas compenser la hausse du déficit par des taxes ou des impôts pour trois raisons : pour amortir le choc des récentes pressions économiques sur les régions fortement touchées du Canada ; parce que l'objectif de dépenses est toujours en vue et parce qu'un déficit plus élevé que prévu cette année n'est incompatible ni avec le plan financier du gouvernement ni à ses principes financiers.

« Nous avons dit, a-t-il ajouté, que nous freinerions la croissance de la dette nationale pour qu'elle ne dépasse pas celle de l'économie d'ici la

fin de la décennie. Des baisses de recettes cette année ne nous écarteront pas de cet objectif et je prendrai des mesures appropriées dans les futurs budgets, s'il y a lieu, pour veiller à ce que nous atteignons nos objectifs. »

Ces objectifs sont : ramener la croissance de la dette nationale en deçà de celle de l'économie d'ici la fin de la décennie ; obtenir chaque année des réductions constantes et appréciables du déficit ; veiller à réduire sensiblement année après année le niveau des besoins financiers de l'État et s'assurer que la majeure partie de ces résultats découle d'une compression des dépenses et d'une gestion rigoureuse.

Correction faite de l'inflation, les dépenses de programmes sont passées de \$89,5 milliards en 1986 à \$89,4 dans les projections de 1986. Les dépenses budgétaires de \$118,3 milliards à \$116,7 milliards. Les besoins financiers sont passés de \$25 milliards à \$22,6 milliards et le déficit de \$32,5 milliards en 1985 à \$32 milliards dans les projections de septembre 1986.

Ding et Dong à l'Adisq

(d'après PC) — Les humoristes Serge Thériault et Claude Meunier, les célèbres Ding et Dong, vont animer le huitième gala de l'Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois (Adisq), le dimanche 26 octobre. Le gala sera diffusé à la télévision de Radio-Canada en direct du Théâtre Saint-Denis.

L'Adisq a de nouveau établi quatre catégories où le public choisira le gagnant : c'est d'abord celle du vidéo-clip de l'année, pour lequel les jeunes amateurs pourront voter par téléphone dès le 29 septembre.

La chaîne payante Musique Plus va débrouiller son signal pour présenter les 10 vidéos en lice, du lundi 29 à 21h jusqu'au lendemain à la même heure.

Durant cette période, au moyen de lignes 900, le public pourra voter pour le vidéo de son choix en composant le numéro correspondant affiché à l'écran ; chaque appel est automatiquement facturé (50 cents) à l'abonné électeur par un ordinateur de Bell Canada ; la compilation sera annoncée le soir du gala.

Via le même système téléphonique, de midi à 21h le 26 octobre, le public votera pour la chanson populaire de l'année. Cinq inscrits : *Question de feeling* (Richard Cocciant, Fabienne Thibault), *Un chanteur chanté* (Claude Dubois), *Il est en nous l'amour* (Nicole Martin), *Seulement une aventure* (Offenbach) et *Ce soir l'amour est dans tes yeux* (Martine St-Clair).

Pour les interprètes féminin et masculin de l'année (neuf candidats de chaque côté), le public votera à l'aide de bulletins publiés dans les journaux entre la fin de septembre et le 19 octobre.

Alain Paré, président de l'Adisq, a signalé que le recours au téléphone et à l'imprimé permettrait de comparer l'efficacité des deux systèmes. Le vote téléphonique facturé directement à l'abonné est déjà utilisé dans les sports pour désigner le joueur du match.

Hors ces quatre catégories le soir du gala, neuf Félix seront attribués par « l'académie », soit quelque 1,800 électeurs de l'industrie (producteurs, disquaires, journalistes).

19 septembre

par la PC et l'AP

- 1985 : un tremblement de terre fait au moins 7,000 morts à Mexico.
- 1983 : le président Reagan assure les dirigeants de l'OTAN que les États-Unis sont prêts à modifier leur position pour obtenir un accord avec l'URSS sur les euromissiles.
- 1978 : le gouvernement égyptien approuve à l'unanimité les accords signés à Camp David par le président Sadate, qui prévoient la signature d'un traité de paix avec Israël dans les trois mois.
- 1962 : les ministres du Commonwealth entérinent la reprise des négociations de Londres avec la CEE pour son entrée dans le Marché commun.
- 1955 : le président argentin Juan Peron est renversé par un soulèvement de l'armée et de la marine.

LES ANTILLES FRANÇAISES



CONNAISSEZ-VOUS L'ART DE BIEN PRÉPARER VOS VACANCES?

Nous désirons vous y aider. Au DEVOIR on innove le 27 septembre prochain en publiant le premier numéro de notre tout nouveau MAGAZINE LE DEVOIR PASSEPORT.

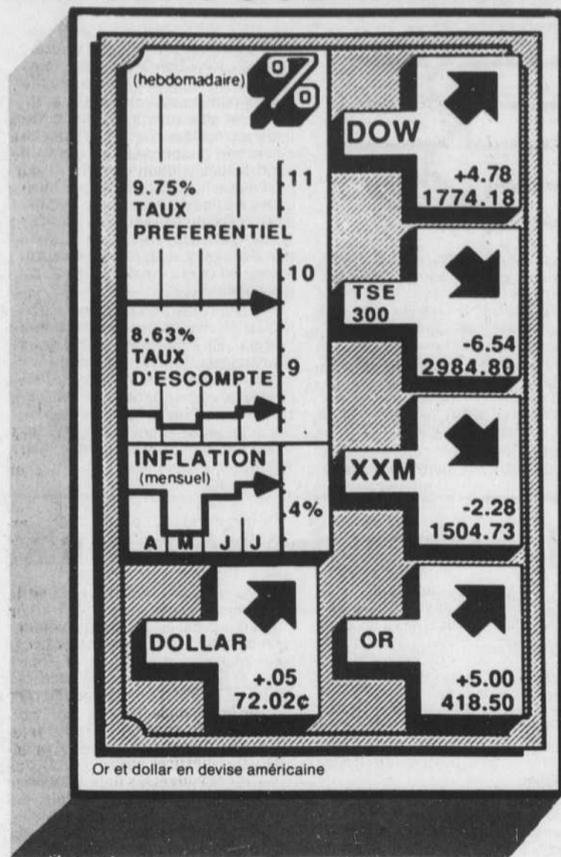
Cette édition inaugurale est consacrée dans sa totalité aux ANTILLES FRANÇAISES.

Les forêts tropicales luxuriantes de la Guadeloupe, les plages ensoleillées de la Martinique, la copieuse cuisine antillaise, le logement et le divertissement, rien n'est négligé afin de vous présenter cette destination touristique sous ses vrais couleurs. Le MAGAZINE LE DEVOIR PASSEPORT, un magazine touristique unique au Québec.

LE DEVOIR passeport Magazine

Inclus gratuitement dans l'édition du DEVOIR du samedi 27 septembre. Non disponible en kiosque.

EN UN COUP D'OEIL



L'aggravation du déficit commercial porte un dur coup à l'économie des États-Unis

WASHINGTON (AFP) — L'aggravation du déficit commercial américain a porté un sérieux coup à la croissance économique aux États-Unis, qui a été de 0.6% seulement au deuxième trimestre, malgré certains signes d'amélioration.

En confirmant son estimation d'août, le ministère du Commerce a souligné jeudi que la progression du PNB d'avril à juin avait été la plus faible depuis la fin de la dernière récession de 1982, et intervient après une progression de 3.8% (rythme annuel) au premier trimestre.

Cependant, l'inflation reste sous contrôle grâce à la chute des prix du pétrole. Le déflateur du PNB a progressé de 1.8% en rythme annuel au cours du deuxième trimestre, son plus faible accroissement depuis les printemps 1967, après 3.7% en 1985.

Pour de nombreux experts, l'objectif de croissance pour 1986 de la Maison-Blanche, même révisé en baisse de 4% à 3.2%, semble de plus en plus difficile à atteindre.

La faible croissance américaine devrait accroître les pressions de Washington sur ses principaux partenaires — RFA et Japon — pour qu'ils adoptent des politiques de relance dans leurs pays, surtout à quelques jours des grandes réunions monétaires de l'automne (assemblées générales du FMI et de la Banque mondiale).

Dès jeudi matin, le secrétaire au Trésor, M. James Baker, a averti que si le Japon et la RFA n'adoptaient pas des mesures supplémentaires, le dollar devait encore baisser.

À la veille de la confirmation de la faible croissance au deuxième trimestre, le vice-président de la Réserve fédérale, M. Manuel Johnson, avait prédit qu'elle devrait plutôt être faible au troisième trimestre.

Pour M. Johnson, qui s'adressait à des responsables d'entreprises réunis par l'American Enterprise Institute, malgré certains signes de reprise, les perspectives du déficit commercial apparaissent plus grandes que jamais.

Selon les prévisions publiées jeudi par le groupe bancaire américain Morgan dans son *Economic Quarterly*, le PNB devrait progresser de 2.4% en 1986, après 2.7% en 1985, et de 2.2% en 1987. L'association américaine des économistes d'entreprises table pour sa part sur une croissance de 2.5% cette année.

Jeudi, le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes, a cependant indiqué qu'il s'attendait à une solide performance au second

semestre et qu'il ne voyait aucun signe annonçant la fin de l'expansion économique réaganienne qui entre dans sa quatrième année.

Mais si certains indicateurs sont encore très positifs, notamment le mini-boom de l'immobilier lié à la chute des taux d'intérêt, la croissance des ventes au détail (3.4% en rythme annuel au deuxième trimestre, selon le ministère du Commerce) et des dépenses de consommation (6.2%), la situation actuelle de l'industrie américaine demeure incertaine.

Cette semaine la Réserve fédérale a annoncé que la production industrielle avait progressé de 0.1% le mois dernier, après une accélération de 0.3% en juillet tandis que le taux d'utilisation des capacités de production a chuté de 0.1%, à 79% en raison des difficultés du secteur des mines et des hydrocarbures.

L'industrie américaine éprouve de plus en plus de difficultés à affronter la concurrence étrangère, malgré la forte dépréciation du dollar face aux devises des principaux pays industrialisés — estimée à environ 30% depuis l'accord du Plaza du 22 sep-



Le secrétaire au Trésor américain, M. James Baker, a averti que si le Japon et la RFA n'adoptaient pas de mesures supplémentaires, le dollar US devait encore perdre de la valeur.

tembre 1985 du groupe des Cinq (États-Unis, République fédérale allemande, Grande-Bretagne, Japon et France).

Jeudi matin, à la suite de la confirmation de la croissance positive de l'économie américaine alors que de nombreux cambistes espéraient que le ministère révisé à la hausse ses estimations aux alentours de 1%, le dollar a chuté en dessous des deux

marks. Depuis le début de l'année, la situation des échanges commerciaux des États-Unis s'est encore dégradée. Le déficit en juillet dernier a même atteint le record de \$18 milliards US, portant, en rythme annuel, le déséquilibre à \$175 milliards US de janvier à juillet, soit largement au-dessus du record de \$148.8 milliards US de 1985.

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

JEAN CHARTIER

Canadair rapporte un gain extraordinaire de \$ 80 millions

La société Canadair a obtenu un bénéfice net de \$ 96 millions pour les six premiers mois de son exercice financier, en raison d'un gain extraordinaire de \$ 80 millions. Celui-ci provient d'un règlement hors cour relatif à une poursuite judiciaire et à des rajustements aux états financiers de 1982 et 1983.

Un porte-parole de Canadair a fait référence à une poursuite de \$ 480 millions contre la filiale de Textron, Avco Lycoming, poursuite intentée en 1983. L'entente est confidentielle, mais un dividende de \$ 57 millions sera versé à la Corporation de développement des investissements du Canada.

Selon les termes de la vente de Canadair à Bombardier, les rentrées attribuables à un règlement dans cette affaire devaient en effet être versées directement au gouvernement fédéral. Les revenus nets d'exploitation totalisent \$ 16.7 millions par rapport à \$ 9.5 millions pour l'année précédente, incluant un crédit d'impôt de \$ 3.9 millions par rapport à \$ 2.7 millions l'an dernier. Les revenus ont augmenté à \$ 227 millions pour le semestre, par rapport à \$ 188 millions pour les six premiers mois de 1985. La compagnie considère que les revenus ont augmenté en raison de livraison de pièces de CSB et d'avions CL-215.

Dominion Securities souscrit \$ 100 millions en actions

La plus importante firme de courtage au Canada, Dominion Securities, a procédé au dépôt d'un prospectus final pour un premier appel public à l'épargne portant sur l'émission de 4.6 millions d'actions ordinaires. Celles-ci sont cotées à \$ 22 l'action. Un groupe de prise ferme canadien dirigé par McLeod Young Weir a souscrit 3.6 millions d'actions avec option de souscrire 400,000 actions additionnelles. Morgan Stanley souscrit un million d'actions ordinaires. L'émission totale a donc de fortes chances de totaliser cinq millions d'actions à \$ 22. Le total variera donc entre \$ 100 et \$ 110 millions.

SDA : \$ 4.8 millions de titres REA

La société SDA, maison de production audio-visuelle de Montréal fondée en 1951, a déposé un prospectus provisoire pour une émission publique admissible au régime d'épargne-actions du Québec. Dans le but de financer quatre productions télévisuelles prévues, SDA a aussi créé la société en commandite à plein temps. Un prospectus pour celle-ci a été déposé au mois d'août. L'émission d'actions ordinaires de SDA portera sur un maximum de 1,280,000 titres à \$ 3.75 l'unité pour un montant total de \$ 4.8 millions. Ces actions seront admissibles à une déduction fiscale de 100% de leur prix d'achat en vertu du régime d'épargne-actions du Québec. Le produit de l'émission servira notamment à l'achat d'un immeuble permettant de regrouper les services d'administration, de conception et de production et une autre partie servira à assumer les dettes de l'entreprise. L'émission accroîtra aussi le fonds de roulement, ce qui permettra d'accélérer le processus de financement de ses productions. En 35 années, SDA a complété 3,000 productions films. Les revenus passeraient de \$ 5.5 millions en 1985 à \$ 9.5 millions cette année. SDA emploie 20 permanents et 600 pigistes. La société en commandite à plein temps visait pour sa part l'émission de 28,000 parts à \$ 100 pour un total de \$ 2.8 millions. Le courtier De Leeuw et associés agit comme placeur pour compte.

CORRECTIF

Une légende accompagnant une photographie publiée en p. 13 de l'édition du mercredi 17 septembre dernier mentionnait erronément que M. Gilles Corpart possédait des intérêts dans le restaurant *Manhattan* à Montréal. En fait, Mme Dominique Corpart possède les intérêts dans ledit restaurant.

La demande intérieure stimule la croissance de l'économie de l'Allemagne de l'Ouest

FRANCFORT, RFA (AFP) — La demande intérieure est enfin devenue au deuxième trimestre un des piliers porteurs de la croissance économique ouest-allemande, indique la Bundesbank dans son rapport mensuel de septembre publié jeudi.

Le chapitre sur la situation économique en RFA durant l'été 1986 apparaît comme une nouvelle réponse des économistes de la Bundesbank aux pressions américaines pour que la RFA joue les locomotives de l'économie mondiale en relançant notamment la demande intérieure, bien qu'aucune référence directe ne figure dans le rapport. La Bundesbank a jusqu'ici obsti-

nément résisté aux États-Unis qui lui demandaient de baisser ses taux directeurs.

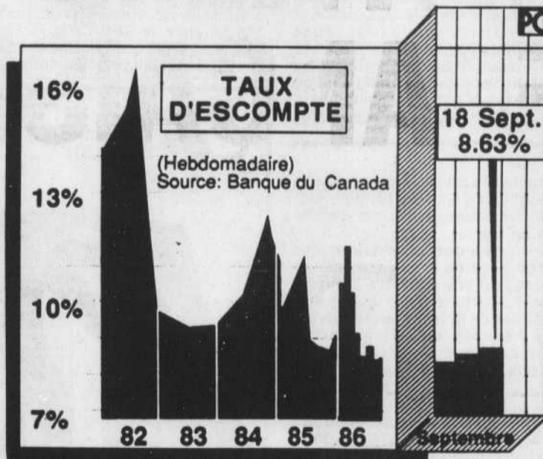
Selon la Bundesbank, les dépenses de consommation ont augmenté de 5% en termes réels au deuxième trimestre 1986 par rapport à la même période de 1985, une croissance qu'on n'avait pas connue en RFA depuis 1972. 1986 sera une année brillante pour le consommateur, prévoit la Bundesbank qui rappelle que la demande intérieure, qui comprend outre la consommation des ménages, les dépenses de l'État et les commandes de l'industrie, a augmenté de 5.5% en termes réels au deuxième trimestre par rapport à la même pé-

riode de 1985.

En revanche, les commandes étrangères de biens *made in Germany* ont baissé en termes réels de 2% pendant la même période. La Bundesbank rappelle ainsi que la croissance actuelle des excédents de la balance des comptes courants ouest-allemands sont causés par des facteurs exogènes tels que la chute du dollar et la baisse du prix du pétrole.

Après un premier trimestre médiocre, le produit national brut (PNB) a augmenté au deuxième trimestre de 3.3% en rythme annuel, selon des chiffres de l'Office fédéral de statistiques publiés au début du mois.

Le mauvais comportement du dollar entraîne une nouvelle augmentation du taux directeur



OTTAWA (PC) — La Banque du Canada a relevé son taux d'escompte de 8.58% à 8.63% hier.

La hausse ne devrait avoir aucune incidence sur le coût du crédit à court terme, bien que certains banques aient déjà majoré leurs taux hypothécaires au début de la semaine.

Le renchérissement des hypothèques reflète la montée des coûts d'emprunt pour les institutions financières, qui lèvent des fonds pour financer leurs prêts hypothécaires sur le marché des obligations et en vendant des titres de placement garanti.

La hausse du taux d'escompte intervenue hier s'explique par la faiblesse du dollar canadien qui, il

ya quelques jours, est tombé à moins de 72 cents US bien qu'il ait remonté au-dessus de cette marque jeudi matin.

Selon les cambistes, la pression à la baisse exercée sur notre dollar cette semaine était attribuable en grande partie à la nervosité du marché, impatient de connaître la déclaration que devait faire le ministre des Finances, M. Michael Wilson, hier soir.

Cette tension a disparu dès lors que la banque centrale puisait dans ses réserves monétaires pour acheter des dollars canadiens, ce qui a eu pour conséquence de faire remonter la valeur de ce dernier hier matin, ont expliqué les cambistes.

Selon les employés Mises à pied plus nombreuses que prévu chez Quebecair

JOCELIN DUMAS

La privatisation de Quebecair entraîne des mises à pied plus nombreuses que prévu et la plupart des employés n'arriveront pas à se replacer. En outre, la privatisation aura pour conséquence la détérioration du service régional.

Voilà le bilan qu'un groupe d'employés de Quebecair a présenté hier en conférence de presse avec la participation de M. Louis Laberge, président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), à la suite de l'étude du dossier sur la privatisation de leur société. Ils ont également annoncé qu'ils rencontrent aujourd'hui le Comité de la privatisation avec l'intention de demander au gouvernement de stopper « le démantèlement » de la société.

Dans leur offre d'achat de Quebecair, les actionnaires de Nordair Metro avaient promis qu'un total de 251 postes seraient transférés aux sociétés Conifair (48), CP-Nordair (143), Lavalin (10) et National (50).

Mais les employés constatent qu'au 16 septembre seulement 82 de ces emplois promis ont été offerts aux employés de Quebecair. M. Louis du Cap, un employé de Quebecair, souligne ainsi qu'il y a eu affichage de seulement 28 postes pour l'entretien des CL-215 chez Conifair au lieu de 48.

M. Michel Leblanc et Denis Tremblay, respectivement président et vice-président, ressources humaines de Quebecair, n'étaient pas accessibles hier, mais un porte-parole de l'entreprise a assuré au DEVOIR qu'à compter du 1er octobre prochain, c'est un total de 34 postes qui auront été affichés. Par ailleurs, d'autres postes jusqu'à concurrence des 48 promis seront comblés d'ici à l'été 1987.



M. Louis Laberge, président de la FTQ, participait hier à une conférence de presse organisée par un groupe d'employés de Quebecair.

Les employés de Quebecair font observer que ceux qui auront la chance d'obtenir les postes offerts ne conserveront cependant aucun des droits et avantages acquis au cours des années à Quebecair. « Ces postes sont tous offerts à des conditions inférieures », font-ils savoir.

Les employés mutés à Conifair devront ainsi encaisser une diminution de leur salaire annuel et déménager de Montréal à Québec. Le porte-parole de Quebecair souligne qu'une prime de dédommagement est prévue à cet effet.

Les employés soutiennent en outre

Voir page 14 : Mises à pied

Centre Physiodermie(1) inc.
 1217, Ave Bernard O., local 214, Outremont, Qué. 117/514-273-1013
 870, Du Coteau, Ste-Foy, Qué. G1X 2P2/418-651-1498

Méthode suisse de soins du visage et du corps.
 Exclusive et Personnalisée

Autres services:
 • Électrolyse
 • Épilation cire
 • Sonorelax
 • Bronzage
 • Massothérapie

Relation d'aide
 (Professionnelle de la santé, esthéticienne avec plus de 25 années d'expérience)

PHYSIODERMIE
 méthode esthétique intégrée

SQUARE BERNARD

Nycol d'Amours
 Importations
 Paris, Zurich, Milano, New York.
 1215 Bernard O., Square Bernard
 Outremont, P.Q. 273-8505

DÉFILÉ DE MODE
 Rés.: 273-8505

SQUARE BERNARD

RESTAURANT - BAR LE FLORE (MD)
 * Spécialité de la mer
 Cuisine française

Table d'hôte du midi
 Ouvert de 11:30 à 14:30
 Fermé samedi midi et dimanche midi

Table d'hôte tous les soirs
 Ouvert de 18:30 à 23:00

* Médaille de loup de mer aux petites crevettes

1203 Bernard Ouest (H2V 1V7)
 OUTREMONT - PQ - Canada
 273-3946 - 273-0835

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

NOUVELLES MINIÈRES

■ Mines J.A.G. effectue un financement privé

Les Mines J.A.G. Itée réalisent présentement un financement privé pour un montant total de \$ 600,000 par l'entremise de la société en commandite J.A.G. 1986. Il s'agit d'un financement intérimaire portant sur une partie du budget d'exploration de 1986. Les administrateurs de J.A.G. ont fait savoir qu'ils jugent à propos de concentrer d'abord leurs activités sur la propriété Malartic, étant donné les résultats prometteurs obtenus en 1985. J.A.G. a depuis pris en option les deux propriétés voisines (vers l'est), augmentant de beaucoup la superficie de sa propriété.

J.A.G. possède en outre des droits sur plusieurs terrains miniers dont cinq propriétés avec des valeurs d'or identifiées. La possibilité d'association avec des producteurs d'or figure parmi ses priorités.

■ Valmont acquiert des droits d'options

Valmont, société d'exploration minière inc. vient d'acquiescer des droits d'options sur les propriétés Eustis et Moulton Hill situées dans le canton d'Ascot près de Sherbrooke. Selon M. Normand Wray, président de la compagnie, le potentiel d'exploration de ces propriétés apparaît prometteur car elles regroupent les anciennes mines Eustis, Albert, Wheelbetsy, Capel et Moulton Hill.

■ Le projet Barexor avance

Suite à une option consentie par Minerais Barexor inc. à la société Ressources Arbor inc. du groupe Hughes Lang, des travaux de développement souterrain ont été entrepris sur le groupe de claims.

■ Mazarin s'intéresse à la propriété Wilco

La Société d'exploration Mazarin inc. a convenu d'acquiescer de Cambior et Noranda un intérêt de 30 % dans la propriété Wilco, située dans le camp minier de Rouyn-Noranda, en y effectuant des dépenses d'exploration de l'ordre de \$ 2 millions avant le 1er mars 1989. Il s'agit de la deuxième entente conclue par Mazarin avec Noranda itée au cours des six derniers mois, et de la première avec Cambior.

Cette propriété renferme une structure aurifère contenant des réserves possibles de 500,000 tonnes de minerai titrant 0.23 once d'or à la tonne. Mazarin sera l'opérateur du projet et prévoit effectuer 20,000 pieds de forage qui débuteront en octobre prochain.

Réunion du GATT

Des progrès sont envisagés sur la question de l'agriculture

PUNTA DEL ESTE, Uruguay (AFP) — Le ministre français de l'Agriculture, M. François Guillaume, a eu jeudi, dès son arrivée à Punta del Este, un bref entretien avec son homologue américain, M. Richard Lyng, qui laisse entrevoir un dégel sur l'une des questions clés de la session du GATT.

Des progrès ont été faits, mais la position de la France reste inchangée; il est hors de question de revenir sur les subventions européennes à l'agriculture, a affirmé M. Guillaume à l'AFP à l'issue de ce discret entretien dans le bureau du directeur général du GATT.

De son côté, M. Lyng a dit espérer un compromis avec la France sur cette question. Avec M. Guillaume, nous sommes convenus de tenter de régler cette question aujourd'hui, a-t-il dit à l'AFP. D'autres entretiens sont prévus jeudi, a-t-il ajouté.

Après une impasse totale depuis le début de la session ministérielle lundi, un frémissement était également sensible jeudi matin sur cette question entre la Communauté européenne et l'Australie, l'un des meneurs du groupe des exportateurs loyaux.

Du mouvement est possible entre la CEE et ce pays, a estimé devant la presse le commissaire européen, M. Willy de Clercq. Il existe des moyens pour trouver un langage commun pour la rédaction du document qui doit servir de base au lancement d'un nouveau round de négociations commerciales, a-t-il dit.

Les entretiens bilatéraux devaient se multiplier jeudi dans les coulisses de la session ministérielle pour tenter de surmonter les divergences sur le dossier agricole. Il constitue, avec les services, le principal obstacle à l'élaboración du document final.

La firme de sondage Decima acquiert pignon sur rue à Montréal sous le nom de Centre de recherches Décima

CLAUDE TURCOTTE

M. Allan Gregg, celui qui s'est rendu célèbre au Canada anglais par les sondages qu'il a menés pour le Parti progressiste-conservateur et l'industrie pétrolière de l'Ouest, aura désormais pignon sur rue à Montréal.

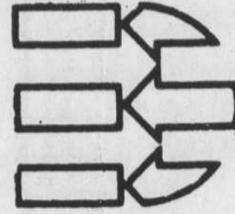
Decima Research portera au Québec le nom de Centre de recherches Décima. Mme Michelle Massie, une franco-ontarienne qui a fait notamment des études en science politique à l'Université Laval avec le professeur Vincent Lemieux et qui travaille déjà pour Decima à Toronto depuis quelques années, dirigera le bureau montréalais, dont le rôle sera de mener des enquêtes plus poussées sur le Québec pour mieux servir une clientèle canadienne, mais aussi, espère M. Gregg, une clientèle québécoise croissante.

Decima possède à Montréal depuis quatre ans un centre télépho-

DÉCIMA

nique de 20 lignes pour 60 employés à temps partiel, qui peuvent en l'espace de 24 heures obtenir des réponses aux questions des clients, qu'ils soient des gouvernements, des partis politiques ou des entités commerciales. Decima, qui avait un chiffre d'affaires de \$ 7 millions en 1985, retire 20 % de son chiffre d'affaires de commandes politiques. Pris d'un autre angle, 60 % de ses revenus proviennent de clients pan-canadiens, tels Air Canada ou Imasco. Le reste, c'est-à-dire 40 % du chiffre d'affaires, découle de commandes régionales. Le Québec contribue pour 28 % de son chiffre d'affaires, mais dans le cadre de missions canadiennes.

M. Gregg constate que le Québec reste un cas très particulier et qu'on ne peut pas sonder et analyser ses



courants profonds, en se limitant aux tendances canadiennes en général. Le bureau de Montréal aura pour rôle de fouiller le Québec, par des sondages téléphoniques, mais aussi par des séminaires et des réunions en petits groupes. Le bureau, mis sur pied pour loger une équipe permanente de professionnels, sera relié aux services informatiques de la maison-mère à Toronto.

Decima vise, entre autres, comme nouvelle clientèle québécoise les en-

treprises qui cherchent une expansion hors du Québec, par exemple, Cullinar ou Provigo. Parmi les clients actuels de Decima, il y a toujours le Parti progressiste-conservateur canadien et plusieurs partis conservateurs provinciaux. Decima n'a pas eu de contrat pour sonder le comté de Saint-Maurice, disait hier M. Gregg, parce que les tendances très marquées étaient déjà connues. Decima se situe parmi les cinq plus grandes firmes de sondage au Canada, mais elle est la première, précise son président, en ce qui concerne les affaires publiques.

On disait dans un magazine anglophone qu'« Allan Gregg est devenu célèbre par la politique, mais riche par les affaires ». Sa première grande réussite avec les gens d'affaires fut de conseiller les sociétés pétrolières de l'Ouest, qui cherchaient, il y a quelques années, à renverser une opinion publique qui leur était nettement antipathique.

Datagram perçoit difficilement le marché des États-Unis

JOCELIN DUMAS

Le dernier exercice financier a été particulièrement éprouvant pour la société Datagram, mais son président et chef de la direction, M. Pierre Pharaud, n'en perd pas pour autant son optimisme et déclarait hier aux actionnaires réunis en assemblée annuelle qu'ils peuvent s'attendre à voir des résultats très rapidement « des efforts qui ont été consentis l'an dernier pour percer le marché américain.

Le fabricant de produits de communication informatique établi à Boucherville a dépensé l'an dernier plus de \$ 800,000 à l'expansion de ses



Datagram

six bureaux de vente aux États-Unis, mais ils n'ont pu être rentabilisés, la pénétration du marché américain s'avérant plus lente que prévu.

M. Pharaud mentionne ainsi, à titre d'exemple, qu'il aura fallu patienter un an avant d'obtenir l'autorisa-

tion nécessaire pour seulement effectuer une démonstration des produits Datagram chez la firme new-yorkaise Morgan Stanley.

Avec une augmentation de son chiffre d'affaires de 13 % à \$ 6.6 millions, Datagram a encouru l'an dernier une perte d'exploitation de \$ 143,000, alors qu'elle déclarait un bénéfice de \$ 755,000 pour l'exercice précédent.

La société a aussi connu des difficultés avec le logiciel pour ses systèmes de communication pour ordinateurs Burroughs, ce qui lui a valu une perte extraordinaire supplémentaire de \$ 291,000. Une poursuite en dommages-intérêts de \$ 322,000 à

l'endroit de la société Milog-GL suit son cours à cet effet.

Mais « l'ensemble des problèmes éprouvés est maintenant totalement sous contrôle, d'affirmer M. Pharaud, et la compagnie est en mesure de livrer un produit amélioré offrant un rendement supérieur ».

L'entreprise a établi un nouveau plan de croissance au mois de mai, dont la priorité consiste à rentabiliser les bureaux de vente actuellement en place. Déjà, les résultats obtenus au premier trimestre sont intéressants, soutient M. Pharaud, et l'entreprise retrouve la voie de la rentabilité.

Il souligne en outre que la période de formation des vendeurs et de familiarisation avec les produits est terminée et que les ventes atteindront leur « rythme de croisière » au cours des deux premiers trimestres de l'année.

La rentabilisation des bureaux établis aux États-Unis aura donc pris un an au lieu des six mois prévus initialement.

L'organisme new-yorkais Moody's Investors Service relève la cote du Nouveau-Brunswick

TORONTO (PC) — Un organisme new-yorkais d'évaluation financière a relevé la cote du Nouveau-Brunswick de A à A-1.

La révision de la cote reconnaît le maintien de la province à son pro-

gramme de redressement des finances, a déclaré M. Timothy Crowell de Moody's Investors Service.

La situation économique s'est également améliorée, a-t-il ajouté, bien que certains secteurs d'activité demeurent faibles.

Le relèvement de la cote s'applique aussi à la Commission d'électricité du Nouveau-Brunswick et à la Commission de l'enseignement supérieur.

En 1983, Moody avait abaissé la cote de A-1 à A en raison des inquiétudes causées par le déficit de la province, qui, d'après les projections, devait atteindre \$ 190.6 millions cette année-là. Le gouvernement avait rejeté les critiques à l'époque en déclarant qu'un autre organisme d'évaluation du crédit, Standard and Poor, maintenait sa cote à A-plus.

Dans un entretien téléphonique en provenance de New York, M. Crowell a expliqué que l'amélioration de la cote découlait principalement de

la diminution du déficit de la province, grâce à un important programme de restrictions.

Le déficit actuel du gouvernement est d'environ \$ 17 millions mais, selon des projections il devrait tomber à \$ 7.3 millions à la fin de l'année.

M. Crowell a dit constater une amélioration de la situation financière depuis les trois derniers trimestres et il compte bien que cette tendance se maintiendra.

Toutefois, a-t-il fait observer, le Nouveau-Brunswick reste une province relativement pauvre compte tenu du chômage élevé et des bas niveaux de revenus.

La cote A-1 accordée par Moody au Nouveau-Brunswick est la plus élevée dans les provinces atlantiques. La Nouvelle-Écosse vient immédiatement derrière (A-1), suivie de l'Île-du-Prince-Édouard (A-3) et de Terre-Neuve (BAA-1).

Le prix d'excellence est un triple A.

Hausse des profits nets aux USA

WASHINGTON (AFP) — Les bénéfices nets des entreprises américaines ont progressé de 2.1 % au deuxième trimestre, après une chute de 3 % au premier trimestre, a annoncé jeudi le ministère du Commerce.

Ce chiffre révisé en forte baisse une estimation initiale du ministère du Commerce d'août dernier, selon laquelle les bénéfices nets avaient progressé de 4.1 % au deuxième trimestre, par rapport au premier.

Canadien Pacifique, nous a indiqué à ce sujet qu'il est trop tôt pour préciser les besoins de la base d'entretien de Dorval.

Il y a seulement six semaines que la compagnie a pris le contrôle de Nordair et elle s'affaire actuellement à mettre en place un plan d'intégration de ce transporteur aérien. Une fois cette étape franchie, on pourra mieux évaluer ce qu'il sera possible de faire à Montréal.

En bref, les employés de Quebecair considèrent que les éléments d'actif de leur société ont été transférés à d'autres compagnies, mais pas leurs emplois. M. Laberge, pour sa part, a déclaré ne pas croire que le gouvernement ait pris aussi peu de précaution dans ce dossier.

LE CARNET DES JURISTES

Bélanger, Sauvé Avocats

- | | |
|------------------------|---------------------|
| Ronald Adam | Aline Grenon |
| Robert Alain | Jacques Hurlit |
| Manon Beauchemin | Sophie Jean |
| Daniys Beaulieu | Pierre Journet |
| Christine Bédard | Claude Lapierre |
| Louise Bélanger | Michael Larivière |
| Marcel Bélanger, c.r. | Luc Lefebvre |
| Alain Bergeron | Jean-Paul Legault |
| Gérard Caisse | Jean-François Lemay |
| Michel Cantin | Daniel Mandron |
| Mimi Côté | Nicolas Martin |
| Richard Couture | Claude Nadeau |
| Michel Delorme | Richard Nadeau |
| Alain-Claude Desforges | René Pottier |
| Sylvie Devito | Alain Rondeau |
| Pierre Dozois | Pierre Sauvé |
| Claude J.E. Dupont | Marc Simard |
| Michel Dupuy | François Tremblay |
| Michel Gilbert | |

*Aussi membre du Barreau de l'Ontario

281^{er} étage, Tour de la Bourse
Square Victoria
Case Postale 221
Montréal, Qué. H4Z 1E6
Télécopieur: (514) 876-3053
Télex: 05-25423
Téléphone: (514) 878-3081

◆ Mises à pied

qu'un seul emploi sera transféré à Lavalin. La même porte-parole de Quebecair nous indique à cet effet que le transfert des responsabilités de Services Quebecair à Lavalin sera effectué seulement le 19 septembre. Les employés en place y demeureront.

La porte-parole de Quebecair souligne en outre avoir reçu seulement 15 demandes pour les 60 postes d'agent de bord de National affichés le 12 septembre. Les employés de leur côté crient « au désastre », car les agents de bord qui acceptent ces postes deviennent en fait des contrac-

tuels à l'emploi d'une agence plutôt que d'une compagnie d'aviation. Les employés mentionnent que le contrat d'emploi « n'est pas du tout le même, ni le salaire, ni les conditions et ni la sécurité d'emploi ».

National doit aussi confier l'entretien complet de sa flotte d'appareils DC-8 aux Lignes aériennes Canadien Pacifique-Nordair à ses hangars de Dorval, ce qui devrait entraîner la création de 60 emplois et l'ouverture de 10 postes administratifs. Les employés de Quebecair ne croient pas cependant que ce contrat sera accordé à court terme.

M. Paul Pelletier, vice-président, région Québec, des Lignes aériennes

RENDEZ-VOUS

Pour assurer le succès d'un congrès, d'un salon, d'une conférence, d'un séminaire ou d'un colloque, il faut annoncer dans cette rubrique « rendez-vous ». Pour de plus amples informations sur les tarifs publicitaires, communiquez avec:

Francine Gingras 842-9645

VOTRE PROCHAIN RASSEMBLEMENT OU CONGRÈS



CHOISISSEZ LE CENTRE DU QUÉBEC DRUMMONDVILLE

et augmentez le taux de participation de vos réunions.

- 20 salles de réunion, dont une d'une capacité de 500 personnes
- 114 chambres
- Salle à manger, cuisine française
- Piano Bar
- Salon de coiffure, homme et femme
- Proximité de centre de conditionnement physique et racquetball
- Forfaits de réunion disponibles
- 21 ans d'expérience en Hôtellerie et organisation de congrès

HOTELLERIE LE DAUPHIN

RENSEIGNEMENTS: (819) 478-4141

600 Boul. St-Joseph Drummondville, P.Q. J2C 2C1

Hôtel: *****

VOS HÔTES FAMILLE MILOT

L'UNIVERSITÉ POPULAIRE

Commerce extérieur et Développement technologique Québec

présentent

SALON INTERNATIONAL

LE MONDE DES AFFAIRES

150 EXPOSANTS

CKAC 973 LES AFFAIRES

POUR CONCLURE DES AFFAIRES

Sur place!

TRANSACTIONS:

- ★ 1000 occasions d'affaires dans la Bourse d'entreprises
- ★ 50 produits gagnants à distribuer
- ★ 20,000 nouvelles technologies offertes en vente

NOUVEAUX MARCHÉS:

- ★ 40 tables de consultation sur l'import-export dans les 5 continents
- ★ 14 régions du Québec vous offrent leur réseau de contact d'affaires

NOUVELLES IDÉES:

- ★ Rendez-vous Entrepreneurship présenté par la Corporation professionnelle des consultants généraux financiers du Québec
- ★ Cité des franchises
- ★ Aménagements de bureaux présidentiels
- ★ Pavillon de la vidéo

À GAGNER:

- ★ 25 000 \$ pour lancer votre entreprise ou votre produit*
- ★ LA CH'NE: voyage d'affaires gratuit Montréal-Shanghai* offert par: Lignes Aériennes Canadien Pacifique

*Règlements disponibles à l'entrée du Salon.

24-28 SEPTEMBRE 1986 • PLACE BONAVENTURE • MONTRÉAL

mercredi au dimanche, 12h à 18h • passeport de 5 jours, 8 \$

LE DEVOIR CANADIEN

TORONTO

Tendance à la baisse
TORONTO (PC) — La tendance était à la baisse et une grande animation régnaient à la Bourse de Toronto. L'indice composé à fléchi de 6,54 et affichaient 2984,80 au terme de la séance.

Environ 200 millions d'actions ont été échangées. Dans les industrielles, Royal Bank a perdu 1-8 à \$31 1-8; Canadian Imperial Bank 1-8 à \$17 1-2; Falconbridge 1-4 à \$19; Alcan 1-4 à \$44 1-4 et Bank of Montreal 1-8 à \$31-38; Nova Alberta a gagné 1-8 à \$5 1-8; Noranda 5-8 à \$23-14; Seagram 1-8 à \$82-1-2; Power Financial 1-4 à \$21-14 et Firan Corp. 15 cents à \$1-20.

Dans les mines, Echo Bay a cédé 3-8 à \$29-18; Dome Mines 1-4 à \$10-12 et Placer Development 1-8 à \$30-78. American Barrick a gagné 1-4 à \$19 et Dumagami Mines 7-8 à \$11.

Dans les pétroles, Bluesky Oil and Gas abandonne 10 cents à \$2-80; Lohiel Exploration B neuf cents à deux cents et Beaucoup Resources trois cents à 47 cents. Asamera Inc. gagne 1-8 à \$9-14 et Poco Petroleum 3-8 à \$9-18.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with 3 columns: TSE 300, Aurifères, Pétrole et gaz. Values: 2984,80 (6,54), 5070,36 (11,37), 2689,71 (6,38).

Variations des titres

Table with 3 columns: Produits industriels, Produits de consommation. Values: 330 (359), 1973,02 (10,34), 4769,53.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including A.G. Fincan, Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

OPTIONS

TRANS-CANADA TRANSIGES

Five Most Active TCO Option Classes
Trans-Canada Transiges options market activity.

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224
Alcan Aluminum C. 4.4% Oct Vol. 224

NEW YORK

Légère hausse

NEW YORK (AFP) — La tendance a évolué nerveusement et dans des écarts étroits hier à Wall Street, dans un marché calme.

L'indice de valeurs industrielles a fluctué de part et d'autre de la précédente clôture et a terminé à 1,774.18, en hausse de 4,78 points.

Quelque 132 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de baisses a dépassé celui des hausses (815 contre 705) et quatre titres ont été échangés.

Les analystes ont attribué la volatilité du marché à l'approche de la date d'expiration, vendredi, d'une série d'options sur les indices et les titres boursiers.

Selon certains, les fluctuations seront moins erratiques que par le passé, en raison des mesures imposées par la Commission des opérations de bourse (SEC) en vue de limiter l'intense spéculation qu'elles entraînent.

Les grandes institutions financières ont probablement effectué ce genre de transactions la semaine dernière, mais dans le doute, de nombreux investisseurs ont préféré s'abstenir, on-t-ils ajouté.

Honeywell a cédé 5-8 à 72-8. Xerox a perdu 1-8 à 51-14. Dun and Bradstreet est tombé de 1-4 à 98-14. Overnite Transportation a bénéficié d'une offre d'achat par Union Pacific et a progressé de 1-1/2 à 42-1/2. Texas International a gagné 2-8 à 117-1/8. Du Pont est monté de 1-3/4 à 80-3/4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Dow Jones Industrial Services publics

Table with 3 columns: Dow Jones Industrial, Dow Jones Transport, Services publics. Values: 4,78, 19,00, 0,55.

Variations des titres

Table with 3 columns: S & P 500, NASDAQ, OTC. Values: 705, 0,63, 1,70.

Variations des titres

Table with 3 columns: S & P 500, NASDAQ, OTC. Values: 815, 232,31, 348,60.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

Yentes Hour Bas Ann. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Alcan, Amco, etc.

DE LISES

Voici les taux de devises étrangers tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne et varient d'une banque à l'autre et fluctuent continuellement pendant la journée.

Table listing exchange rates for various countries: Afrique du Sud, Afrique franco, Allemagne-Ouest, Antilles Angl., Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hollande, Hong Kong, Inde, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Liban, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Venezuela.

DIVIDENDES

Dividendes de sociétés déclarés hier, trimestriels sauf indication contraire. Canadian Western Natural Gas Co., quatre p. cent; 20 cents; payable le 1er déc. au inscrits le 7 nov. Consumer Distributing Company Ltd., nov. 31. 2,25 cents; 14. nov. 31. 0ct. 1986. Fleet Aerospace Corp., 12 cents; 30 sept., 25 sept. Inland Natural Gas Co. Ltd., cinq p. cent; 25 cents; 15 oct. 1er oct. McGray Hill Ryerson Ltd., 25 cents; 6 nov. 2 oct. Redpath Industries Ltd., 15 cents; 1er déc., 10 nov.

LE MARCHÉ CANADIEN

MONTREAL

Le marché s'effrite
MONTREAL (PC) — Les cours ont évolué sur une note irrégulière hier à la Bourse de Montréal et l'indice général du marché a fini la journée en baisse de 2,28 points, à 1504,73.

En tout, 3.477,727 actions ont changé de main par rapport à 4.816,863 le jour précédent. Le groupe des valeurs industrielles a gagné 114,40 à 1253,68 tandis que celui des pétrolières progressait de 3,00 à 1146,42.

Le titre Novoco, inchangé à \$12,58 s'est traité à 343,86 exemplaires. Sullivan a baissé de 5 cents à \$4,95 et 147.000 actions ont circulé dans le marché.

Par ailleurs, Seagram a gagné 3-4 à \$81,78, Noranda 3 x à \$20,18 et Banque nationale 1-4 à \$27, Canada Packers 1-8 à \$16,14 et Ancres Medical 40 cents à \$2,35. Cascades a perdu 1-4 à \$15,38 et Molson 1-8 à \$25.

Le Com et Inché ont gagné à \$5,58. Les jeux terminés ont compté 164 litres gagnants, 179 perdants et 136 stationnaires.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with 3 columns: XCM MARCHÉ, XCO HYDRO-CARBURE, XCB BANCAIRE. Values include 1504,73, 1146,42, 1411,95.

VARIACTIONS DES TITRES

Table with 2 columns: XCF PRODUITS FORESTIERS, XCM METAUX ET METAUX. Values include 164, 136, 179, 1940,06, 1299,18, 4,61.

Ventes Haut Bas Form. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Abertor, Agnico, Alcan, etc.

Ventes Haut Bas Form. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Abertor, Agnico, Alcan, etc.

Ventes Haut Bas Form. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Abertor, Agnico, Alcan, etc.

Ventes Haut Bas Form. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Abertor, Agnico, Alcan, etc.

Ventes Haut Bas Form. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Abertor, Agnico, Alcan, etc.

Ventes Haut Bas Form. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Abertor, Agnico, Alcan, etc.

Ventes Haut Bas Form. Ch.

Table listing various stocks and their prices, including Abertor, Agnico, Alcan, etc.

TAUX D'INTERET

Tableau comparatif des TAUX HYPOTHÉCAIRES et de PRÊTS PERSONNELS

Table with columns: Institutions financières, Unifamilial Duplex/Triples, Multi-logement, Semi-commercial et commercial, Prêts personnels. Rows include Banques, Commerce, Épargne, etc.

Tableau comparatif des TAUX D'INTERETS sur les DÉPÔTS GARANTIS

Court terme Long terme

Table with columns: Institutions financières, Dépôt min. (\$), À 60 jours, 60-89 jrs, 90-119 jrs, 120-179 jrs, 180-364 jrs, 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans.

Tableau comparatif des TAUX D'INTERETS sur les DÉPÔTS GARANTIS

Court terme Long terme

Table with columns: Institutions financières, Dépôt min. (\$), À 60 jours, 60-89 jrs, 90-119 jrs, 120-179 jrs, 180-364 jrs, 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans.

LE DOLLAR CANADIEN

TORONTO (PC) — Le dollar américain a clôturé hier en baisse de 10-100 et cotait \$1,3885 face à la devise canadienne.

La livre sterling a perdu 10-100 à \$2,0480.

Par rapport à la devise US, le dollar canadien a gagné 5-100 à \$0,7202 et le sterling 4-100 à \$1,4750.

OBLIGATIONS

TORONTO (PC) — Le cours des obligations a baissé de cinq cents et le moyen terme d'un demi-point.

Long terme, les titres des provinces et des sociétés ont perdu trois huitièmes.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de huit pour cent.

OPTIONS

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

LE DOLLAR CANADIEN

TORONTO (PC) — Le dollar américain a clôturé hier en baisse de 10-100 et cotait \$1,3885 face à la devise canadienne.

La livre sterling a perdu 10-100 à \$2,0480.

Par rapport à la devise US, le dollar canadien a gagné 5-100 à \$0,7202 et le sterling 4-100 à \$1,4750.

OBLIGATIONS

TORONTO (PC) — Le cours des obligations a baissé de cinq cents et le moyen terme d'un demi-point.

Long terme, les titres des provinces et des sociétés ont perdu trois huitièmes.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de huit pour cent.

OPTIONS

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

LE DOLLAR CANADIEN

TORONTO (PC) — Le dollar américain a clôturé hier en baisse de 10-100 et cotait \$1,3885 face à la devise canadienne.

La livre sterling a perdu 10-100 à \$2,0480.

Par rapport à la devise US, le dollar canadien a gagné 5-100 à \$0,7202 et le sterling 4-100 à \$1,4750.

OBLIGATIONS

TORONTO (PC) — Le cours des obligations a baissé de cinq cents et le moyen terme d'un demi-point.

Long terme, les titres des provinces et des sociétés ont perdu trois huitièmes.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de huit pour cent.

OPTIONS

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

LE DOLLAR CANADIEN

TORONTO (PC) — Le dollar américain a clôturé hier en baisse de 10-100 et cotait \$1,3885 face à la devise canadienne.

La livre sterling a perdu 10-100 à \$2,0480.

Par rapport à la devise US, le dollar canadien a gagné 5-100 à \$0,7202 et le sterling 4-100 à \$1,4750.

OBLIGATIONS

TORONTO (PC) — Le cours des obligations a baissé de cinq cents et le moyen terme d'un demi-point.

Long terme, les titres des provinces et des sociétés ont perdu trois huitièmes.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de huit pour cent.

OPTIONS

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

LE DOLLAR CANADIEN

TORONTO (PC) — Le dollar américain a clôturé hier en baisse de 10-100 et cotait \$1,3885 face à la devise canadienne.

La livre sterling a perdu 10-100 à \$2,0480.

Par rapport à la devise US, le dollar canadien a gagné 5-100 à \$0,7202 et le sterling 4-100 à \$1,4750.

OBLIGATIONS

TORONTO (PC) — Le cours des obligations a baissé de cinq cents et le moyen terme d'un demi-point.

Long terme, les titres des provinces et des sociétés ont perdu trois huitièmes.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de huit pour cent.

OPTIONS

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

LE DOLLAR CANADIEN

TORONTO (PC) — Le dollar américain a clôturé hier en baisse de 10-100 et cotait \$1,3885 face à la devise canadienne.

La livre sterling a perdu 10-100 à \$2,0480.

Par rapport à la devise US, le dollar canadien a gagné 5-100 à \$0,7202 et le sterling 4-100 à \$1,4750.

OBLIGATIONS

TORONTO (PC) — Le cours des obligations a baissé de cinq cents et le moyen terme d'un demi-point.

Long terme, les titres des provinces et des sociétés ont perdu trois huitièmes.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de huit pour cent.

OPTIONS

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

LE DOLLAR CANADIEN

TORONTO (PC) — Le dollar américain a clôturé hier en baisse de 10-100 et cotait \$1,3885 face à la devise canadienne.

La livre sterling a perdu 10-100 à \$2,0480.

Par rapport à la devise US, le dollar canadien a gagné 5-100 à \$0,7202 et le sterling 4-100 à \$1,4750.

OBLIGATIONS

TORONTO (PC) — Le cours des obligations a baissé de cinq cents et le moyen terme d'un demi-point.

Long terme, les titres des provinces et des sociétés ont perdu trois huitièmes.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de huit pour cent.

OPTIONS

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op.

Table listing various options and their prices, including Bover, Coid, Coid, etc.

Suite à la page 17

LE VOYAGEUR FINANCIER

BAISSE DES COURS

Vanouver (PC) — La tendance était irrégulière hier à la Bourse de Vancouver et 15,422,131 actions ont changé de main au cours de la séance.

On a dénombré 262 valeurs en hausse, 294 en baisse et 473 stables.

L'indice général a fini la journée à 1410,30, un recul de 6,73 points sur la précédente clôture.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE.

Table with 3 columns: Indice général, Volume (en millions), Variations des titres. Values: 1417,03; 2,1; 265, 450, 280.

ABTS 1500 23 23

Table of stock prices for various companies including ABTS, ABR, ABRN, etc.

CD

Table of stock prices for various companies including CD, CIL, CILC, etc.

GH

Table of stock prices for various companies including GH, GAB, GABR, etc.

KL

Table of stock prices for various companies including KL, KAM, KAMR, etc.

ST

Table of stock prices for various companies including ST, SAM, SAMR, etc.

KL

Table of stock prices for various companies including KL, LCM, LCMR, etc.

KL

Table of stock prices for various companies including KL, LCM, LCMR, etc.

KL

Table of stock prices for various companies including KL, LCM, LCMR, etc.

KL

Table of stock prices for various companies including KL, LCM, LCMR, etc.

KL

Table of stock prices for various companies including KL, LCM, LCMR, etc.

KL

Table of stock prices for various companies including KL, LCM, LCMR, etc.

KL

Table of stock prices for various companies including KL, LCM, LCMR, etc.

KL

Table of stock prices for various companies including KL, LCM, LCMR, etc.

Table of stock prices for various companies including DOR, DORV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

Table of stock prices for various companies including NAR, NARV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

Table of stock prices for various companies including TUP, TUPV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

Table of stock prices for various companies including DER, DERV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

THE DOLLAR CANADIEN logo with '0.05' and '72.02 CENTS US'.

LE DOLLAR CANADIEN logo with '0.05' and '72.02 CENTS US'.

VALAIT HIER logo with '0.05' and '72.02 CENTS US'.

Table of stock prices for various companies including ROR, RORV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

Table of stock prices for various companies including OP, OPR, OPRV, etc.

OP

VALAIT HIER A LONDRES logo with '4.65' and '417.85 EN \$ US'.

VALAIT HIER A LONDRES logo with '4.65' and '417.85 EN \$ US'.

VALAIT HIER A LONDRES logo with '4.65' and '417.85 EN \$ US'.

VALAIT HIER A LONDRES logo with '4.65' and '417.85 EN \$ US'.

VALAIT HIER A LONDRES logo with '4.65' and '417.85 EN \$ US'.

VALAIT HIER A LONDRES logo with '4.65' and '417.85 EN \$ US'.

CEREALES logo.

Winnipeg (PC) — Les cours des céréales ont fléchi et ceux des grains fourragers ont évolué sur un ton irrégulier, hier au marché à terme de Winnipeg.

Le colza a baissé de 20 cents à \$1,10 et la livraison pour septembre se réglait à \$236,60.

Le lin a retraité de \$1 à \$4,40 et octobre cotait \$234,00.

L'orge de Thunder Bay accusait une baisse de 50 cents, avec octobre à \$84,40. L'avoine était stable et le terme octobre se réglait à \$79,50.

Le blé était inchangé et en progression à \$1,10. Le seigle était stable à \$1,20 avec échéance octobre à \$98,10.

Le blé était stable à \$1,20 avec échéance octobre à \$98,10.

Suite de la page 18

- 15.06 **Audit, décision:**
 1) L'arbitre doit entendre le grief dans les 10 jours ouvrables de sa nomination.
 2) L'arbitre doit rendre sa décision dans les 10 jours ouvrables suivant la fin de l'audit ou la remise des notes écrites s'il y a lieu.
 3) L'expédition des notes écrites doit se faire dans les 10 jours ouvrables suivant la fin de l'audit.
 4) A défaut par l'arbitre de rendre sa décision dans les délais impartis ou convenue, l'une ou l'autre des parties peut immédiatement demander à l'Office de nommer un autre arbitre; l'arbitre ainsi nommé agit conformément à la procédure de la présente section.
 5) La décision de l'arbitre doit être motivée et tenue par écrit. Elle doit être signée et expédiée aux parties en cause.
 6) La décision de l'arbitre est sans appel et exécutoire dans les 5 jours ouvrables après la date à laquelle elle a été transmise.
 7) La sentence arbitrale doit être déposée en deux exemplaires à l'Office.
 8) L'Office doit faire parvenir copie de toutes les sentences aux associations représentatives et à l'Association d'employeurs.
15.07 Délai: Chacun des délais dont il est fait mention dans la présente section est de rigueur et ne peut être prolongé que par une entente écrite entre les parties intéressées. Toutefois, si la demande de prolongation est faite par l'arbitre, celui-ci doit obtenir le consentement écrit des parties concernées.
15.08 Honoraires et frais d'arbitrage:
 1) Les honoraires et frais conformes au règlement sur la rémunération de l'arbitre de grief ou de plainte suivant la Loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction (C.R.-20, r.15) et modifications sont payés à part égale par les parties du litige.
 2) L'arbitre ne peut exiger d'honoraires ni de frais d'arbitrage à moins qu'il ne rende sa décision dans les délais prévus ou convenus dans la présente section et qu'il ne présente aux parties une preuve de dépôt de sa décision à l'Office.

**SECTION XVI
PRÉAVIS DE MISE À PIED**

- 16.01 Droit du salarié:** Tout salarié qui travaille chez un employeur depuis au moins 5 jours ouvrables a droit, lorsqu'il est mis à pied pour 3 jours ouvrables consécutifs ou plus, à un préavis de 48 heures précédant sa mise à pied effective.
16.02 Exclusions relatives au calcul du délai: Les samedis, les dimanches, les jours fériés et les congés annuels obligatoires ne doivent pas être comptés dans le délai du préavis, à moins que ces jours ne soient effectivement travaillés.
16.03 Indemnité dispense du préavis:
 1) L'employeur n'est pas tenu de donner le préavis au salarié mis à pied s'il lui verse l'équivalent de 8 heures de travail ou, lorsque la journée normale de travail est supérieure à 8 heures, l'équivalent d'une telle journée normale de travail au taux de salaire qui s'applique.
 2) L'indemnité, s'il y a lieu, doit être versée selon les dispositions du paragraphe 7 de l'article 17.02.
16.04 Départ volontaire: Tout salarié qui désire quitter son emploi doit donner à son employeur un préavis de 48 heures ouvrables.
16.05 Récupération d'outils et d'effets personnels: L'employeur doit allouer le temps nécessaire à tout salarié, lors de sa mise à pied, afin de lui permettre de recueillir ses outils et effets personnels avant la fin de la journée normale de travail.
16.06 Règle particulière - électricien: L'employeur doit allouer le temps nécessaire, mais au minimum une demi-heure, à tout salarié, lors de sa mise à pied, afin de lui permettre de recueillir ses outils et effets personnels avant la fin de la journée normale de travail.

**SECTION XVII
SALAIRES**

- 17.01 **Taux de salaire:** Les taux de salaire qui sont applicables dans l'industrie de la construction pour tout le territoire des présentes sont ceux qui apparaissent dans les annexes D et E.
 Toutefois pour un salarié affecté à des travaux d'installation de pipeline et de réseaux de distribution, tels que définis dans le sous-paragraphe 3 du paragraphe 7 de l'article 21.03 de même qu'aux travaux d'excavation qui s'y rapportent, les taux de salaire prévus dans l'annexe D sont majorés de 2,49\$. Ce montant sera porté à 2,57\$ à compter du 1^{er} mai 1987.
2) Taux hebdomadaire:
 a) Le taux horaire du salarié dont la rémunération est fixée sur une base hebdomadaire s'obtient en divisant la rémunération hebdomadaire par le nombre d'heures de travail de la semaine normale de ce salarié.
 b) Ce taux horaire sert de base à:
 i) lorsque le salarié effectue des heures supplémentaires; ou
 ii) lorsque le nombre d'heures travaillées par le salarié est inférieur au nombre d'heures de travail de la semaine normale de ce salarié; ou
 iii) lorsque une indemnité basée sur le taux horaire doit être payée.
3) Taux des apprentis: Les taux de salaire des apprentis ainsi que les normes relatives au nombre d'apprentis par rapport au nombre de compagnons sont ceux qui méritent le règlement sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction (C.F.-5, r.3).
 L'apprenti doit faire réviser son carnet d'apprentissage dans les 30 jours de la fin de chacune de ses périodes d'apprentissage et l'employeur doit payer à l'apprenti concerné le taux de salaire correspondant dès qu'il en est avisé.
4) Chaudronnier et mécanicien: Toute soudure reliée au métier de chaudronnier doit être exécutée au taux de salaire de ce métier.
b) Acier de structure: Sauf pour l'apprenti, toute soudure reliée au métier de monteur d'acier de structure doit être exécutée au taux de salaire de ce métier.

- 17.02 Paiement du salaire:**
1) Mode de paiement:
 a) Le salaire doit être versé en entier, en espèces ou par chèque payable au pair, au plus tard le jeudi de chaque semaine.
 b) Si le jeudi ou le vendredi est un jour chômé, la paie doit être remise au salarié au plus tard le mercredi précédent.
 c) L'employeur doit faciliter l'échange, en dehors des heures de travail, du chèque du salarié travaillant à l'extérieur de sa région.
 d) Si le paiement est effectué par chèque, ce chèque doit être daté au plus tard de la journée de paiement.
 e) Pour le salarié en vacances, le paiement du salaire est reporté au plus tard au jeudi de la semaine ouvrable suivante du salarié.
 f) Le salarié affecté à une deuxième équipe ou dont les heures de travail se situent entre 16 h et 7 h reçoit son salaire hebdomadaire avant la fin de sa journée de travail qui a débuté le mercredi.
2) Lieu de paiement:
 a) Le salaire doit être versé au salarié pendant les heures de travail et sur les lieux de travail.
 b) Dans le cas où le salarié, à la demande de l'employeur, doit se rendre au bureau de celui-ci ou dans un autre endroit que le lieu de travail pour recevoir son salaire durant les heures de travail ou en dehors de ces heures, les frais de transport et le temps nécessaire, au taux de salaire qui s'applique, sont à la charge de l'employeur.
3) Temps du paiement:
 a) Advenant le cas où le salarié ne reçoit pas sa paie au plus tard avant la fin de la journée normale de travail du jeudi, l'employeur doit lui verser sa paie le vendredi, en espèces ou par chèque, mais dans ce dernier cas, il doit lui allouer le temps nécessaire pour assurer l'échange de son chèque avant la fin de la journée normale de travail et ce, sans perte de salaire.
 b) Si le salarié est absent la journée de la paie, l'employeur peut lui faire parvenir sa paie à sa résidence en la postant au plus tard le vendredi, sauf si le salarié s'entend avec l'employeur pour en prendre livraison lui-même à un autre moment.
4) Retenu à la fin de la semaine: La rémunération hebdomadaire dont l'employeur peut retenir le paiement doit correspondre au salaire gagné au cours de la période de paie précédant le versement du salaire.
 La période de paie doit correspondre à une semaine civile, soit de 0 h et 1 minute le dimanche, à 24 h le samedi.
5) Paiement échoué: Pour toute période d'attente du paiement du salaire différant de celle qui est prévue dans le paragraphe 3 ou 5, le salarié reçoit une indemnité égale à 2 heures de travail par jour de retard, à son taux de salaire non majoré.
 Cependant dans les cas de force majeure dont la preuve incombe à l'employeur, le salarié ne reçoit pas cette indemnité.
 Aux fins du présent article, un retard dû à l'employeur, à son employé ou à une défectuosité de son matériel ou de son équipement ne constitue pas un cas de force majeure.
b) Exception: lignes de transport et de distribution d'énergie électrique, postes de transformation et réseaux de communication: Pour toute période d'attente du paiement du salaire différant de celle qui est prévue dans le paragraphe 3 ou 5, le salarié reçoit une indemnité égale à une heure de travail par jour de retard, à son taux de salaire non majoré.
6) Départ volontaire ou congédiement du salarié:
 a) Lorsqu'un salarié quitte volontairement son employeur ou est congédié, l'employeur doit lui remettre ou lui expédier, par courrier recommandé ou certifié son carnet d'apprentissage s'il y a lieu, dans les 24 heures du congédiement ou de l'avis de départ et la formule de cessation d'emploi dès que possible, mais au plus tard dans les délais prescrits par la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (S.C., 1970-71-72, c. 48).
 b) Dans ce cas, le salarié dû au salarié doit être versé conformément aux dispositions des paragraphes 1, 5 et au sous-paragraphe b) du paragraphe 7.
7) Mise à pied du salarié:
 a) Lorsqu'un salarié est mis à pied et bénéficie des dispositions relatives au préavis, l'employeur doit lui remettre, le jour de son départ, son carnet d'apprentissage, s'il y a lieu et la formule de cessation d'emploi dès que possible, mais au plus tard dans les délais prescrits par la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.
 b) Les salaires dus doivent être versés par l'employeur au salarié au moment de son départ ou expédiés par courrier recommandé ou certifié, au plus tard le mercredi de la semaine suivant son départ, à sa dernière adresse connue ou à l'adresse qu'il aura indiquée lors de son départ.
 c) Si le paiement est effectué par chèque, le chèque doit être daté au plus tard de la journée de paiement.
 d) Pour le salarié en congé annuel, le paiement est reporté au plus tard au jeudi de la semaine ouvrable suivante.
 e) Si l'employeur ne se conforme pas aux paragraphes précédents, il doit payer au salarié une indemnité égale à 2 heures de travail par jour de retard, à son taux de salaire non majoré. Cependant, dans le cas de force majeure dont la preuve incombe à l'employeur, le salarié ne reçoit pas cette indemnité.
 Aux fins du présent article, un retard dû à l'employeur, à son employé ou à une défectuosité de son matériel ou de son équipement ne constitue pas un cas de force majeure.
f) Exception: lignes de transport et de distribution d'énergie électrique, postes de transformation et réseaux de communication: Si l'employeur ne se conforme pas aux dispositions des sous-paragraphe a) à d) qui précèdent, il doit payer au salarié une indemnité égale à une heure de travail par jour de retard, à son taux de salaire non majoré.

- 8) Autre méthode de paiement des salaires:**
 a) **Règle générale:** Toute autre méthode de paiement des salaires peut être convenue entre l'employeur et le groupe syndical majoritaire des salariés concernés. Une copie de cette entente doit être envoyée à l'Office.
 b) **Exceptions: lignes de transport et de distribution d'énergie électrique, postes de transformation et réseaux de communication:** Toute autre méthode de paiement des salaires peut être convenue entre l'employeur et le représentant du groupe syndical majoritaire des salariés concernés. Une copie de cette entente doit être envoyée à l'Office.

- 17.03. Bulletin de paie:**
 1) L'employeur doit remettre à tout salarié, avec chaque paiement du salaire, un bulletin de paie en français qui comporte les mentions suivantes:
 a) le nom et l'adresse de l'employeur;
 b) le nom et le prénom du salarié et son numéro d'assurance sociale;
 c) la date du paiement et la période de travail qui correspond au paiement;
 d) le nombre d'heures de travail au taux de salaire;
 e) le nombre d'heures de travail au taux de salaire majoré;
 f) le taux de salaire horaire;
 g) le montant du salaire brut;
 h) le montant des indemnités de congés annuels;
 i) la nature et le montant de chacune des retenues, y compris le précompte des cotisations syndicales;
 j) le montant du salaire net;
 k) le numéro d'enregistrement de l'employeur auprès de l'Office;
 l) le numéro d'enregistrement de l'employeur auprès de la Régie des entreprises de construction Québec.
 2) Si le paiement est effectué par chèque, le bulletin de paie peut être le talon du chèque.
 3) Les montants précomptés à titre de cotisations syndicales et les montants déduits à titre de cotisation au fonds de pension doivent être inscrits par l'employeur sur les formulaires T-4 et TP-4 ainsi que le total des sommes versées à l'Agence des assurances et équipements de sécurité en vertu du paragraphe 5 de l'article 26.06.

- 17.04. Rapport mensuel à l'Office: consultation des rapports:** Sur demande, chaque association représentative et l'Association d'employeurs peuvent consulter ces rapports aux bureaux de l'Office. Ce dernier doit permettre au représentant autorisé de l'organisme concerné de consulter ces rapports au sein de locaux équipés d'un système de sécurité en vertu du paragraphe 5 de l'article 26.06.
17.05. Travail à forfait: Toute entente écrite ou verbale intervenue entre l'employeur et le salarié sur une base de travail à la pièce, attachée ou non à un système de boni ou de prime au rendement, à forfait ou pour un prix fixe est interdite et l'employeur et le salarié concernés sont passibles des amendes prévues dans la Loi.
17.06. Travail à l'attache: Tout travail de construction exécuté par un salarié en dehors des heures normales de travail pour tout autre employeur de l'industrie de la construction est interdit.
17.07. Refus d'embauche: L'employeur ne peut refuser d'embaucher un salarié pour la seule raison que ce dernier refuse d'accomplir son travail à des conditions inférieures à celles des présents. Un tel refus d'embauche est assujéti à la procédure de règlement des griefs.
17.08. Travail pendant les fins de semaine: lignes de distribution d'énergie électrique: Un employeur ne peut faire exécuter un travail pendant les fins de semaine par d'autres salariés que les siens et ne peut mettre un salarié à pied si tel travail est disponible. La violation de cet article est assujéti à la procédure de griefs et est considérée comme un motif de licenciement.
17.09. Réclamation: L'union ou le syndicat peut faire exercer par l'Office tous les recours que la Loi et les présents accordent à chacun des salariés qu'il représente et ce, sans avoir à justifier d'une cession de créance de l'intéressé.

**SECTION XVIII
DROIT AU TRAVAIL**

- 18.01. Droit au travail:** Sous réserve de toute loi ou règlement à l'effet contraire, seuls le salarié et l'employeur peuvent exécuter des travaux de construction couverts par les présents. Entre autres, les présentes n'ont pas pour effet de restreindre le droit de toute personne physique d'exécuter des travaux pour elle-même sauf toute loi ou règlement à l'effet contraire.
18.02. Travail par intérim: Nonobstant toute autre clause à ce contraire contenue dans les présents, l'employeur peut exécuter sur ses propres chantiers des travaux de construction couverts par les présents, au même titre que le salarié. Il doit satisfaire à cette fin au Règlement sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction (C.F.-5, r.3) et à toutes les autres exigences prévues dans les présents, à l'exception des clauses relatives à la sécurité syndicale (section VII) et au précompte syndical (section VIII).
 La présente n'a pas pour effet de permettre aux représentants d'un employeur non assujéti aux présents d'exécuter des travaux de construction couverts par les présents.
 Pour les fins du présent article, le mot «employeur» comprend, outre la définition que l'on retrouve au paragraphe 1.01 de l'article 1.01 celui qui parmi les administrateurs ou les sociétaires assume la responsabilité de l'entreprise opérant sous une raison sociale ou incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38). Par conséquent, une seule personne est éligible au sein d'une société ou d'une compagnie.
18.03. Sous-traitant - certains travaux: Tout entrepreneur qui désire exécuter un sous-contrat de pose de systèmes intérieurs, de pose de planches de gypse sur monture de métal, de revêtements souples ou de parquetage, doit l'accorder à un entrepreneur qui détient une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec.
 Tout contrat intervenu et non conforme aux paragraphes mentionnés ci-dessus est interdit, nul et non avenue.

**SECTION XIX
INDEMNITÉS, AFFECTATIONS TEMPORAIRES**

- 19.01. Indemnité de présence:**
 1) **Règle générale:** Tout salarié qui se présente au travail à l'heure conventionnelle et qui n'a pas été avisé avant la fin de la journée normale de travail d'excéder ou d'avoir un besoin de ses services ou dont le nombre d'heures de travail durant une journée est inférieur à 4 heures ou dont la rémunération pour une journée est inférieure à 4 heures de travail à son taux de salaire, a droit à une indemnité égale à 4 heures de travail à son taux de salaire, diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée.
 L'employeur peut exiger que ce salarié demeure à sa disposition pendant les heures d'attente payées.
 b) **Exceptions: chaudronnier, mécanicien de chantier et électricien:** Tout salarié qui se présente au travail à l'heure conventionnelle et qui n'a pas été avisé avant la fin de la journée normale de travail d'excéder ou d'avoir un besoin de ses services ou dont le nombre d'heures de travail durant une journée est inférieur à 5 heures ou dont la rémunération pour une journée est inférieure à 5 heures de travail à son taux de salaire, a droit à une indemnité égale à 5 heures de travail à son taux de salaire, diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée.
 L'employeur peut exiger que ce salarié demeure à sa disposition pendant les heures d'attente payées.
 c) **Exception: tuyauterie:** Pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie dans des raffineries de pétrole, des usines de produits chimiques, métallurgiques, sidérurgiques, des papeteries, des cimenteries, des usines d'eau lourde, des centrales électriques, thermiques ou nucléaires, des usines de pâte et papier, des usines de production et de transformation de gaz, des dépôts de réservoirs (tank farm) de pétrole et des usines de montage d'automobiles, l'indemnité est égale à 5 heures, dans les termes et conditions du sous-paragraphe b) qui précède.
 2) **Exceptions:** Le paragraphe 1 ne s'applique pas dans les cas où les travaux sont suspendus parce que les conditions atmosphériques ne permettent pas la poursuite des travaux ou en raison de lignes de piquetage ou de cas de force majeure, comme un incendie ou une inondation. La preuve de ces empêchements incombe à l'employeur.
19.02. 1) Indemnités particulières aux lignes de transport et de distribution d'énergie électrique, aux postes de transformation d'énergie électrique, aux réseaux de communication: Si pour quelque raison le travail est interrompu ou arrêté et que le salarié n'a pas été avisé avant la fin de sa journée normale de travail précédente que ses services n'étaient pas requis, le salarié reçoit une indemnité correspondante au nombre d'heures de travail interrompues ou arrêtées jusqu'à un maximum de 3 heures plus une heure (présente) au moins d'attente avec les représentants du groupe syndical majoritaire, la présentation du salarié au point de rencontre déterminé par l'employeur, le plus près possible du chantier pour l'arrivée le matin et le retour le soir constitue la présentation au travail.
 Le point de rencontre ou la station stationne son véhicule personnel ainsi que la route d'accès doivent être en bon état et bien entretenues.
 Le temps de déplacement aller et retour entre le point de rencontre et le lieu de travail constitue le temps de transport qui doit être rémunéré au taux de salaire.
 b) **Salarié logé dans les baraquements (camps):** La présentation du salarié au véhicule de transport déterminé par l'employeur, à l'emplacement du baraquement (camp) ou loge ce salarié, constitue la présentation au travail.
 Le temps de déplacement aller et retour entre le point de rencontre et le lieu de travail constitue le temps de transport qui doit être rémunéré au taux de salaire.
 c) **Rémunération pour présentation au travail des salariés affectés à des travaux de transport et de distribution d'énergie électrique et des réseaux de communication:** L'employeur doit payer au salarié, sauf à celui qui conduit le véhicule servant au transport des salariés ou du matériel, ou qui est affecté à d'autres tâches, lequel est rémunéré pour une heure au moins d'attente et pour une heure de travail par jour de travail prévu, en plus de la rémunération des heures effectivement travaillées, pour autant que ce dernier se présente au travail pour chaque jour de travail prévu.
 d) **Application simple - industrie lourde:** Le paragraphe 3 de l'article 19.02 ne s'applique pas lorsque le sous-paragraphe c) ci-dessus s'applique.

- 2) Tuyauterie:** Le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui se présente au chantier le matin et qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf pour le salarié affecté à des travaux de tuyauterie qui ne peut commencer à travailler à cause d'une intempérie doit recevoir une indemnité égale à une heure de salaire à son taux de salaire diminuée de la rémunération déjà acquise pour le travail effectué durant cette journée, sauf

SPORTS

Reardon gâche la belle performance de Martinez

Les Pirates ont le dernier mot

DANIEL CAZA

(PC) — Comme ce fut le cas de début de la semaine, il ne s'est rien passé pour qu'on se ronge les ongles, hier, au Stade olympique.

Du moins, pendant huit manches et demi.

Puis, le releveur Jeff Reardon s'est amené au monticule.

Le temps de faire face à trois frappeurs, il a gâché la belle performance de Dennis Martinez et les Expos ont perdu 3-1 contre les Pirates de Pittsburgh.

« Je vais continuer d'utiliser Reardon. Comme à la normale, d'ici à la fin de la saison », a indiqué le gérant Buck Rodgers.

Sa décision pourrait être contestée par les partisans de l'équipe si le pompier n'1 des Expos ne reprend pas sa forme du début de la saison.

Reardon (7-9) a affronté Mike Diaz, Tony Pena et Jim Morrison, trois frappeurs droitiers. Les deux premiers ont réussi un simple et Morrison a créé l'égalité 1-1 en obtenant un double.

Andy McGaffigan a été appelé à tenter d'éviter le pire, mais U.L. Washington et le frappeur suppléant Benny DeStefano sont parvenus à retrousser la balle au champ centre. Deux ballons-sacrifices et c'était 3-1.

Avant l'entrée en scène de Reardon, le gaucher Bob McClure avait franchi la huitième manche sans accroche.

John Smiley et Don Robinson devaient rire dans leur barbe en voyant Reardon se faire maತ್ರaque.

L'un a remporté sa première victoire dans les ligues majeures; l'autre a continué à avoir du succès contre les Expos en inscrivant un 13^e sauvetage.

Martinez a réussi, de son côté, à fournir une deuxième bonne performance de suite pour la première fois depuis que les Expos l'ont acquis des Orioles de Baltimore, le 16 juin dernier.

Le fait qu'il n'y avait pas beaucoup de monde au Stade olympique (4,012 spectateurs) n'a pas paru déranger la concentration du vétéran droitier.

En sept manches, Martinez (4-5) a été bien avare. Les Pirates ont frappé seulement trois fois en lieux sûrs: un simple de Bobby Bonilla et des doubles de Johnny Ray et de Jim Morrison.

Il a en outre accordé quatre buts sur balles, mais de beaux jeux défensifs de sa part et par le joueur de deuxième but Casey Candaele ont pu le tenir loin de l'inquiétude.

Vrai que Martinez n'affrontait pas une puissance des grandes ligues. Reste qu'il a démontré qu'il n'est pas un lanceur fini.

« Je ne pense pas à l'an prochain. Seulement à mon prochain départ, a affirmé Martinez. Je veux terminer l'année en beauté ».

À l'attaque, c'est encore une fois Andres Galarraga qui a été le plus opportuniste des Expos.

Wayne Krenchicki a entrepris la sixième manche en obtenant un triple face à la recrue Stan Fansler. C'était seulement le quatrième coup sûr des Expos.

Galarraga a suivi avec un simple au champ opposé.

S'il fallait que le joueur de premier but des Expos se comporte aussi calmement avec des coureurs sur les sentiers d'ici à la fin de la saison, le quatrième rang de la formation des frappeurs devrait aisément lui appartenir en 1987.

Les Expos n'ayant pas eu tellement d'autres occasions de concrétiser, il ont essayé de les provoquer.

Mal leur en pris. Le receveur Tony Pena était en forme et il a harponné trois coureurs sur trois en tentatives de vols.

■ Parmi les réguliers des Expos, seuls Tim Lincecum et Andres Galarraga ont entamé le match d'hier. Mitch Webster, blessé à un pied, et

Andre Dawson, à qui l'on a accordé un repos à la suite du programme double de la veille, n'étaient pas de la formation partante. Herman Winningham a donc patrouillé le champ centre, tandis qu'au champ droit, le gérant Buck Rodgers a employé George Wright.

■ Avis aux intéressés: samedi, une photo couleur grand format de Jeff Reardon sera remise aux 25.000 premiers spectateurs qui assisteront au match entre les Expos et les Cardinals de St. Louis.

■ Les Expos entreprennent ce soir une série de trois parties face aux Cardinals. Bob Owchinko, un gaucher, en sera alors son premier départ dans les ligues majeures depuis 1984, avec les Reds de Cincinnati. Son dossier en carrière dans les grandes ligues est de 36-60. À l'issue de la saison 1977, pour ceux qui ne s'en souviendraient pas, Owchinko a été choisi à titre de lanceur recrue par excellence de la Ligue nationale par la revue Sporting News. Évoluant pour les Padres de San Diego, il avait alors affiché le rendement suivant: 9-12 et m.p.m. de 4.45. À l'Indy, il a remporté 11 de ses 18 décisions, mais sa moyenne de points mérités s'élevait à 4.18. Owchinko sera confronté à Danny Cox (10-12). Cox a par contre remporté deux victoires à ses trois départs contre la formation montréalaise.

Pirates	ab	p	cs	pp	Expos	ab	p	cs	pp
Bonds cc	4	0	0	0	Candaele 2b	3	0	0	0
Bonilla cd	4	0	1	0	Foley oc	4	0	0	0
Ray 2b	4	0	2	0	Raines cg	2	0	1	0
Bream 1b	3	0	0	0	Krenck 3b	3	1	1	0
M Diaz cg	3	0	1	0	Whitford fs	1	0	0	0
Almon cs	4	1	1	0	Reardon l	0	0	0	0
TPena r	4	1	1	0	McGffgn l	0	0	0	0
Morrison 3b	4	1	2	1	Galarraga 1b	3	0	1	1
Bellard oc	1	0	0	0	Wright cd	4	0	0	0
UWshn oc	1	0	1	0	Wright cd	4	0	1	0
Fansler l	1	0	0	0	Tejada r	2	0	1	0
Orsulak fs	1	0	0	0	DMartiz l	2	0	0	0
Walk l	0	0	0	0	WJhnan fs	1	0	0	0
Diatefn fs	0	0	1	0	McClure l	0	0	0	0
DRobson l	0	0	0	0	Rivero oc	0	0	0	0
Totaux	30	3	7	3	Totaux	29	1	5	3
Pittsburgh					000 000 003—1				
Montréal					000 001 000—1				

Point victorieux — UWashington (2).
E—Ray, D1—Pittsburgh 2, Montréal 1, L5B—Pittsburgh 7, Montréal 6, 2B—Morrison 2, Raines, Ray, 3B—Krenckicki, BV—Morrison (9), Bonds (7), S—Fansler, BS—UWashington, Diatefano.

	ab	p	cs	pp	ML	CS	P	PM	BB	RB
Pittsburgh	6	5	1	1	2	3				
Fansler	6	5	1	1	2	3				
Walk	1	0	0	0	2	0				
Smiley g, 1-0	1	0	0	0	1	1				
DRobson 5, 13	1	0	0	0	1	1				
Montréal										
DMartiz	7	3	0	0	4	1				
McClure	1	1	0	0	0	4				
Reardon P, 7-9	0	3	3	3	0	0				
McGffgn	1	0	0	0	0	0				

Walk à l'enc 1 à frappeur à la Be, Reardon à 3 frappeurs à la 9^e.
D—2.44, A—4,012.

BASEBALL

Ligue Nationale

Mardi

Montréal 6-1, Pittsburgh 5-4
New York 4, Chicago 2
St. Louis 8, Philadelphie 5
Houston 6, Cincinnati 1
Atlanta 4, Los Angeles 1
San Diego 5, S. Francisco 4

Mardi

Houston 5, Cincinnati 3
New York 5, Chicago 0
Pittsburgh 3, Montréal 1
Los Angeles à Atlanta
St. Louis à Philadelphie

Aujourd'hui

Pittsburgh, Reuschel 89-16 à Chicago, Hall (0-1), 14 h 20
St. Louis, Cox (10-12) à

Montréal, Sebra (4-4), 19 h 35

Philadelphie, K Gross (10-11) à New York, Fernandez (15-5), 19 h 35
Los Angeles, Honeycutt (11-9) à Cincinnati, Power (7-6), 19 h 35
San Francisco, Downs (2-4) à Atlanta, Mahler (13-15), 19 h 40
San Diego, Hawkins (9-8) à Houston, Scott (16-10), 20 h 35

Ligue Américaine

Mardi

Texas 4, Oakland 0
Baltimore 8, New York 3

Boston 4, Milwaukee 1

Detroit 8, Toronto 6

Cleveland 5, Minnesota 2

Californie 3, Kansas City 1

Chicago 3, Seattle 0

Hier

Milwaukee à Baltimore

Kansas City en Californie

Chicago à Seattle

Aujourd'hui

New York, Rasmussen (15-5) à Detroit, Petry (4-8), 19 h 35
Boston, Seaver (7-12) à Toronto, Stieb (5-11), 19 h 35
Milwaukee, Higuera (19-9) à Baltimore, Dixon (10-12), 20 h 05
Minnesota, Blyleven (15-12) à Texas, Hough (13-10), 20 h 35
Kansas City, Gubicza (10-6) à Seattle, Moore (10-12), 22 h 35
Cleveland, P.Niekro (11-10) à Oakland, Young (11-8), 22 h 35
Chicago, Cowley (10-9) en Californie, McCaskill (16-8), 22 h 35

Milwaukee, Higuera (19-9) à Baltimore, Dixon (10-12), 20 h 05

Minnesota, Blyleven (15-12) à Texas, Hough (13-10), 20 h 35

Kansas City, Gubicza (10-6) à Seattle, Moore (10-12), 22 h 35

Cleveland, P.Niekro (11-10) à Oakland, Young (11-8), 22 h 35

Chicago, Cowley (10-9) en Californie, McCaskill (16-8), 22 h 35

LIGUE NATIONALE

Section Est

NEW YORK 96 50 .658 —
PHILADELPHIE 76 69 .524 19 1/2
ST. LOUIS 73 72 .503 22 1/2
MONTRÉAL 72 73 .497 23 1/2
CHICAGO 61 85 .418 35
PITTSBURGH 60 86 .411 36

Section Ouest

HOUSTON 84 62 .575 —
SAN FRANCISCO 74 72 .507 10
CINCINNATI 74 72 .507 10
LOS ANGELES 68 77 .469 15 1/2
SAN DIEGO 68 78 .466 16
ATLANTA 67 77 .465 16

Section Centrale

MIAMI 2 2 0 0 53 9 1000
DENVER 2 1 1 0 58 60 500
CINCINNATI 2 1 1 0 34 44 500
ATLANTA 2 0 2 0 57 64 000
LA RAMS 2 0 2 0 13 63 000

Section Centrale

CINCINNATI 2 1 1 0 50 57 500
CLEVELAND 2 1 1 0 54 61 500
HOUSTON 2 1 1 0 51 26 500
PITTSBURGH 1 0 2 0 10 51 000

Section Ouest

SEATTLE 2 2 0 0 53 17 1000
DENVER 2 2 0 0 59 46 1000
KANSAS CITY 2 1 1 0 41 37 500
SAN DIEGO 2 1 1 0 57 48 500
RAIDERS LA 2 0 2 0 42 48 000

Section Centrale

DALLAS 2 2 0 0 62 35 1000
WASHINGTON 2 2 0 0 51 20 1000
GIANTS NY 2 1 1 0 48 38 500
PHILADELPHIE 2 0 2 0 44 54 000
ST. LOUIS 2 0 2 0 23 49 000

Section Centrale

CHICAGO 2 2 0 0 54 41 1000
DETROIT 2 1 1 0 20 41 500
MINNESOTA 2 1 1 0 33 23 500
GREEN BAY 2 0 2 0 13 55 000
TAMPA BAY 2 0 2 0 17 54 000

Section Ouest

ATLANTA 2 2 0 0 64 23 1000
RAMS LA 2 2 0 0 32 23 1000
N.-ORLÉANS 2 1 1 0 34 41 500
S. FRANCISCO 2 1 1 0 44 23 500

Section Ouest

BOSTON 89 57 .610 —
NEW YORK 79 67 .541 10
TORONTO 79 67 .541 10
DETROIT 77 69 .527 12
CLEVELAND 74 72 .507 15
BALTIMORE 68 77 .469 15 1/2
MILWAUKEE 69 78 .466 21

Section Ouest

CALIFORNIE 84 60 .584 —
TEXAS 76 70 .521 9
KANSAS CITY 68 77 .469 16 1/2
OAKLAND 67 80 .456 18 1/2
CHICAGO 64 81 .441 20
SEATTLE 64 82 .438 21
MINNESOTA 62 83 .428 22 1/2

Section Centrale

BI'Dello 174 30 13 3 172
Brooks 306 104 58 14 340
Candaele 29 7 2 0 241
Dawson 432 117 66 18 271
Fitzrald 209 59 37 6 282
Foley 155 42 15 1 271
Galarraga 272 73 37 10 288
Hunt 19 4 0 0 211
Johnson 101 29 8 1 287
Krenckicki 213 52 22 2 244
Law 360 81 44 5 225
Newman 169 36 7 1 213
Nieto 85 13 7 1 200
Raines 533 174 58 9 325
Rivera 118 24 10 0 178
Tejada 18 5 2 0 278
Wallach 480 112 71 18 233
Webster 515 154 48 8 299
Win'gham 154 34 10 4 207
Wohlford 82 29 1 2 259
Wright 4 0 0 0 000

Buts volés: Raines 60; Webster 35; Dawson 14; Newman 11; Winningham 10; Wallach 8; Galarraga 8; Johnson 6; Brooks 4; Fitzgerald 3; Candaele, Krenckicki 2.

Les lanceurs

Brown 0-0 4-0 3 1 6 75
Burke 9-7 10-0 2 1 81 277
Martinez 3-5 8-21 43 48 470
McClure 1-3 5-8 19 36 303
McGaffigan 9-5 12-41 40 91 290
Reardon 7-8 8-50 33 63 349
Roberge 0-3 2-11 17 12 718
Sebra 4-4 6-9 31 50 402
Smith 10-8 18-71 79 105 380
St. Claire 1-0 2-0 3 1 0 50
Tibbs 7-8 18-0 17 108 394
Tomlin 0-0 10-1 6 6 524
Valdez 0-2 11-0 9 6 736
Youmans 12-10 19-22 77 169 360

Victoires préservées: Reardon 34; McClure, 6; Burke 4; McGaffigan, Roberge 1.

Les frappeurs

pp cc pp cc moy.

Bi'Dello 174 30 13 3 172

Brooks 306 104 58 14 340

Candaele 29 7 2 0 241

Dawson 432 117 66 18 271

Fitzrald 209 59 37 6 282

Foley 155 42 15 1 271

Galarraga 272 73 37 10 288

Hunt 19 4 0 0 211

Johnson 101 29 8 1 287

Krenckicki 213 52 22 2 244

Law 360 81 44 5 225

Newman 169 36 7 1 213

Nieto 85 13 7 1 200

Raines 533 174 58 9 325

Rivera 118 24 10 0 178

Tejada 18 5 2 0 278

Wallach 480 112 71 18 233

Webster 515 154 48 8 299

Win'gham 154 34 10 4 207

Wohlford 82 29 1 2 259

Wright 4 0 0 0 000

Buts volés: Raines 60; Webster 35; Dawson 14; Newman 11; Winningham 10; Wallach 8; Galarraga 8; Johnson 6; Brooks 4; Fitzgerald 3; Candaele, Krenckicki 2.

Les lanceurs

Brown 0-0 4-0 3 1 6 75

Burke 9-7 10-0 2 1 81 277

Martinez 3-5 8-21 43 48 470

McClure 1-3 5-8 19 36 303

McGaffigan 9-5 12-41 40 91 290

Reardon 7-8 8-50 33 63 349

Roberge 0-3 2-11 17 12 718

Sebra 4-4 6-9 31 50 402

Smith 10-8 18-71 79 105 380

St. Claire 1-0 2-0 3 1 0 50

Tibbs 7-8 18-0 17 108 394

Tomlin 0-0 10-1 6 6 524

Valdez 0-2 11-0 9 6 736

Youmans 12-10 19-22 77 169 360

FOOTBALL

Ligue Nationale

Lundi

Denver 21, Pittsburgh 10

Hier

Cincinnati vs Cleveland

Atlanta vs Dallas